

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS-15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 7^e SÉANCE

Séance du Mardi 27 Octobre 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 805)
2. — Excuses et congés (p. 805).
3. — Déclaration du Gouvernement (p. 806).
MM. Michel Debré, Premier ministre; Roger Carcassonne.
4. — Politique du Gouvernement pour l'Algérie. — Discussion de questions orales avec débat (p. 807).
Discussion générale: MM. Gaston Defferre, Jacques Duclos, Jacques de Maupeou, Edmond Barrachin, Roger Marcellin, le général Antoine Béthouart, Roger Duchet, Edgard Pisani.
Suspension et reprise de la séance.
5. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 823).
6. — Politique du Gouvernement pour l'Algérie. — Suite de la discussion de questions orales avec débat (p. 824).
Suite de la discussion générale: MM. Belhabich Sliman, Sadi Abdelkrim, Gilbert Paulian, Belkadi Abdennour, Benacer Salah, le président, Raymond Pinchard, Jean Bertaud, Michel Debré, le Premier ministre; Gaston Defferre.
7. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 833)
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 833).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 22 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Georges Portmann, Yvon Coudé du Foresto et André Monteil s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

MM. Henri Paumelle et Jean Bardol demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 octobre 1959.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au début de la séance du mardi 27 octobre je ferai, au nom du Gouvernement, une déclaration de politique étrangère ; cette déclaration ne sera pas suivie de débat.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : MICHEL DEBRÉ. »

La parole est à M. le Premier ministre pour une déclaration du Gouvernement.

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, depuis plusieurs semaines, des échanges de vues se poursuivent entre les puissances occidentales au sujet du développement des discussions avec l'Union soviétique et notamment des perspectives d'une conférence au sommet. Bien des informations, d'ailleurs souvent inexactes ou incomplètes, ont été publiées à ce sujet par la presse des divers pays. Le Gouvernement a jugé nécessaire de préciser officiellement sa position de principe dans un communiqué qui a été publié à l'issue du conseil des ministres de mercredi dernier, 21 octobre. Il a pensé d'autre part que le moment était venu de faire le point de la situation actuelle devant le Parlement, afin que celui-ci fût exactement informé de la politique suivie dans une matière aussi importante pour le présent et pour l'avenir. Nous continuerons, dans les semaines qui viennent, à vous tenir informés aussi régulièrement et aussi complètement que possible.

L'idée d'une conférence au sommet n'est pas neuve. Elle revient presque d'elle-même chaque fois qu'il y a une crise internationale de quelque importance, et le Gouvernement français pour sa part n'y a jamais été contraire, pourvu que fussent réunies certaines conditions qu'il considère comme indispensables au succès d'une telle entreprise. Est-il besoin de rappeler la position que nous avons adoptée en 1958 lors de la crise du Moyen-Orient ? Nous avons appuyé le projet d'une conférence qui prendrait place « dans la raison et dans le calme », les conditions nécessaires d'objectivité et de sérénité étant réunies, et si cette tentative alors n'a pas eu de suite, c'est parce qu'en fait tous nos partenaires, y compris l'Union soviétique qui s'en était d'abord faite la protagoniste, l'ont ou rejetée ou abandonnée. On peut le regretter, et penser en particulier que si une telle réunion avait pris place en août ou en septembre 1958 la crise créée au mois de novembre suivant au sujet de Berlin ne serait pas née.

C'est à l'occasion de cette crise que le projet d'une conférence au sommet a été repris dès le 15 décembre 1958 dans une déclaration du Gouvernement soviétique. On se rappelle les discussions prolongées auxquelles une telle suggestion a donné lieu, tous les problèmes qui se posent à l'heure actuelle étant déjà évoqués dans les échanges de vues prolongés auxquels se livrèrent les quatre gouvernements avant la réunion de la conférence des ministres des affaires étrangères à Genève le 11 mai dernier, et notamment les problèmes d'une préparation satisfaisante et d'une amélioration nécessaire de l'ambiance internationale. La position française, très proche de celles de nos alliés américains et britanniques, avait alors été définie de la manière suivante dans une note adressée le 26 mars au Gouvernement soviétique : « Si la conférence des ministres des affaires étrangères permettait d'envisager des progrès réels, le Gouvernement français serait disposé à accepter une conférence au sommet en un lieu et à une date appropriés. L'ordre du jour d'une telle conférence pourrait être discuté par les ministres des affaires étrangères ».

La conférence de Genève s'est déroulée dans les conditions qui sont bien connues de tous. Elle a été interrompue au début du mois d'août sans aboutir à un accord sur ce qui était devenu l'objet essentiel de ses débats, je veux dire la question de Berlin, et alors qu'était annoncé le prochain voyage à Washington du président du conseil des ministres de l'Union soviétique.

Dans cette perspective nouvelle, il était évident que la suite des conversations allait être dans une large mesure conditionnée par les espoirs qui, à l'occasion de ce premier contact direct entre chefs d'Etat de l'Ouest et de l'Est, pourraient apparaître d'une véritable détente internationale. C'est dans cet esprit en particulier que la question a été examinée au début de septembre dernier lorsque le président des Etats-Unis est venu à Paris rencontrer le Président de la République ; le communiqué publié

à cette occasion définissait de la manière suivante les vues des deux chefs d'Etat : Ils étaient d'accord « pour estimer qu'une conférence au sommet, utile dans son principe, ne peut cependant être réunie que lorsqu'elle se présentera avec des chances raisonnables d'aboutir à un résultat positif ».

Après le départ de M. Khrouchtchev des Etats-Unis et sitôt tenues les élections britanniques, les échanges de vues ont repris entre les Occidentaux, Etats-Unis, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne et France. Il s'agissait de voir comment pourraient être organisées, dans l'atmosphère de détente que l'on pouvait espérer voir se développer, de nouvelles discussions non seulement sur Berlin, mais sur l'ensemble des problèmes essentiels que pose une coexistence pacifique du monde occidental et du monde communiste.

Il est difficile de donner à présent le détail de cette négociation car elle est encore en cours. Mais ce que nous pouvons faire, et ce que nous estimons désirable de faire, c'est d'indiquer clairement quelle est la position du Gouvernement dans le débat.

Il est évident que nous désirons une véritable détente entre l'Est et l'Ouest. L'intérêt qu'y trouverait la France n'a pas besoin d'être démontré, car elle serait plus menacée que quiconque dans un éventuel conflit. Le problème est de déterminer quels sont les meilleurs moyens d'atteindre l'objectif.

A cet égard une conférence au sommet présenterait une importance extrême, et nous en accueillons encore une fois volontiers le principe, à la seule condition que la chance qu'elle représente soit vraiment bien utilisée. Notre attitude n'a donc pas changé depuis un an et demi en raison même du prix que nous attachons à une telle réunion et des espoirs que, justement, elle doit faire naître. Une conférence qui se terminerait sans résultats, ou qui serait l'occasion de décisions hâtives parce qu'insuffisamment préparées, irait directement à l'encontre du but que nous avons en vue. Une conférence tenue dans l'atmosphère adéquate et soigneusement préparée pourrait au contraire ouvrir des perspectives fructueuses pour un véritable règlement des problèmes qui divisent le monde.

Il s'agit en premier lieu que la détente commence vraiment à se manifester. Le récent voyage du président du conseil soviétique aux Etats-Unis représente, de ce point de vue, un premier pas dont nous n'avons garde de minimiser la portée. Celle-ci ne peut cependant encore être exactement mesurée ; nous devons laisser se développer, dans les mois qui viennent, les signes favorables, et qui peuvent apparaître notamment, si vraiment la volonté des participants est sincère aux Nations Unies, dans le Sud-Est asiatique, en Moyen-Orient, en Afrique.

L'amélioration du climat mondial serait un premier aspect de la préparation nécessaire d'une réunion au niveau suprême. Cette préparation devrait être complétée par des discussions directes entre les gouvernements intéressés sur les problèmes essentiels et à tous les niveaux.

Dans cet esprit, de nombreuses rencontres ou réunions seront nécessaires. Le Gouvernement français s'y emploie dès maintenant.

Le 23 octobre dernier a été annoncée officiellement la nouvelle que le Président de la République avait invité M. Khrouchtchev à se rendre à Paris et que le président du conseil soviétique avait accepté cette invitation. Une telle rencontre, de toutes manières extrêmement utile, était indispensable dans la perspective d'une « conférence au sommet ». Les échanges de vues qu'elle permettra porteront sans doute non seulement sur les rapports franco-soviétiques, mais aussi sur les questions, telles que l'Allemagne ou le désarmement, qui seraient éventuellement portées à l'ordre du jour d'une future réunion. Le voyage de M. Khrouchtchev en France donnera d'autre part l'occasion de contacts qui seront à tous égards importants. Je suis assuré que le Parlement sera d'accord avec le Gouvernement pour marquer l'importance de l'événement, dont nous attendons des résultats utiles non seulement du point de vue français et soviétique, mais aussi du point de vue général.

D'autres réunions devront avoir lieu entre les Occidentaux. D'abord de gouvernement à gouvernement, comme les contacts dont le voyage de M. Selwyn Lloyd à Paris donnera prochainement l'occasion, et ceux que nous comptons organiser avec nos partenaires européens, à commencer par le chancelier Adenauer qui a été invité à se rendre à Paris aux alentours du 1^{er} décembre. Des entretiens à « l'échelon le plus élevé » auront sans doute lieu également, comme cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises. Le Gouvernement français ne ménagera à cet égard aucun effort, car il est convaincu que de ce travail méthodique et approfondi dépend pour une large part le succès des conversations qui s'engageront finalement. Une telle préparation demande naturellement du temps et des soins et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'en définitive le printemps prochain serait une période appropriée pour la convocation de la conférence.

Le Gouvernement a pleine conscience de ce qui est en jeu dans les discussions qui sont en cours et qui vont se poursuivre. Il forme des vœux ardents pour que l'événement réponde à l'espoir des hommes et que, grâce à l'effort de tous, le monde connaisse enfin dans les années qui viennent la véritable paix qu'il cherche depuis quatorze ans. (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Carcassonne pour répondre à M. le Premier ministre, en application de l'article 37 du règlement.

M. Roger Carcassonne. Mesdames, messieurs, le département des Bouches-du-Rhône se sent aujourd'hui accablé d'honneur. En effet c'est moi qui dois répondre à M. le Premier ministre et c'est mon éminent ami M. Gaston Defferre, sénateur-maire de Marseille, qui posera tout à l'heure la question sur l'Algérie.

Informé tardivement que le Gouvernement ferait une déclaration, le groupe socialiste m'a chargé de répondre à cette déclaration. Mais, pour ne pas trahir la pensée de mes amis, je me suis permis d'écrire cette rapide improvisation. (*Rires.*)

Je tiens à remercier d'abord M. le Premier ministre des précisions qu'il vient de nous apporter. Ce faisant, il renoue avec une tradition ancienne, mais à laquelle le présent Gouvernement n'était pas toujours resté fidèle : celle d'informer régulièrement le Parlement de l'évolution de la politique étrangère du pays.

Ainsi, notre calendrier diplomatique se trouvera, au moins provisoirement, à jour et nous pouvons nous orienter un peu plus aisément parmi les divers sommets que les responsables de notre diplomatie auront à graver au cours des mois qui viennent.

Le parti socialiste, il va sans dire, les soutiendra dans leurs efforts chaque fois qu'ils seront tendus vers la recherche de la paix. Il salue avec confiance les signes multiples d'une détente internationale qui se font jour un peu partout.

La radio soviétique déclarait, ces jours derniers : « En dépit de quelques nuages qui assombrissent le ciel, une douce brise d'amitié et de paix souffle désormais sur le monde ». Nous acceptons de bon gré cet optimisme météorologique (*Sourires*), mais avouons-le, nous avons quelque peine à croire que les risques de tourmente aient ainsi presque miraculeusement disparu. Aussi croyons-nous utile, monsieur le Premier ministre, de vous rappeler quelques conditions qu'il nous paraît indispensable de remplir si l'on veut que l'atmosphère internationale se mette franchement au beau temps.

Depuis de longues années, vous savez combien notre parti multiplie les efforts en vue d'arriver à un désarmement général, simultané et contrôlé. Nous restons persuadés qu'il s'agit là de la condition essentielle de l'instauration d'une paix durable. Des discussions laborieuses se poursuivent. Certains progrès ont été réalisés. Malgré la difficulté de la tâche entreprise, nous espérons que la bonne volonté des hommes parviendra à écarter le cauchemar permanent que constituent les développements foudroyants de la science au service de la mort.

Il est un point, monsieur le Premier ministre, sur lequel, vous le comprendrez sans peine, nous tenons à insister tout spécialement. Il s'agit de l'avenir des institutions européennes. Vous savez que nous n'avons pas toujours été d'accord sur ce problème. Certes, le chef du Gouvernement n'est plus un censeur aussi vigilant et aussi virulent que le sénateur d'Indre-et-Loire. (*Sourires.*) Mais nous sentons, dans les positions des responsables de notre diplomatie, je ne sais quelles réticences en face de la construction de l'Europe et cela nous inquiète.

Non seulement le parti socialiste demeure fermement décidé à conserver ce qui a été acquis, mais il reste plus convaincu que jamais des multiples possibilités de l'idée européenne.

On parle beaucoup de relance de l'Europe. Un des moyens pour la mettre en œuvre pourrait être l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne prévue par les traités. Notre comité directeur s'est récemment, à l'unanimité, prononcé dans ce sens.

Cela ne signifie pas pour autant que nous ne souhaitons pas voir l'Europe des Six faire, à l'Est comme à l'Ouest, craquer ses limites. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que l'Europe à Six fasse sans attendre la preuve de sa propre vitalité ? Une mesure comme celle que je viens d'indiquer n'est-elle pas susceptible de frapper l'opinion et de lui montrer qu'en face des continents qui montent la vieille Europe conserve toutes ses chances ?

N'oublions pas aussi que, dans cette Europe, il existe un problème qui demeure préoccupant entre tous, celui de Berlin. Qu'il soit bien établi que la France et l'Occident ne laisseront pas aliéner la liberté d'hommes qui ont placé en eux toute leur confiance. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

C'est un progrès immense, dont nous sommes bien conscients, de savoir que les dirigeants des grandes puissances vont bientôt se réunir autour d'une table de conférence. Tant que les hommes parlent, les armes ne partent pas.

Nous vous le demandons avec insistance, monsieur le premier ministre, que nos représentants à ces réunions, où risque de se jouer le sort de l'humanité pour les décennies qui viennent, n'oublient pas la grande mission qui est la leur. Les hommes libres de tous les pays et aussi ceux qui ne connaissent pas les bienfaits de la liberté auront les yeux tournés vers eux.

Lorsque nous faisons allusion à l'absence de liberté, nous pensons avant tout à ces vastes portions de l'humanité qui restent encore à ce jour en marge de conditions d'existence normales. Comme il serait désirable que, surmontant les disparités idéologiques, l'ensemble des pays évolués se mettent d'accord au plus tôt pour éviter qu'une partie des hommes ait à rougir de la façon dont vivent trop de leurs frères ! (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Répondre à cette triple exigence de paix, de liberté et de progrès c'est, monsieur le Premier ministre, ce que nous attendons du Gouvernement au cours de négociations capitales qui vont s'engager dans les mois qui viennent.

Dans la mesure où vous y serez fidèle, le groupe parlementaire socialiste, sans abandonner sa vigilance, saura vous apporter son appui. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

— 4 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ALGERIE

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat suivantes, dont le Sénat a décidé la jonction :

1° M. Gaston Defferre demande à M. le Premier ministre quelles mesures il compte prendre pour rétablir la paix en Algérie, compte tenu de la situation nouvelle créée par le discours du Président de la République du 16 septembre et les diverses déclarations qu'il a suscitées, notamment celles des représentants du front de libération nationale, le 28 septembre ;

2° M. Jacques Duclos demande à M. le Premier ministre quelle suite pratique le Gouvernement compte donner à la déclaration du Président de la République reconnaissant le droit du peuple algérien à l'autodétermination, compte tenu du fait que le gouvernement provisoire de la République algérienne s'est déclaré prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français pour discuter du cessez-le-feu et de l'application de l'autodétermination ;

3° M. Jacques de Maupeou demande à M. le Premier ministre comment il entend concilier avec le texte de la Constitution la politique qu'il suit en Afrique du Nord, proposant aux populations d'Algérie le libre choix de leur avenir et n'hésitant pas, sans consultation préalable du Parlement, à laisser les départements français d'Afrique du Nord décider, éventuellement, de leur sécession du territoire national.

La parole est à M. Gaston Defferre.

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à remercier M. le Premier ministre d'avoir accepté la date qui lui a été proposée par le Sénat. Certains avaient déclaré qu'il s'était passé peu de chose entre la fin du débat à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le 15 octobre, et la date qui avait été proposée ici, à savoir le 27 octobre, et que par conséquent le débat qui devait avoir lieu au Sénat avait peu d'intérêt.

En vérité, les événements vont si vite qu'il s'est passé beaucoup de choses et des choses fort importantes depuis une dizaine de jours en France. Il y a eu ce que l'on a appelé la tentative de subversion ; j'y reviendrai tout à l'heure. Il y a eu tout récemment la déclaration des vingt-deux élus algériens qui se sont prononcés en faveur de la politique définie par le Président de la République le 16 septembre. En Algérie il y a eu, si j'en crois la presse, des mouvements un peu analogues à ceux qui se sont passés en métropole.

A l'étranger, il y a eu la déclaration de Ferhat Abbas du 19 octobre dernier qui est venue compléter celle qui avait été faite quelques jours plus tôt au nom du « gouvernement provisoire de la république algérienne » à Tunis.

Au moment où le sort de l'Algérie est peut-être en train de se décider, notre assemblée avait le droit de faire entendre sa voix et le Gouvernement avait le devoir de venir s'expliquer devant elle.

Je voudrais tout d'abord revenir un instant sur la déclaration du 16 septembre, dont on a tellement parlé, parce que cette déclaration définit maintenant la politique française en Algérie. A l'Assemblée nationale, certains députés ont déclaré que le Président de la République avait outrepassé ses droits en faisant cette déclaration. Permettez-moi de faire une réflexion, en réponse d'avance à ceux de nos collègues qui tout à l'heure reprendront probablement le même thème et supposer que si le Président de

la République, plutôt que de proposer l'autodétermination, avait proposé l'intégration, ils n'auraient pas trouvé matière à lui faire des reproches et n'auraient pas cherché dans la Constitution des dispositions qui pourraient lui être opposées. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. Jacques de Maupeou. Nous en reparlerons !

M. le président. Ne soyez pas si pressé. Laissez parler l'orateur qui est à la tribune.

M. Gaston Defferre. Bien sûr, nous sommes là pour cela, mon cher collègue. Je m'exprimerai avec toute la courtoisie dont je suis capable. Si des collègues m'interrompent, je serai à leur disposition pour leur répondre.

M. le président. Qu'ils n'interrompent pas trop ! Je préfère cela. (*Sourires.*)

M. Gaston Defferre. Les ministres du Gouvernement de la V^e République ont — je le reconnais bien volontiers, monsieur le Premier ministre — sur ceux de la IV^e République une supériorité : ils sont un peu plus discrets. Après les conseils des ministres on sait moins de choses, mais tout de même certains aspects des discussions qui ont lieu à l'Élysée arrivent à filtrer jusqu'au grand public. C'est ainsi que nous avons appris — et je crois que vous ne me démentirez pas — que la déclaration qui a été prononcée le 16 septembre par M. le Président de la République a été lue au conseil des ministres et qu'aucun des ministres, ni le plus ultra ni le plus libéral, n'avait élevé la moindre protestation. (*Applaudissements à gauche.*) Ainsi, me plaçant, non pas du point de vue constitutionnel — je n'ai pas la prétention d'être un juriste — mais du point de vue politique, je crois pouvoir affirmer que cette déclaration n'est pas le seul fait du Président de la République, mais qu'elle est la définition de la politique du Gouvernement. C'est, monsieur le Premier ministre, ce que vous avez voulu confirmer à la tribune de l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, ce serait vous faire injure à vous-même, monsieur le Premier ministre, que de supposer que M. le Président de la République a pu préparer ce texte et le lire à la radiodiffusion et à la télévision sans en avoir conféré au préalable avec vous et sans en avoir arrêté avec vous les termes et les principes.

Il s'agit donc d'un acte qui engage le Gouvernement et qui vous engage vous-même, monsieur le Premier ministre. A cet égard, je voudrais, bien que je considère qu'il vous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, vous féliciter d'avoir choisi une voie qui est conforme à l'intérêt de la France.

L'intérêt de la France, c'est, en définitive, ce qui doit nous préoccuper quand nous avons à choisir une ligne de conduite dans cette difficile affaire d'Algérie. Or, l'intérêt de la France est inséparable de certains principes et de certaines règles morales. Selon nous, socialistes, l'intérêt de la France est de rétablir la paix en Algérie.

Oh ! pas une paix à n'importe quel prix ! Nous savons par expérience et, s'il en était nécessaire, des leçons toute récentes, notamment celles de 1940, nous ont appris qu'une paix acceptée en violation des grands principes de dignité et de liberté n'avait pas de valeur pour des hommes qui sont des démocrates et des patriotes. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Comment arriver à ce résultat ? Je voudrais, monsieur le Premier ministre, définir ici ma pensée de façon aussi précise que possible, pour éviter d'être l'objet de ce reproche que l'on fait trop souvent aux orateurs auxquels il arrive de ne pas être entièrement d'accord avec le Gouvernement et auxquels on dit : mais alors, que proposez-vous ?

Je voudrais, dans une première partie de mon exposé, expliquer pourquoi je pense, personnellement, qu'il est souhaitable, dès que le cessez-le-feu sera intervenu — je dirai tout à l'heure pourquoi les conditions qui permettent d'obtenir le cessez-le-feu sont réunies — d'éviter les dangers d'une compétition électorale qui opposerait violemment les partisans de la francisation à ceux de l'union avec la France ou à ceux de l'indépendance-sécession. Je crois que nous avons le devoir d'éviter le risque que l'Algérie ne devienne indépendante.

Dans une deuxième partie de cet exposé, je voudrais insister sur le fait que, quelle que soit la solution choisie, elle ne doit pas avoir un caractère évolutif, faute de quoi — ne nous y trompons pas — étant donné le courant de l'histoire, nous irons très vite et dans des conditions qui risquent d'être dangereuses et pour la France et pour l'Algérie vers l'indépendance de l'Algérie, c'est-à-dire vers l'indépendance obtenue contre la France.

Dans une troisième partie de cet exposé, je voudrais tirer les conséquences logiques des deux premières idées, à savoir que, si l'on veut essayer d'obtenir un accord sur le choix de la solution sur laquelle le peuple algérien sera amené à se prononcer et si l'on veut que cette solution soit durable, il faut engager des pourparlers avec ceux avec lesquels on se bat,

faute de quoi le cessez-le-feu n'interviendra pas et faute de quoi nous risquons de nous engager dans une bataille électorale qui peut avoir les plus graves conséquences.

Je voudrais enfin — et ce sera ma conclusion — vous dire, monsieur le Premier ministre, qu'il y a un préalable à tout cela. Ce préalable consiste à faire toute la lumière sur ce qu'on a appelé le complot de ces jours derniers, à prendre les mesures qui s'imposent pour défendre le régime républicain.

Je veux, dès maintenant, si vous le permettez, exposer la première idée qui est, je vous l'ai dit, à la base de mon raisonnement. Je crois qu'il est souhaitable d'éviter le danger d'une compétition électorale qui opposerait les partisans des trois éventualités envisagées par le général de Gaulle. On a parlé de pari. Nous devons tout faire pour que le pari ne soit pas perdu. Il suffirait, vous le savez, qu'un groupe d'hommes, un parti ou quelques hommes seulement, suivant la façon dont la consultation électorale se déroulera, se prononcent pour l'indépendance pour que, étant donné le vent qui souffle en ce moment dans cette partie de l'Afrique, ce soit pour l'indépendance et contre la France que se prononce le peuple d'Algérie dans son ensemble.

La lutte électorale risque alors d'être si vive, si violente même que la guerre, interrompue par le cessez-le-feu, peut se rallumer, et ceci surtout, mes chers collègues, si l'on avait l'impression en Afrique du Nord, que la consultation n'est pas libre, si les Musulmans avaient l'impression qu'ils ont été trompés.

C'est souhaitable, ai-je dit. Est-ce possible ? Et d'abord, le cessez-le-feu est-il possible ? Il semble que pour la première fois il soit devenu possible. La déclaration du 16 septembre a provoqué comme une sorte de dégel.

Le F. L. N. a renoncé au préalable de l'indépendance. Les chefs du F. L. N. ont renoncé à la prétention qu'ils avaient toujours affirmée d'être, pour le présent et pour l'avenir, les seuls représentants qualifiés de l'Algérie. Ils ont accepté, ce qu'ils n'avaient jamais fait auparavant, le verdict populaire, non seulement pour le choix de la solution qui sera adoptée pour définir le statut de l'Algérie, mais pour le choix des hommes qui seront placés à la tête de l'Algérie.

Si cette solution est, par exemple, la solution moyenne qui consiste, comme l'a dit le général de Gaulle en envisageant les trois hypothèses, à adopter un système qui constituerait un gouvernement de l'Algérie par des Algériens en union étroite avec la France, nous considérons, nous, socialistes, que c'est un très grand succès pour la France que d'avoir obtenu que le F. L. N. renonce ainsi à ce préalable politique de l'indépendance qui, jusqu'à maintenant — il faut le dire — avait empêché toute possibilité de cessez-le-feu. Jamais, avant la déclaration du 16 septembre, le F. L. N. n'avait accepté une pareille éventualité.

Je veux maintenant, me tournant vers mes collègues de la droite, leur dire que, selon moi, le général de Gaulle a eu raison de parler d'autodétermination et d'envisager même l'hypothèse à laquelle personnellement je ne me suis jamais résigné, à laquelle je ne me résigne pas davantage aujourd'hui — je l'ai dit et écrit bien souvent, quoique mes positions aient été fort différentes des leurs — c'est-à-dire celle qu'il a appelée la sécession, faute de quoi il n'y aurait pas de véritable autodétermination et il n'y aurait pas eu, sans doute, de la part du F. L. N., cet abandon des positions qu'il avait prises jusque-là et qui empêchaient que le cessez-le-feu puisse être envisagé.

Mais les chefs du F. L. N. savent parfaitement que la sécession aurait pour l'Algérie plus d'inconvénients que d'avantages. Ils connaissent les dangers que peut avoir, pour eux comme pour nous, une bataille électorale qui se déroulerait en Algérie pour savoir quelle est celle des trois solutions qui doit être choisie. Ils savent que, sans accord avec la France, ils resteront les chefs d'une « organisation extérieure », puisque c'est l'expression qui a été employée, soumise à tous les aléas de la guerre. Ils savent que, sans accord avec la France, ils ne seront pas reconnus, ils ne pourront pas s'exprimer, ils ne pourront pas participer à une compétition électorale sur le territoire de l'Algérie.

Je sais — c'est une hypothèse que nous avons le devoir d'envisager à cette tribune — qu'on parle d'une aide de la Chine communiste au F. L. N. et certains peuvent penser que cela apporterait au F. L. N. des armes, des milliards, peut-être des hommes. Sans doute, sur le moment, l'aide de la Chine communiste serait-elle d'un apport extrêmement utile pour la rébellion ; mais, à mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses. Il n'est pas douteux que, si la Chine communiste intervenait en Afrique du Nord, le problème se poserait autrement et que les États-Unis d'Amérique, dont tout le monde connaît l'attitude en Afrique du Nord, oublieraient peut-être un peu leur anti-colonialisme et donneraient la priorité à leur anti-communisme. Ainsi, l'arrivée de la Chine communiste en Afrique du Nord risquerait d'avoir pour conséquence, non pas la victoire du F. L. N., mais l'internationalisation du conflit et, en définitive, l'anéantissement de ceux qui voudraient remporter la victoire contre nous.

Il existe donc des dangers réels, pour le F. L. N., à poursuivre la guerre. Au contraire, si un accord intervenait, tout pourrait être réglé. L'union entre la France et l'Algérie pourrait être réalisée au profit de tous : nationalistes algériens, Algériens qui ont été fidèles à la France et Français d'Algérie. Nous ne devons pas redouter, dans ce cas, la présence des éléments les plus durs du F. L. N. Nous devons même exiger qu'ils participent à l'accord qui pourrait être conclu de façon à avoir l'assurance que, ne se trouvant pas en dehors de cet accord, ils ne se livreraient pas à une surenchère ou à une démagogie qui risquerait de le faire échouer dans son application. Si un accord de cette mesure pouvait être conclu, il faudrait qu'il soit bien entendu qu'aucun manquement ne pourrait être toléré.

J'en arrive maintenant à ma deuxième idée. Nous pensons, nous socialistes, que le statut de l'Algérie tel qu'il sera défini doit être conforme à une des solutions préconisées par le général de Gaulle, c'est-à-dire qu'il doit se présenter sous la forme d'un gouvernement des Algériens par les Algériens, en étroite union avec la France. Adopté sous cette forme, il ne faudrait en aucun cas que le statut ait un caractère évolutif. Si ce statut pouvait évoluer, très vite, il ne faut pas s'y tromper, l'indépendance serait réclamée et sans doute obtenue, et obtenue dans les pires conditions, contre la France. A quoi bon alors — et je reconnais la force de ces arguments — avoir dépensé tant de milliards, avoir fait tuer tant d'hommes si c'est pour en arriver là ?

Quel serait alors le sort de nos concitoyens qui vivent en Algérie ? Vous ne vous attendez certes pas à me voir défendre, du haut de cette tribune, le sort de ceux que l'on appelle, d'un terme général, les gros colons, c'est-à-dire ceux que nous avons vu, depuis quelques mois ou quelques années, venir en France acheter d'importantes propriétés, de vastes entreprises et qui, tout en poussant leurs concitoyens à la révolte contre les gouvernements et même contre le général de Gaulle, ont dès maintenant largement assuré leur existence hors d'Algérie, en France ou à l'étranger. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Ceux auxquels je pense, ce sont des milliers de Français d'Algérie qui n'ont pas les moyens de quitter l'Algérie, qui sont comme le dos au mur et savent que, pour eux, c'est presque une question de vie ou de mort et dont ceux qui les connaissent bien nous disent qu'ils deviennent comme enrégés en pensant qu'ils risquent d'être abandonnés par nous.

Il faut que ceux-là sachent que la paix leur permettra de rester en Algérie, de continuer à y vivre librement ; mieux encore, monsieur le Premier ministre, il faut qu'ils sachent que le rétablissement de la paix est la condition de leur maintien durable en Algérie. Si vous arrivez à les en convaincre, vous aurez fait un grand pas dans le sens du rétablissement de la paix en Algérie.

J'arrive maintenant à la troisième idée que je voulais exposer à cette tribune. Pour parvenir à ce résultat, qui peut permettre le rétablissement de la paix et la sauvegarde, pour l'avenir, de l'union étroite entre la France et l'Algérie, il n'y a qu'un moyen : engager des conversations avec ceux contre lesquels nous nous battons. C'est ici que se pose le véritable problème.

Je ne demande pas que les conversations aient lieu avec les seuls représentants du F. L. N. en omettant les autres mouvements nationalistes, les Algériens qui sont restés fidèles à la France ou les Français d'Algérie que nous pouvons considérer comme n'étant pas inclus dans ce qu'on peut appeler le parti de la guerre.

Mes chers collègues, quelles que soient les divergences d'opinions qu'il y a entre nous, vous admettez je pense, que, sur le plan sentimental, les socialistes sont assurément plus proches des Algériens qui nous sont restés fidèles que des membres du F. L. N. qui nous combattent et qui tuent nos soldats ou nos concitoyens d'Algérie.

Mais le problème qui se pose n'est pas un problème sentimental, c'est un problème politique. C'est une question d'efficacité. Si nous voulons aboutir, préserver l'avenir des Français en Algérie et des rapports entre la France et l'Algérie, si nous voulons d'abord le cessez-le-feu, il faut engager la discussion avec ceux qui commandent à l'insurrection aussi bien qu'avec les autres et sans pour autant abandonner nos amis ou nos concitoyens. Ce qui importe, ce ne sont pas les grandes déclarations sentimentales ou d'allure patriotique ; c'est que la conversation ait lieu et qu'elle aboutisse.

Sinon, il n'y a que deux hypothèses.

Ou la guerre continue et nous savons ce que cela signifie. Ici, je voudrais ouvrir une très courte parenthèse. Vous avez à la fois la chance et la malchance, monsieur le Premier ministre, d'être arrivé au pouvoir au moment où notre pays connaît un regain de jeunesse, au moment où, grâce à une extraordinaire extension de la démographie, la France est en train de devenir un des pays les plus jeunes du monde. Tous ceux qui ont des responsabilités, par exemple municipales — et ceux-là sont nombreux dans cette assemblée — savent que, chaque fois qu'ils demandent des crédits pour des écoles, des logements, des hôpi-

taux, quelle que soit la volonté du Gouvernement de réaliser et de construire, c'est en définitive au problème financier qu'ils se heurtent. (*Marques d'approbation sur divers bancs.*) Or, ne vous y trompez pas, monsieur le Premier ministre, cette jeunesse qui monte est ardente. Elle est exigeante, comme a le droit de l'être la jeunesse, et si, dans quelques années, ces jeunes gens et ces jeunes filles n'ont pas assez d'écoles, de collèges techniques, de lycées, de facultés, de logements, d'emplois, ils se révolteront. La vieillesse se résigne, la jeunesse ne se résigne pas !

A Marseille, j'ai assisté, il y a un peu plus de deux ans, à un spectacle qui m'a frappé. Il y avait un conflit entre l'association générale des étudiants et l'université à propos d'une école et j'ai vu dans mon bureau des jeunes gens que je connaissais personnellement depuis des années, accompagnés par leurs camarades enflammés, prêts à « tout casser » — je m'excuse de cette expression vulgaire — parce qu'ils sentaient qu'ils avaient raison et qu'ils voulaient qu'on leur donne l'instrument qui leur permettrait d'acquiescer les connaissances dont ils avaient besoin.

Si la guerre d'Algérie dure, vous risquez d'être incapables de faire face aux besoins de cette montée démographique et de sacrifier ainsi l'avenir de notre pays, qui peut être un des plus beaux et des plus prospères du monde si nous savons rétablir la paix en Algérie, sans pour autant, comme je le disais tout à l'heure, sacrifier ni nos amis algériens, ni nos concitoyens français. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Y a-t-il véritablement un parti de la guerre ? Tout à l'heure, j'en ai parlé. C'est une question fort délicate, car je dois avouer que je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui reconnaisse y appartenir, mais il n'est pas douteux que certains ont intérêt à ce que cette guerre se poursuive. Les milliards dépensés en Algérie, chaque jour, vous le savez mieux que moi, ont permis l'édification d'immenses fortunes, et dans des délais très courts. Attendra-t-on pour le comprendre qu'éclate en Algérie, comme nous l'avons connu en Indochine, un scandale du type de celui des piastres ?

Il n'existe pas de parti avoué de la guerre, mais le fait est qu'il existe un groupe d'hommes qui ont intérêt à ce qu'elle continue et que ces hommes sont très puissants.

J'aborde la deuxième hypothèse : c'est celle d'un arrêt des hostilités. Si comme, personnellement, tout à l'heure, je vous ai demandé de l'envisager, nous n'avons pas réussi à conclure un accord avec ceux avec lesquels nous nous battons, avec nos amis d'Algérie, avec les Algériens fidèles à la France et avec les Français d'Algérie qui ne sont pas du parti de la guerre, alors, même si la paix est rétablie, nous courrons le risque d'avoir néanmoins tout perdu.

Il faut donc d'abord, pour obtenir le cessez-le-feu, engager la conversation avec ceux avec lesquels nous nous battons, ensuite tenter de nous mettre d'accord sur le choix de la solution qui sera proposée au peuple algérien.

Je vous prie de noter que nous, socialistes — et nous pouvons le dire d'autant plus que dans le passé nous avons fait la preuve que nous étions capables de prendre un certain nombre de responsabilités — nous ne demandons pas que l'effort militaire soit réduit pour autant, car nous ne sommes pas partisans d'une négociation dans une position de faiblesse. Et puisque je parle de l'effort militaire, cela m'amène à dire un mot de l'armée.

On dit que l'armée est hostile à toute négociation et qu'elle s'y opposera. L'armée a pris des engagements moraux vis-à-vis des populations qu'elle protège et elle ne veut pas renier sa parole. Je le comprends parfaitement. Ne pensez-vous pas que le meilleur moyen de concilier le rétablissement de la paix, la sauvegarde de nos rapports dans l'avenir avec l'Algérie et la réalisation d'une consultation électorale qui ne puisse pas être contestée, même si elle se déroule en présence de l'armée, c'est justement de nous mettre d'accord sur la solution qui sera proposée aux Algériens ? Si le Gouvernement français, les mouvements nationalistes algériens, les Algériens fidèles à la France et l'immense majorité des Français d'Algérie sont d'accord sur le sens du vote à émettre, le maintien de l'armée en Algérie ne doit pas poser de problème. Ainsi la paix pourrait être rétablie, l'avenir garanti et l'armée rassurée.

Mais, je voudrais, à propos de l'armée, ajouter encore un mot, surtout après l'article du maréchal Juin qui a paru dans le journal *L'Aurore* hier matin. Je suis personnellement convaincu que l'ensemble de l'armée est loyale, qu'elle est disciplinée, qu'elle sera fidèle à son chef, le Président de la République, et je ne confonds pas l'ensemble de l'armée avec certains officiers qui cherchent à jouer un rôle politique.

Ce qui porte tort à l'armée, c'est beaucoup moins qu'on parle des complots que le fait qu'on puisse en parler, car s'il ne se produisait rien, on ne parlerait de rien et l'armée — en tout cas certains des chefs de l'armée — n'aurait pas à s'indigner de ce qu'on attaque certains officiers.

D'ailleurs, pourquoi les officiers qui veulent jouer un rôle politique, qui écrivent des articles, qui prononcent des discours,

s'étonnent-ils d'être traités en hommes politiques, c'est-à-dire d'être attaqués, critiqués ? Ou les officiers restent dans leur rôle d'officier et nous nous taisons, nous les respectons, ou ils sortent de leur rôle d'officier et il est alors normal qu'à notre tour nous ayons le droit de leur répondre. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

C'est à ce sujet que je veux évoquer l'article fort surprenant publié dans *L'Aurore* d'hier matin, lundi 26 octobre et signé par le maréchal Juin, de l'Académie française. (*Rires à gauche.*) Le maréchal Juin écrit, notamment, dans cet article que « ...nonobstant les précautions de style et les promesses de garantie dont il s'est entouré, il — c'est-à-dire le général de Gaulle — a ramené l'espérance dans le camp de la rébellion ».

Ainsi, un maréchal de France qui s'il n'est pas à la tête de notre armée, devrait, en tout cas, sur le plan moral, avoir le plus grand prestige, cherche à faire croire aux Français que c'est le général de Gaulle qui a ramené l'espérance dans le camp de la rébellion. (*Mouvements divers.*) Il poursuit :

« Ces griefs n'ont pas empêché le Parlement d'approuver à une écrasante majorité l'orientation nouvelle donnée à la politique algérienne ».

Ces députés, voyez-vous, sont incapables de comprendre ce que le maréchal Juin voudrait nous expliquer ! Ils ont approuvé votre politique, monsieur le Premier ministre, bien que le maréchal Juin la combatte. Espérons que, si vous nous donnez le droit de voter, nous serons au moins aussi intelligents que les députés, n'en déplaise au maréchal Juin. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Le maréchal Juin continue :

« Les dés sont maintenant jetés, dit-il, et le pari engagé autour de l'autodétermination. » Trois options sont offertes mais il n'y en a en réalité que deux — là je résume l'article, mais je ne crois pas déformer la pensée de son auteur — car si l'on n'adopte pas la francisation, que l'on choisisse l'union étroite avec la France ou l'indépendance-sécession, pour le maréchal Juin c'est exactement la même chose.

Je vais, monsieur le Premier ministre, vous poser à ce sujet quelques questions. D'abord, est-ce qu'un maréchal de France, qui un jour a reproché à un président du conseil — tout à l'heure je vous rappellerai dans quelles circonstances — de le traiter comme un vulgaire trompette, est-ce qu'un maréchal de France en activité, qui n'est pas à la retraite, a le droit d'écrire sans soumettre au préalable ses articles à l'autorité supérieure, à son ministre, et au Premier ministre qui a la charge de la défense nationale ? (*Vifs applaudissements à gauche, sur divers bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, je vous demanderai de faire preuve de beaucoup de fermeté, mais présentement je voudrais rappeler des circonstances que vous avez connues. Rappelez-vous l'époque où le maréchal Juin avait adopté une position un peu analogue à celle-là. M. Laniel, alors président du conseil, n'était pas parvenu à lui faire entendre raison ; il n'était même pas arrivé à le faire venir jusqu'à son bureau. Nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, vous qui êtes à la tête d'un gouvernement fort (*Sourires à gauche*) pour imposer votre volonté au maréchal Juin. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

J'aborde maintenant, mesdames, messieurs, la dernière partie de mon exposé. Je vous disais tout à l'heure qu'il était indispensable que le Gouvernement arrive à une solution qui, dans le présent et dans l'avenir, sauvegarde les intérêts de la France, mais que, pour cela, il fallait d'abord que toute la lumière soit faite sur ce qu'on a appelé récemment la « tentative de subversion », le ou les complots.

Je sais qu'il n'est pas de bon ton d'en parler. Je sais que M. le Premier ministre a déclaré, il y a quelques jours, que nous devions maintenant tourner la page. Vous m'excuserez, monsieur le Premier ministre, de ne pas la tourner tout de suite et de rappeler à cette tribune que nous n'avons, nous, rien inventé, que c'est vous et vos amis de l'U. N. R. qui avez abondamment parlé de ces tentatives de subversion. Prenons des journaux qui sont à la fois gaullistes et gouvernementaux — il arrive que certains soient les deux (*Sourires à gauche*) en particulier *Le Figaro* et *Le Monde* (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

Dans un article du *Figaro* qui a été reproduit par *Le Monde* du 22 octobre, nous lisons :

« Tant de bruits courent dans les couloirs du Palais-Bourbon au sujet du ou des complots, qu'il est difficile de déceler le vrai de l'imaginaire. Tout ce qu'on peut dire, à l'heure actuelle, c'est qu'il semble bien qu'un gouvernement avait été préparé pour remplacer celui de M. Debré. Le Premier ministre en a été informé loyalement par un membre influent de son Gouvernement, qui venait d'être sollicité pour faire partie de la nouvelle équipe ministérielle. Cet événement explique l'intervention personnelle de M. Debré à l'U. N. R. Il donne également consistance aux bruits concernant la démarche qu'auraient faite des per-

sonnalités civiles et militaires auprès du général de Gaulle pour lui imposer une nouvelle équipe gouvernementale ».

Dans le journal *Le Figaro* du 22 octobre, sous le titre : « L'attitude énergique des autorités d'Alger, le sang-froid de l'armée ont écarté toute « subversion ». Les activistes n'ont pu faire du 13 octobre un nouveau 13 mai », on explique, avec des détails sur lesquels je ne veux pas m'étendre, sous la signature de MM. Bromberger et Chauvel, qu'à Paris comme à Alger, il s'est passé un certain nombre d'événements dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils n'étaient pas destinés à renforcer l'autorité du Gouvernement.

Dans un autre article signé... (*Exclamations et protestations ironiques au centre et à droite.*)

Mes extraits de presse sont extrêmement brefs. En citant plusieurs journaux...

Au centre. Pourquoi pas Juvénal ?

M. Gaston Defferre. ...qui ne sont pas des journaux socialistes mais que beaucoup d'entre nous lisent, j'ai voulu démontrer que ces tentatives de complot et de subversion — tout à l'heure, quand j'ai prononcé ces mots, j'ai entendu un léger murmure (*Exclamations au centre*) —

M. Jean Bertaud. Pas chez nous !

M. Gaston Defferre. ... que ces tentatives de complot ou de subversion, dis-je, ne sont pas de mon invention. Pendant plusieurs jours, la presse tout entière a titré et en première page sur ces tentatives de complot et de subversion. (*Nouvelles exclamations.*)

M. le président. Vous avez été si sages jusqu'à maintenant !

M. Gaston Defferre. Ils sont très aimables, monsieur le président. (*Sourires.*)

A droite. C'est la jeunesse qui bouillonne !

M. Gaston Defferre. Dans un autre article du *Figaro*, c'est M. Bidault qui parle cette fois d'un plan subversif. Le communiqué de M. Bidault est ainsi conçu :

« Selon M. Chalandon, selon M. Terrenoire, paraît-il, et même selon M. Michel Debré, un plan subversif aurait été mis au point pour renverser le Gouvernement.

« L'insistance avec laquelle sont répandus des propos convergents qui me mettent en cause m'oblige à dire :

« 1° Qu'en matière de complot, j'ai moins d'expérience que M. Michel Debré (*Sourires.*) — je cite M. Bidault — ;

« 2° Que je ne suis pas en mesure de donner autant de renseignements sur les tueurs que M. Neuwirth me paraît en posséder ;

« 3° Que l'intoxication de l'opinion publique aurait naguère suscité, à bon droit, l'indignation de celui qui est actuellement le chef du Gouvernement ;

« 4° Que tout cela est à la fois mensonger et ridicule. » (*Très bien !*)

Vous le voyez, je cite des extraits de presse.

M. Roger Lachèvre. Faites-nous le service du *Provençal*, monsieur Defferre.

M. Gaston Defferre. Je vous le ferais bien volontiers, mon cher collègue, mais je n'ai pas l'habitude de traiter des questions locales dans un débat de politique générale. En outre, je viens traiter ici de problèmes sérieux, vous me permettrez de citer les extraits de la grande presse parisienne. (*Applaudissements à gauche.*)

Dans *Le Monde*, nous trouvons, sur un titre de deux colonnes : « M. Michel Debré évoque la situation politique intérieure. M. Terrenoire confirme à son tour l'existence d'un plan subversif ». Et enfin, dans *L'Aurore* du 21 octobre, nous trouvons, sous le titre : « Simultanéité troublante », un article dans lequel l'auteur déclare ne pas être convaincu qu'il y a eu un complot, mais déclare aussi qu'il est étonné et frappé par la simultanéité d'un certain nombre d'événements qui se sont produits entre le 13 et le 15 octobre.

Il y a donc eu incontestablement pendant cette période une agitation. On peut lui donner soit le nom de complot, soit celui de tentative de subversion. Il n'en reste pas moins que peu de temps après que le Parlement ait été saisi de la question de savoir s'il approuvait la politique définie par le Gouvernement et le Président de la République, le 16 septembre, certains hommes ont essayé d'empêcher que le Parlement, le Gouvernement et l'opinion ne donnent leur approbation à cette politique.

Un des journaux que je citais tout à l'heure donnait le nom de M. Neuwirth. C'est lui qui le premier a parlé des tueurs qui devaient venir exercer leurs talents en France.

A droite. Mitterrand !

M. Gaston Defferre. Je dois dire que si la matière n'était pas aussi sérieuse, il paraîtrait amusant pour ceux d'entre nous qui ont l'habitude de recevoir depuis un certain nombre d'années

d'assez nombreuses lettres de menaces de constater que quand ces menaces sont adressées à d'autres...

M. Jean Bertaud. Il y en a même qui se les envoient à eux-mêmes !

M. Gaston Defferre. ... elles semblent les inquiéter plus que ceux qui, après des mois et des années, en ont pris l'habitude.

Beaucoup de noms ont circulé à propos de ces tentatives de subversion. Celui de M. Guy Ribeaud dont on a dit qu'il avait joué un grand rôle dans la préparation et la suite du 13 mai ; celui de M. Kovacs, impliqué dans l'affaire du bazooka et qui a été laissé en liberté, bien que cette affaire ait coûté la vie à un officier supérieur. Il est assez curieux que ceux qui affichent habituellement à grand tapage des sentiments patriotiques, ne soient pas plus indignés qu'un officier supérieur de l'armée française ait été tué sans qu'aucune sanction ait pratiquement été prise contre l'auteur de l'attentat. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Le nom du général Faure aussi a circulé. Il n'en est pas à son coup d'essai, vous le savez, monsieur le Premier ministre. (*Sourires.*) Je suis personnellement, non pas étonné, ni surpris, mais un peu inquiet, de penser qu'un général qui dispose d'un commandement aussi important puisse jouer un rôle dans une affaire de cette nature et que, à notre connaissance, aucune sanction n'ait été prise contre lui. (*Marques d'approbation à gauche. Protestations sur divers bancs au centre et à droite.*)

Le Gouvernement a d'ailleurs pris les choses au sérieux, puisque dans la nuit du 19 octobre toute une série de perquisitions ont eu lieu dans la France, dans un certain nombre d'organisations d'extrême droite : au M. P. 13, au Front national des combattants et volontaires de l'Union française et même dans ce comité de salut public qui, il y a dix-huit mois, était cher au cœur de certains et qu'on aurait voulu, par contre, liquider définitivement un certain nombre de ceux qui, jusqu'à ce jour, avaient participé à la vie politique française.

Monsieur le Premier ministre, je voudrais vous poser une question à ce sujet.

Est-il exact qu'il se soit écoulé un délai de plus de vingt-quatre heures entre le moment où les perquisitions ont été décidées et celui où elles ont été faites ?

Est-il exact qu'il y ait eu des fuites et que certains de ceux chez qui les perquisitions devaient avoir lieu en aient été informés ?

Je voudrais aussi vous demander — nous avons le droit de le savoir car c'est une affaire politique — quel a été le résultat de ces perquisitions ? Nous avons le droit de le savoir car nous sommes ici membres du Parlement.

Monsieur le Premier ministre, vous êtes allé devant le bureau politique de l'U. N. R., vous qui êtes un ennemi du régime des partis ! (*Sourires à gauche.*)

Il fallait que ce fût sérieux. Il fallait que ce fût grave. Si j'en crois ce qui a été répété le lendemain par le président du groupe de l'Union pour la Nouvelle République, à l'Assemblée nationale, vous avez même dit qu'il s'agissait d'événements « très graves ».

Je ne vous conteste pas, monsieur le Premier ministre, le droit d'aller exposer la situation à vos amis politiques, mais ce que je vous demande, c'est d'avoir pour nous, parlementaires, les mêmes égards que pour le bureau politique de l'U. N. R. (*Applaudissements à gauche.*) ... c'est-à-dire de nous dire, à nous, tout ce que vous avez dit à vos amis et même, vous me permettez de vous le demander, de nous en dire plus que ce que vous avez dit à vos amis car, si nous n'avons pas l'honneur de faire partie du bureau politique de l'U. N. R. ...

M. Jean Bertaud. Les portes vous en sont grandes ouvertes ! (*Rires.*)

M. Gaston Defferre. ... nous sommes néanmoins, sur le plan hiérarchique, sinon sur le plan politique, les membres de la première assemblée du point de vue constitutionnel.

Des journaux ont écrit que vous pouviez être gêné, monsieur le Premier ministre, par le fait que certains de vos amis d'hier ont été impliqués dans la tentative de subversion.

Je suis convaincu que, parmi les hommes qui ont pu participer à ce ou à ces complots, il y a des hommes sincères qui sont indignés de voir faire par le Gouvernement une autre politique que celle qu'ils auraient souhaité que le Gouvernement fasse. Ce n'est pas que vous vous soyez engagé à en faire une autre car je vous reconnais ce mérite de n'avoir pas pris à ce sujet devant le Parlement, avant le mois d'octobre, d'engagement en ce qui concerne la politique algérienne et ce que vous avez dit, lors du débat devant l'Assemblée nationale, est bien la définition de la politique française par rapport à l'Algérie.

Mais parmi les hommes qui ont participé à ces complots...

M. Jean Bertaud. Il y en a combien ?

M. Gaston Defferre. ... il y a aussi sans doute quelques hommes de main qui toujours dans ce cas participent à ce genre d'agitation. Vous n'êtes plus aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, un partisan ! Vous êtes le chef du Gouvernement. Votre ligne de conduite ne doit plus être déterminée par les amitiés d'hier, par les services rendus, il y a quelques mois ou il y a quelques années, par tel civil ou tel militaire ennemi hier de la IV^e République et opposé aujourd'hui à la politique du Gouvernement ou à celle du chef de l'Etat.

Vos décisions, en tant que Premier ministre, ne peuvent être prises qu'en raison d'un principe, la raison d'Etat !

C'est la raison d'Etat, l'intérêt supérieur du pays qui doivent vous donner bonne conscience pour agir avec énergie contre tous ceux qui veulent porter atteinte à l'ordre républicain !

Nous sommes ici un certain nombre à avoir voté oui au référendum, c'est-à-dire à avoir donné notre approbation au régime actuel. Nous avons le droit de vous dire que vous avez la charge de défendre le régime contre toutes les tentatives de subversion et que vous avez le devoir d'employer pour cela tous les moyens nécessaires. Si vous ne le faisiez pas, vous commettriez une faute lourde.

A quoi bon avoir un régime fort s'il est incapable de réprimer les menées subversives de ces régimes que, il n'y a pas si longtemps, vous condamnerez pour leur faiblesse.

Il ne suffit pas, monsieur le Premier ministre, d'un chef d'Etat qui ait de grandes conceptions. Il faut être capable de fermeté dans l'exécution. Il faut savoir se faire obéir.

Aujourd'hui, ce n'est pas des paroles apaisantes que nous attendons de vous, pas plus que de la violence verbale. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une détermination que personne ni rien ne soit capable de faire fléchir. (*Applaudissements prolongés à gauche, applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos, auteur de la seconde question orale.

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, les 23 et 24 juin dernier, le Sénat ouvrit un débat sur le problème algérien à l'occasion de la discussion de deux projets de loi relatifs à des dispositions financières et monétaires concernant l'Algérie. Aujourd'hui, nous discutons de la politique algérienne du Gouvernement dans une situation modifiée qui m'a amené à poser une question à M. le Premier ministre.

J'ai demandé, au nom du groupe communiste, quelle suite pratique le Gouvernement entendait donner à la déclaration faite le 16 septembre dernier par M. le Président de la République. Il n'a pas été répondu à ma question au cours du débat qui s'est instauré à l'Assemblée nationale ; aussi est-elle toujours d'actualité.

Dans la déclaration de politique générale qu'il fit à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre parla de l'éveil des nationalismes dans le continent africain et des circonstances qui mènent les Africains à l'idéologie de l'indépendance, classée par lui dans la catégorie des idéologies qui font appel aux passions les moins raisonnables. Je dois dire que des jugements aussi sommaires sur les grands courants d'idées qui soulèvent les peuples ne préparent peut-être pas à une compréhension exacte des événements qui bouleversent le monde moderne.

En d'autres circonstances, je le sais bien, la pensée officielle se serait sans doute exprimée à l'aide de slogans qui ont déjà beaucoup servi. Mais le 16 septembre, le Président de la République fit une déclaration dont on ne saurait sous-estimer l'importance et les répercussions. L'élément capital de cette déclaration réside dans la phrase suivante : « Compte tenu de toutes les données algériennes, nationales et internationales, je considère comme nécessaire que le recours à l'autodétermination soit dès aujourd'hui proclamé ». Au surplus, le Président de la République s'engageait à demander aux Algériens ce qu'ils veulent être en définitive.

Sans doute, cette proclamation du recours à l'autodétermination était-elle accompagnée de certaines conditions discutables. Mais c'est la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même qui doit être retenue.

A la tribune de l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a dit que la déclaration de M. le Président de la République n'est ni une base de discussion ni un thème de négociation. Ce point de vue est très discuté et, visiblement, il ne cadre nullement avec l'impatience que manifestaient les milieux officiels après le 16 septembre, dans l'attente de la réponse du Gouvernement provisoire de la République algérienne (G. P. R. A.).

Je sais bien que, parlant ici même le 23 juin dernier, M. le Premier ministre déclarait : Les dirigeants de la rébellion n'ont aucune valeur représentative ! Mais les faits sont plus forts que certaines formules qui se voudraient définitives. Certes, M. le Premier ministre, qui est un juriste éminent, met volontiers en avant le problème du droit. Pour lui, le G. P. R. A. est illégal. Mais comment peut-on oublier que chez nous, durant un temps, la

légalité formelle fut du côté de Vichy. Cependant, l'avenir de la nation n'était pas de ce côté-là !

D'ailleurs, il m'est possible sur ce point de me référer à M. Michel Debré lui-même, qui en d'autres temps écrivait : « Un gouvernement légal peut être illégitime ; une autorité illégale peut être légitime ». Il s'agit là d'un texte que M. le Premier ministre d'aujourd'hui n'a certainement pas oublié.

A cela, je veux ajouter que lorsque, par exemple, il fut question il y a un an de « la paix des braves », cette formule avait pour conséquence implicite de considérer comme des soldats relevant d'une autorité réelle des hommes qualifiés jusque-là de « hors la loi », mais cette paix des braves, qui était vue sous l'angle d'une simple capitulation, ne pouvait aboutir à la fin de la guerre d'Algérie et il ne faudrait pas que la déclaration du 16 septembre aboutisse au même résultat négatif et que la paix s'éloigne à nouveau alors qu'elle apparaît désormais possible et pour ainsi dire à portée de la main.

Nous estimons que sur la base de la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer librement de son destin, ce qui n'est pas autre chose que le recours à l'autodétermination, la paix est possible immédiatement. (*Exclamations à droite.*)

Sur cette base, la paix tant attendue aurait pu être déjà établie et l'on peut même ajouter que la guerre aurait pu être évitée. Mais les colonialistes fermés aux idées de notre temps songent à conserver des privilèges.

Au centre. Il n'y en a plus !

M. Jacques Duclos. ... résultant des conditions de vie imposées aux Algériens et la formule d'intégration est utilisée aujourd'hui par ceux-là mêmes qui, dans leur for intérieur, sont résolus à maintenir l'essentiel de ce que l'on appelle « l'Algérie de papa ».

Cependant, avec la découverte des richesses du Sahara, les intérêts des sociétés pétrolières, des banques d'affaires et autres groupements capitalistes participant à l'exploitation de ces richesses ne coïncident pas forcément dans tous les détails avec ceux des colons et autres bénéficiaires de la colonisation terrienne.

Les uns veulent maintenir, pour l'essentiel, les formes actuelles de domination colonialiste sur l'Algérie, en parlant de la France allant de Dunkerque à Tamanrasset. D'autres, préoccupés surtout de maintenir leurs positions économique, sont prêts à envisager des solutions politiques plus souples aboutissant, par exemple, à la substitution de la notion d'association à celle d'intégration.

La politique de force, dite de pacification, se révélant impuissante à venir à bout de la volonté du peuple algérien, l'opinion publique qui aspire à la paix manifestant de plus en plus d'inquiétude et les nations du monde se préoccupant de plus en plus du problème algérien, le chef de l'Etat en est venu à la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination.

Du fait de l'introduction de cet élément nouveau dans le problème algérien, des oppositions se font jour et des difficultés se produisent dans les formations politiques et autres groupements qui portèrent l'actuel système politique sur les fonts baptismaux en prétendant donner à tous des leçons de désintéressement, d'unité, de loyauté, etc.

Pour les attardés du colonialisme les plus rétrogrades, l'idée de l'autodétermination est une sorte d'idée sacrilège et, n'ayant rien appris ni rien oublié, ils interprètent à leur manière la proclamation du recours à l'autodétermination quand ils ne la condamnent pas. La déclaration du 16 septembre ayant été suivie de la déclaration du gouvernement provisoire de la République algérienne publiée le 28 septembre, les ultras savent qu'il sera de plus en plus difficile de s'opposer à la paix négociée. Aussi sont-ils de plus en plus acharnés à imposer leurs vues.

La déclaration du gouvernement provisoire de la République algérienne constate que le droit de disposer librement de lui-même est enfin reconnu au peuple algérien. Cette déclaration souligne, en outre, qu'il ne peut y avoir de retour à la paix qu'avec l'accord du gouvernement provisoire de la République algérienne en précisant d'ailleurs que la paix peut être immédiate. A cet effet, le gouvernement provisoire de la République algérienne se déclare prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et militaires du cessez-le-feu et des conditions et des garanties de l'application de l'autodétermination.

Il résulte de cet ensemble de faits que des pourparlers peuvent être engagés immédiatement et il est regrettable que cela n'ait pas déjà été fait. Mais, on ne saurait négliger la résistance tenace opposée à l'autodétermination par les ultras et par certains chefs militaires qui les soutiennent. Pour les uns et pour les autres, l'autodétermination prend le caractère d'une condamnation de leurs slogans politiques du 13 mai 1958. Certains laissent entendre que le recours à l'autodétermination aurait été proclamé exclusivement à l'usage extérieur et ajoutent que rien n'est changé en ce qui concerne la politique algérienne de la France.

A propos de la politique algérienne du Gouvernement, la « grande muette » d'autrefois fait preuve d'une inquiétante incontinence verbale. Hier, le plus haut dignitaire de l'armée française portait sur la déclaration du 16 septembre un jugement qui n'est pas de nature à rehausser le prestige international de la France (*Exclamations.*) L'homme aux sept étoiles écrivait que cette déclaration tendait surtout à décharger de son électricité l'orage qu'on sentait gronder autour des assises onusiennes. On voit que le maréchal fait partie de l'Académie française ! Tant pis pour notre langue !

Le maréchal Juin n'hésite pas à exclure toutes possibilités de négociation avec le gouvernement provisoire de la République algérienne, même se rapportant uniquement au cessez-le-feu. Il n'envisage que l'*aman*, c'est-à-dire la capitulation sans condition. En outre, le maréchal s'en prend à la Tunisie et au Maroc et il n'oublie pas bien entendu de se livrer à des menaces contre ceux qui, en France, ne partagent pas son point de vue. Le devoir de l'armée, dans une démocratie, est d'obéir au pouvoir civil. Mais chez nous, des chefs militaires en qui subsiste toujours la griserie de mai 1958 prétendent fixer la politique du pays. Quand des publications s'élèvent contre de telles prétentions, elles font l'objet de sanctions tandis qu'un maréchal ou des généraux peuvent émettre sur la politique française des points de vue qui prennent le caractère d'exigences politiques.

Si, par rapport à la déclaration du 16 septembre, le Gouvernement faisait sienna la façon de voir et d'agir des ultras et des chefs militaires du genre de celui que je viens de citer, l'accusation de duplicité rejaillirait inévitablement sur la France et cela aurait de graves répercussions pour notre pays à travers le monde et plus particulièrement dans le continent africain où souffle le vent de l'indépendance.

Le seul moyen d'en finir avec la guerre d'Algérie, c'est d'engager des pourparlers avec les représentants des algériens contre qui on se bat, c'est-à-dire avec le G. P. R. A. Faute de s'engager dans cette voie, la guerre d'Algérie se prolongera et, quoi que puisse dire le Gouvernement, il lui sera de plus en plus difficile de faire admettre la poursuite de cette guerre dans le climat de détente internationale que nous voyons se manifester et que la prochaine rencontre Khrouchtchev-de Gaulle va très certainement accentuer.

Dans un tel climat, il sera de plus en plus difficile pour le Gouvernement français de prendre directement la responsabilité de la poursuite de la guerre d'Algérie en s'obstinant à refuser des pourparlers.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de la France, il est indispensable que s'élève des profondeurs du peuple une exigence politique chaque jour plus impérieuse pouvant s'exprimer ainsi : pour faire la paix en Algérie, il faut négocier ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cependant, les ultras ont une autre façon d'envisager les événements et ils sont prêts à tout pour faire triompher leur thèse de l'intégration qui maintenant, d'ailleurs, change d'étiquette et prend le nom de francisation. Je fais observer que ce terme est en contradiction avec l'ancien mot d'ordre « Algérie française » car on ne saurait franciser ce qui est français !

Au cours de la dernière période, les ultras ont fait preuve d'une activité que le secrétariat général de l'U. N. R. a qualifiée de subversive et un député U. N. R. en est arrivé à parler de l'arrivée en France d'équipes de tueurs venant d'Algérie.

En même temps qu'ils préparent des actes de violence, les factieux essaient d'endormir l'opinion publique. C'est à cela qu'a tendu la machination préparée récemment par des hommes de main prêts à toutes les besognes, dont l'opération avait pour objectif d'envelopper de scepticisme la préparation d'attentats et de coups de force.

Les ultras envisagent d'autant plus de recourir à la violence qu'ils sentent l'opinion publique se prononcer avec une force accrue pour l'ouverture de pourparlers ; et c'est cela qu'ils veulent empêcher par tous les moyens.

Aussi est-il important que le peuple prenne pleinement conscience de ce danger et ne s'endorme pas dans une dangereuse quiétude.

De toute évidence, ceux qui furent mêlés au complot de mai 1958 sont liés par trop d'anciennes complicités pour que ceux d'entre eux qui sont au pouvoir puissent s'opposer aux menées subversives de leurs anciens compagnons de complot de façon efficace.

L'on voit s'agiter une faune particulièrement inquiétante. Quand on demande à l'ancien député R. P. F. et poujadiste directement mêlé à la machination que je viens d'évoquer quels sont ses moyens d'existence, il répond cyniquement : « Mon action nationale ».

Comme on le voit, les hommes de main prêts à toutes les besognes n'hésitent pas à recouvrir leurs singulières activités d'un semblant de patriotisme. C'est sans doute d'une source de revenus analogue à celle de ce député que doit exciper un autre

complot, l'ancien député poujadiste arrêté à la frontière franco-belge avec des explosifs dans sa voiture.

M. le ministre de l'information a bien dit pour tranquilliser l'opinion que les membres du Gouvernement n'avaient jamais parlé de complot. Mais la presse nous a appris que M. le Premier ministre avait déclaré à l'U. N. R. : « La page des complots est tournée », ce qui veut dire qu'il y a bien des complots et des comploteurs, et je ne suis pas sûr que la page soit tournée.

Les comploteurs rêvent d'un nouveau mois de mai et, tout comme l'actuel système politique, l'U. N. R. née du complot du 13 mai porte le poids de son origine.

M. le Premier ministre a été amené à s'opposer à la réadmission au sein de l'U. N. R. de certains députés démissionnaires qui furent parmi les principaux activistes du 13 mai 1958 et qui, d'après M. Chalandon, se sont livrés à des menées subversives.

M. Jean Bertaud. Nous avons bien le droit de pratiquer des purges ! (*Sourires.*)

M. Jacques Duclos. Cela n'a nullement empêché M. le ministre délégué auprès du Premier ministre de se prononcer en sens contraire.

Ces batailles internes m'ont amené à relire un livre que le Premier ministre connaît bien *Ces Princes qui nous gouvernent* pour y rechercher une définition du système actuel. Il semble bien que M. Michel Debré, montrant de réels dons divinatoires, avait prévu ce qui arrive maintenant quand il écrivait — écoutez, c'est M. Michel Debré qui parle — « Autour du régime qui continue à se nommer et peut-être à se croire républicain, l'immense cour qui accompagne nos princes et d'où, parce que nous ne sommes plus en monarchie de droit divin, beaucoup de princes sont issus, est déchirée comme l'était la cour de Versailles de rivalités inouïes. »

Allant encore plus loin, M. Michel Debré écrivait à propos de ceux qui vivent de nos princes, par nos princes, pour nos princes : « Une même espérance, une même inquiétude les unissent. Leur seule action est d'augmenter leur influence par le partage des places et leurs seules réformes sont celles qui modifient entre eux les domaines d'influence. »

Ces textes, vous l'avouerez, semblent avoir été écrits pour porter jugement sur l'actuel système politique qui laisse apparaître d'évidentes contradictions et qui porte en lui la menace du recours à des méthodes fascistes.

De tout cela il ressort que les ennemis de toute négociation, dont les espoirs sont fondés sur la continuation de la guerre en Algérie et qui disposent de puissants moyens d'action, comptent sur le laisser-faire du Gouvernement, pour ne pas dire plus. D'ailleurs, dans l'esprit de ces « jusqu'aboutistes », la poursuite de la guerre d'Algérie, qui aggrave dangereusement les conditions d'existence du peuple de France, doit permettre de porter de nouveaux coups aux libertés démocratiques dans notre pays.

C'est la guerre d'Algérie qui a permis l'instauration du régime de pouvoir personnel et c'est pourquoi, aux raisons d'intérêt national qui militent en faveur de l'ouverture de pourparlers pour aboutir à la fin de la guerre d'Algérie, s'ajoutent des raisons d'intérêt économique.

La fin de la guerre d'Algérie ouvrirait, en effet, devant le peuple de France, des perspectives nouvelles de restauration et de rénovation de la démocratie.

Si le Gouvernement persistait à poursuivre la guerre d'Algérie dans l'espoir d'une illusoire solution militaire, de graves conséquences en découleraient pour la France. Il s'agit de savoir, en substance, si l'Algérie disposera de son destin en accord avec la France ou contre elle.

Dans la première hypothèse, pourront s'établir des rapports franco-algériens nouveaux fondés sur l'égalité et le consentement réciproque. De tels rapports mutuellement avantageux permettraient de nouer de solides liens d'amitié fraternelle entre la France et l'Algérie, ce à quoi nous n'avons cessé d'aspirer de toutes nos forces.

Quant à la deuxième hypothèse, elle fait songer à ce qui s'est passé au Vietnam où la stupidité de nos gouvernants a abouti purement et simplement à installer les Américains à Saïgon.

C'est pourquoi la suite pratique qui, selon l'avis du groupe communiste, doit être donnée à la déclaration du 16 septembre, c'est l'ouverture immédiate de pourparlers avec le G. P. R. A. En s'engageant dans cette voie, la France a tout à gagner. En s'obstinant à ne pas voir qu'il y a quelque chose de nouveau dans le monde et en persévérant à appliquer une politique de force, le Gouvernement ferait tout perdre à notre pays.

En demandant l'ouverture de pourparlers pour en finir avec la guerre d'Algérie, nous sommes fidèles à notre politique de toujours. Certains qui, avant le 16 septembre, n'avaient jamais pris position en faveur de l'autodétermination et qui approuvent ce mot d'ordre depuis que le Président de la République l'a lancé, nous reprochent de prétendues variations dans notre comportement. Nous pouvons opposer à toutes les attaques et insinuations, d'où qu'elles viennent, la continuité d'une politique

qui a toujours été fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination, ce qui suppose la nécessité de négocier.

Après la déclaration présidentielle du 16 septembre le bureau politique de notre parti répéta, une fois de plus : « Seule la négociation peut conduire à la paix et à la solution réelle du problème algérien. »

L'intérêt de la France exige que soient engagés d'urgence des pourparlers pour en faire sortir au plus vite la paix, qui est possible à condition de la vouloir. C'est dans la mesure où la volonté de paix du peuple de France s'exprimera toujours plus intensément que le Gouvernement devra en tenir compte. Il faut qu'au plus vite s'engage le dialogue des hommes pour qu'enfin se taisent les mitrailleuses. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Maupeou, auteur de la troisième question.

M. Jacques de Maupeou. Monsieur le Premier ministre, si j'ai demandé au Sénat de joindre en un même débat la question orale dont je suis l'auteur à celle que vous a posée notre collègue M. Gaston Defferre, c'est uniquement pour vous éviter de revenir une seconde fois devant nous, car, en réalité, elle aurait très bien pu faire l'objet d'un débat séparé.

J'interviens ici, en effet, mes chers collègues, non pas tant pour questionner le Gouvernement sur la politique qu'il entend suivre en Algérie, que pour lui demander des explications sur la manière insolite dont elle a été définie. Bien sûr, il me faudra parler de cette politique, mais plutôt que de le faire pour l'approuver ou la désapprouver selon l'opinion personnelle que j'en peux avoir, ce sera pour l'examiner sous l'angle de la légitimité et pour vous demander, monsieur le Premier ministre, à ce sujet, l'explication de certaines contradictions qui me paraissent incompréhensibles.

On peut penser — M. Defferre l'a dit — que le présent débat est trop rapproché de celui de l'Assemblée nationale. Je dois dire que c'est un peu mon sentiment. Cependant, je ferai tout mon possible pour qu'il ne soit pas inutile. Un débat de ce genre, en effet, est utile dans la mesure où il donne au Gouvernement l'occasion de préciser sa pensée. Le débat de l'Assemblée nationale a d'ailleurs été excellent à cet égard. J'y ai assisté, monsieur le Premier ministre, j'ai entendu vos deux interventions, la première où vous avez exposé les grandes lignes de votre politique et la seconde, qui a été un de vos meilleurs discours, au cours de laquelle, pour répondre tant aux questions qui vous avaient été posées qu'aux critiques formulées par l'opposition, vous avez été amené à prendre des engagements et à donner des précisions propres à dissiper certaines inquiétudes et à éclaircir certains malentendus.

Le présent débat sera donc utile s'il vous amène à donner au Sénat des précisions supplémentaires et à répondre à des questions auxquelles vous n'avez pas répondu à l'Assemblée nationale.

Or, il se trouve précisément que les questions que je veux vous poser sont de celles qui n'ont pas reçu de réponse, car l'on ne peut pas appeler réponse le passage ironique de votre discours que vous avez consacré, sans les réfuter, aux objections qu'il soulève.

Lorsque, le 16 septembre dernier, j'ai entendu à la radio la grande voix de celui dont l'un des caractères essentiels est d'être le garant de l'intégrité du territoire proposer à l'Algérie, « au nom de la France et de la République », le choix entre trois « options » dont l'une est la sécession, je suis resté frappé de stupeur. Ma première pensée — j'étais seul et je me suis entendu la formuler tout haut — a été : c'est un abus de confiance. Je me trompais, puisque depuis il s'est trouvé à l'Assemblée nationale une étonnante majorité pour donner sa confiance à une politique qui peut ouvrir une telle éventualité.

Ma seconde pensée a été : c'est une révolution. Là je crois que je ne me trompais pas à moins, et c'est un peu ce que j'attends de vous, que vous me prouviez le contraire, si vous le pouvez.

Nous sommes d'une génération que n'effraient pas les révolutions, au moins les révolutions constitutionnelles qui nous permettent de numérotter les républiques et ainsi de voir renaître l'espoir de partir sur une lancée nouvelle et de mieux faire que par le passé.

C'est d'ailleurs au général de Gaulle que nous le devons. C'est lui qui a introduit dans nos mœurs républicaines la consultation par référendum qui, jusqu'ici, n'avait été utilisée dans l'histoire de la France que sous le nom de plébiscite pour changer la République en Empire. C'est sur son initiative que nous avons changé deux fois de constitution en douze ans, en 1946 et en 1958.

Or, de nouveau nous sommes en train de changer de constitution et c'est ce qui m'autorise à parler de révolution, mais cette fois le processus n'est pas le même : au lieu de recourir à une consultation populaire et sans songer à ouvrir, semble-t-il, la procédure de révision, nous assistons à l'instauration d'un

nouveau régime par le moyen nouveau de violations répétées de la Constitution. Car vous violez la Constitution, monsieur le Premier ministre, et vous le savez bien, du moins je l'espère, car je ne peux tout de même pas penser que vous le fassiez sans le savoir.

Ce qu'il y a de curieux dans tout ceci, c'est que tout le monde devrait le comprendre, c'est qu'au moins les parlementaires le savent, même ceux qui le nient, mais qu'on se contente de répondre à ceux qui le font remarquer que « cela n'a pas d'importance ». Vous me permettez, mes chers collègues, de ne pas être de cet avis ; c'est pour le dire que je suis monté à cette tribune. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Je dis donc que la Constitution a été violée. Je vais d'ailleurs le démontrer.

Rassurez-vous, mes chers collègues, la démonstration ne sera pas longue. Je tiens à répondre en passant à mon aimable collègue M. Gaston Defferre, qui croit que je n'aurais pas dit que la Constitution avait été violée si le Président de la République avait, le 16 septembre, prôné l'intégration de l'Algérie. Qu'il me laisse lui dire que ce serait peut-être lui et ses amis du groupe socialiste qui auraient pris le relais. Mais en tout cela, voyez-vous, il faut être objectif. Je me suis efforcé de l'être et je vous demande d'écouter mon exposé avec la même objectivité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La Constitution a été violée du point de vue de la souveraineté nationale telle qu'elle y est définie et garantie. La Constitution a été violée par l'institution de deux référendums contraire aux règles qu'elle édicte en la matière. La Constitution a été violée du fait que la politique de la France n'est ni déterminée ni conduite par celui qui en a constitutionnellement la charge.

Voyons d'abord ce qui concerne la souveraineté. Toutes nos provinces, qu'elles s'appellent la Bretagne, l'Alsace, la Touraine ou l'Algérie, appartiennent à la France. Tous nos départements, qu'ils s'appellent la Seine, la Vendée, l'Indre-et-Loire, Oran ou Constantine, appartiennent à la France et font partie intégrante du territoire national. Nous sommes tous ici, à part quelques-uns, d'accord sur ce point fondamental et vous aussi, je pense, monsieur le Premier ministre. Et si je voulais vous en convaincre, je pourrais vous citer cent phrases qui ont été prononcées, sur ce sujet, dans cette enceinte. Mais je n'ai pas le goût de ce jeu cruel et trop facile qui consisterait à gêner le Premier ministre en lui rappelant les paroles du sénateur Michel Debré.

Que dit donc la Constitution ? Mesdames, messieurs, elle dit d'abord que « La France est une République indivisible ». Elle dit aussi qu'« en France la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants » que nous sommes « et par la voie du référendum », mais qu'« aucune section du peuple ni aucun individu », ni vous, monsieur le Premier ministre, ni personne, « ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Les textes sont formels ; il n'y en a pas d'autre. Ainsi, en organisant en Algérie un référendum qui laissera aux Algériens le choix de leur nationalité — puisque les deux termes extrêmes de la triple option sont la France et je ne sais quelle « nation algérienne » — vous affirmez par là même que vous jugez possible la « divisibilité » de la République, vous vous emparez, sans aucun droit, de la souveraineté et vous en octroyez l'exercice à une section du peuple français. Je dis que vous violez la Constitution. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

Parlons maintenant un peu de ces étranges référendums que vous nous promettez. Cette Constitution qui, après tout, n'est pas si mal faite — et je vous en félicite dans la mesure où vous en êtes l'auteur — a prévu en la matière un processus que je me permets de vous rappeler : « Le Président de la République peut soumettre au référendum... » — suit une énumération de projets de loi, de traités internationaux, d'accords de Communauté, etc. — « ... sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées ».

Or, ces référendums ont été annoncés et promis au mois de septembre sans que les assemblées se fussent réunies pour en faire la proposition. Dois-je en conclure qu'au moins le Gouvernement a formulé une proposition en ce sens ? Je me permets de vous le demander, monsieur le Premier ministre, et, s'il l'a fait, je voudrais bien savoir pourquoi il l'a fait avec une discrétion telle que personne n'en a jamais rien su ? Nous sommes vraiment en pleine fantaisie, si toutefois on peut parler de fantaisie en une matière aussi grave.

Vous me direz peut-être que, soucieux des droits du Parlement, vous lui proposerez, le moment venu, d'entériner la décision prise et de voter une loi portant organisation de ces référendums. Ce ne serait pas sérieux.

La mode viendrait-elle donc en politique, mes chers collègues, de ne plus demander au Parlement ou au peuple français que l'entérinement des faits accomplis ? J'en ai peur et je n'en veux pour preuve qu'un texte, officiel je pense, qui est celui du 16 septembre et où j'ai dû, pour me rendre à l'évidence, relire trois

fois la phrase par laquelle on « s'engage à demander, d'une part aux Algériens, dans leurs douze départements, ce qu'ils veulent être en définitive et d'autre part, à tous les Français d'entériner... » — vous entendez bien — « ... ce qui sera ce choix ».

Nous voilà prévenus : lors du second référendum qui suivra, en France métropolitaine, le référendum d'Algérie, le peuple français ne pourra qu'« entériner » la décision prise au-delà de la Méditerranée. Tenons-nous le pour dit.

Mais, monsieur le Premier ministre, si le référendum algérien, ce qu'à Dieu ne plaise, choisissait par extraordinaire la sécession que vous lui proposez avec une générosité intellectuelle qui n'a d'égale qu'une inconcevable légèreté politique ; auriez-vous le courage d'organiser vraiment en France un second référendum-pour faire « entériner » ce choix par la France ? En tout cas, je dis qu'en instituant ces référendums vous avez encore violé la Constitution.

Il me reste enfin à parler de votre politique. Mais la politique que vous suivez — et j'emploie ce verbe à dessein — est-elle bien votre politique ? J'ai peine à le croire et là je me permets de vous demander quelques explications.

J'ai déjà dit que je m'interdisais de jouer ici à un certain jeu ; j'ai tout de même le droit de citer les paroles que prononçait dans cet hémicycle le Premier ministre que vous étiez déjà il y a quatre mois. Quelques unes d'ailleurs vous ont été rappelées à l'Assemblée nationale par M. le président Bidault. Je crois pourtant, et je m'en excuse, devoir les relire à mes collègues.

Le 23 juin dernier, du haut de cette tribune, vous disiez donc : « Il y a en Algérie des millions de Musulmans fidèles à la France, citoyens français. » Alors pourquoi maintenant parler de francisation ? Et encore : « Depuis l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et les transformations des institutions ont eu lieu un référendum, des élections législatives, des élections municipales et des élections sénatoriales. Les seuls hommes ayant qualité pour parler au nom des départements d'Algérie, ce sont leurs élus et il n'y en a pas d'autres. »

Et vous ajoutiez : « Il serait extrêmement grave du point de vue national de considérer que les représentants librement élus des départements algériens ne sont pas aujourd'hui les seuls porte-parole valables de l'opinion politique en Algérie ? »

Alors expliquez-nous ! Peut-être je ne comprends rien à rien — je crois savoir d'ailleurs que c'est ce que vous pensez de moi — mais reconnaissez qu'il n'est pas facile de comprendre. Ces élus que vous considérez il y a quatre mois comme des porte-parole valables et auxquels d'ailleurs le général de Gaulle avait déclaré de son côté qu'avec eux « il ferait le reste », pourquoi ne sont-ils plus valables aujourd'hui ? Pourquoi refaire un référendum ? Pourquoi recommencer ?

Ah ! je crains d'avoir entendu la réponse, de l'avoir entendue de votre bouche lors de votre première intervention à l'Assemblée nationale quand, faisant un retour sur les tristes résultats de la politique suivie ces dernières années en Extrême-Orient et dans les États voisins de l'Algérie, vous avez parlé des évolutions nécessaires. Les évolutions nécessaires ! Est-il possible que ce soit vous qui ayez prononcé ces mots là ? Était-ce pour vous justifier d'admettre, au moins intellectuellement, la possibilité d'une sécession algérienne ?

Ces mots — ou des mots semblables — il me semble les avoir déjà entendus naguère, peut-être même à cette tribune, tombant des lèvres d'hommes qu'alors qu'ils étaient ministres et, vous, simple parlementaire, vous ne cessiez de critiquer avec une âpreté persévérante dont nous n'avons pas perdu le souvenir.

Je ne peux pas croire, Michel Debré, que ce soit là votre politique. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*) Alors dites-le-nous. Et si vraiment il faut me résigner à admettre que c'est bien votre politique, pourquoi ne l'avez-vous pas définie vous-même ? Vous auriez dû venir en personne devant l'Assemblée nationale lui dire : « Voilà ce que je veux faire », lui demander sa confiance, comme vous l'avez fait il y a quelques jours, mais trop tard. Vous n'aviez pas le droit de la laisser définir par une autre voix que la vôtre, car la Constitution est formelle encore sur ce point : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. »

Aussi j'affirme encore, monsieur le Premier ministre, qu'en laissant définir par un autre que vous-même la politique du Gouvernement dont vous êtes le chef, vous avez violé la Constitution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, je ne me fais pas d'illusion sur ce que beaucoup d'entre vous vont penser de cette intervention qui me classe, je suis bien obligé de m'y résoudre et sans gaieté de cœur, je vous l'assure, dans l'opposition.

S'agissant de la politique algérienne du Gouvernement et bien que j'ai tenu à analyser cette politique, surtout sous l'angle de sa légitimité, ou plutôt de son illégitimité constitutionnelle, je pense que je ne tarderai pas à être traité « d'activiste » ou d'« ultra ». « Activiste » ? Il est vrai qu'à l'âge où je parviens ce pourrait être un compliment. (*Sourires.*) Je peux vous assurer

pourtant que je ne fais partie d'aucun complot, réel ou imaginaire (*Nouveaux sourires.*) du moins pour les réels, s'il en existe, je peux vous en donner ma parole. Pour les complots imaginaires, évidemment, je ne puis jurer de rien, car cela ne dépend pas de moi. Comme d'autres sénateurs l'ont demandé, je demande à mon tour au Gouvernement s'il peut nous donner tout à l'heure quelques renseignements sur ce genre de complots que vient d'illustrer un scénario de pseudo-attentat qui a bafoué la justice et qui, il y a huit jours, mes chers collègues, a surpris notre propre bonne foi. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

« Ultra », je n'aime guère cette étiquette dont on m'a pourtant déjà affublé, puisque l'Humanité de ce matin, monsieur Duclos, dit, paraît-il, que je suis le porte-parole des ultras. Cela ne m'est pas très agréable, car durant onze années de vie parlementaire, je crois n'avoir jamais mérité cette étiquette. Eh bien ! pourtant, si l'on y tient, je pourrais l'accepter en ce qui concerne la politique algérienne.

Faut-il rappeler, en effet, mesdames, messieurs, que c'est le roi Charles X et son premier ministre d'alors, le duc de Polignac, l'ultra des ultras pour lequel le mot a presque été inventé, qui décidèrent de chasser les milices turques de la régence d'Alger et lancèrent la flotte de Duperré et l'armée de Bourmont sur la côte d'Afrique ? Puisque ce sont les ultras qui, les premiers, ont pacifié l'Algérie et l'ont donnée, voici cent trente ans, à la France, je consens à être ultra, s'il faut l'être pour garder l'Algérie française. (*Nouveaux applaudissements à droite.*)

Mais là n'est pas le problème et les étiquettes n'ont pas d'importance : à vrai dire, je m'en moque bien ! Ce qui est important, c'est de tâcher d'avancer dans ce débat, c'est de tâcher d'obtenir des éclaircissements. Aussi, pour vous faciliter la tâche, monsieur le Premier ministre, je voudrais condenser tout ce que je viens de dire en trois questions précises que je me permets de vous poser :

Première question : Estimez-vous conforme à la Constitution de proposer aux départements d'Algérie une triple option dont l'un des termes est la sécession, alors que cette Constitution précise, dans son article 2, que « la France est une république indivisible », dans son article 3, « qu'aucune section du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale » et, dans son article 5, que « le Président de la République est le garant de l'intégrité du territoire ? »

Deuxième question : Estimez-vous conforme à la Constitution d'avoir décidé d'organiser deux référendums sans qu'ils aient été demandés au Président de la République par votre Gouvernement ou par le Parlement, conformément à l'article 11 ?

Troisième question : Estimez-vous conforme à la Constitution que la politique que veut suivre le Gouvernement en Algérie ait été définie par un autre que vous-même, alors que l'article 20 de ladite Constitution précise que c'est le Gouvernement qui a la charge de « déterminer la politique de la Nation » ?

C'est à ces trois questions que je vous demande instamment monsieur le ministre, de répondre.

Si vous y répondez oui, expliquez-nous comment la Constitution n'est pas violée. Si vous y répondez non, ce sera avouer que vous avez violé la Constitution et alors, dites-nous pourquoi. Si vous n'y répondez pas ou si vous y répondez comme à l'Assemblée nationale par des faux-fuyants, ce sera avouer également que la Constitution a été violée, mais que vous ne voulez pas nous dire pourquoi. Alors, nous aurons le droit de nous poser des questions graves, car c'est l'avenir du régime et de la France qui serait en jeu.

Qu'avez-vous dit, en effet, à ce sujet à l'Assemblée nationale ? Je tiens, pour ne pas risquer de trahir votre pensée, à lire cette partie de votre discours. Elle est très brève. Vous avez dit :

« Si vous voulez bien, je vais faire ici une courte parenthèse qui sera la seule réponse aux critiques personnelles ou constitutionnelles que j'ai entendues depuis deux jours.

« Le thème favori des orateurs, au cours de la précédente session, était que, dans la V^e République, il n'y a plus de Parlement. Le thème favori, au cours de cette session-ci, c'est que dans la V^e République il n'y a plus de Gouvernement. (*Rires à gauche et au centre.*)

« On dit maintenant, en outre : lorsque le chef de l'Etat agit, il viole la Constitution. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

« Je résume : plus de Parlement, plus de Gouvernement et le chef de l'Etat qui agit toujours en marge de la Constitution. Quelle anarchie !

« Dommage ! Le monde n'en croit rien et je puis même dire que ses vues sont toutes différentes. Le monde estime qu'il y a un Parlement, qu'il y a — j'ose le dire — un Gouvernement et il témoigne enfin au chef de l'Etat le respect que commande le sens des responsabilités dont ce dernier fait preuve. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Par ces paroles, j'estime que vous avez tenté de ridiculiser certains orateurs de l'opposition et de faire rire à leurs dépens. Mais ce n'est pas là une réponse sérieuse.

Personne, croyez-le bien, et en tout cas moi moins que personne, ne conteste que nous ayons en effet un Parlement, un Gouvernement et un chef de l'Etat, comme vous dites, qui s'appelle encore le Président de la République. Si vous le voulez bien, je laisserai le Parlement hors de cette querelle, de même que le Président de la République que la Constitution m'interdit de mêler à ce débat. Reste le Gouvernement.

Contrairement à ce que vous pouvez penser, je trouve que nous avons un gouvernement, un gouvernement qui est même doté d'une telle autorité qu'il semble impunément pouvoir violer la Constitution. Et c'est précisément ce que je lui reproche. Je ne dis pas : il n'y a pas de gouvernement. Je dis : le Gouvernement est illégitime dès lors qu'il viole la Constitution. C'est là le seul procès que j'entends vous faire.

Au centre droit. Et le 18 juin ?

M. Jacques de Maupeou. Oh ! je sais bien ce qu'on va me dire : « Ce sont là des arguties juridiques..., tout cela n'a pas d'importance... ».

Pas d'importance ?

Mesdames, messieurs, une constitution est un contrat passé entre le peuple et le pouvoir. Si le peuple viole la Constitution, le pouvoir peut, légitimement, user du droit de répression. Mais si c'est le pouvoir qui la viole ?

On me dira encore : « La Constitution est dépassée..., elle doit subir certaines adaptations..., elle doit évoluer... ». On l'a déjà dit. Mais la Constitution est dépassée par qui ? Elle doit s'adapter à quoi ? Elle doit évoluer dans quel sens ? C'est ce qu'on oublie de me dire et que je voudrais bien savoir.

Personnellement, je ne suis pas hostile à un régime d'autorité. Encore convient-il que l'autorité ne soit pas aux mains d'un seul homme, auquel il faut que « Dieu prête vie » pour lui permettre de mener à bien l'exécution de ses desseins...

M. Jacques Boisrond. Très bien !

M. Jacques de Maupeou. ... car, s'il vient à mourir, on entre dans le chaos et accepter un tel régime reviendrait à faire un pari avec Dieu, pari que, pour ma part, je me refuse à faire. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Un régime d'autorité ? Si vous voulez, mais à condition qu'au préalable ait été consenti le principe transcendant de la permanence inéluctable de l'autorité, dégagée des contingences de la mort.

Mais nous n'en sommes pas encore là ! Nous sommes, sauf erreur, en République parlementaire.

Avant de terminer, monsieur le Premier ministre, je voudrais rappeler à mes collègues une dernière remarque que vous avez faite devant l'Assemblée nationale et que j'ai oublié de citer tout à l'heure. Vous vous êtes étonné du fait que ceux qui crient maintenant à la violation de la Constitution ne l'aient pas fait dès le mois d'octobre 1958, à propos de la conférence de presse où fut proposée aux fellagha la « paix des braves ». Cette remarque n'a vivement intéressé. Sur le moment, je n'avais pas été choqué, je l'avoue, par cette conférence de presse qui, émanant du chef suprême de nos armées, et m'apparaissant comme strictement cantonnée à l'offre d'un cessez-le-feu militaire, m'avait semblé, sinon habituelle dans sa forme, du moins légitime dans ses termes. Mais, maintenant que vous m'y avez fait penser, je me demande si, comme vous semblez le suggérer, il n'y avait pas déjà là une entorse à la Constitution...

Un sénateur à droite. Il n'y a pas de doute !

M. Jacques de Maupeou. ... mais ce n'aurait été que la première. Or, vous connaissez le dicton populaire que je me permets cependant de rappeler ici avec un bref commentaire chronologique : une fois passe — 28 octobre 1958 — deux fois lasse — 16 septembre 1959 — trois fois... je ne termine pas la citation et surtout je ne précise pas de date, n'étant pas prophète. Je préférerais, pourtant, que ce ne soit pas le 2 décembre !

J'en ai terminé, monsieur le Premier ministre. A vous qui tentez de justifier l'orientation nouvelle de votre politique algérienne par le retour au droit, je me permets à mon tour de conseiller le retour au droit en matière constitutionnelle. Car, si je ne suis pas sûr que la France se soit jamais écartée du droit en Algérie au point de devoir y revenir, je suis sûr, par contre, que la Constitution a été violée. (*Murmures sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Aussi, mes chers collègues, si le Conseil constitutionnel n'avait pas retiré à notre assemblée le droit de voter une motion au terme d'un débat comme celui d'aujourd'hui, préjugant — pour ne pas reprendre la parole plus tard — les déclarations que

nous fera sans doute tout à l'heure M. le Premier ministre, voici à peu près le texte que j'aurais aimé soumettre à vos suffrages :

« Le Sénat

« Rappelle le Gouvernement au strict respect de la Constitution ;

« Lui indique que, s'il estime devoir la modifier, il doit le faire légalement en ouvrant la procédure de révision constitutionnelle ;

« Et, d'autre part, compte tenu des déclarations de M. le Premier ministre sur la politique qu'il entend suivre, le conjure de tout mettre en œuvre pour garder l'Algérie française. »
(Applaudissements sur divers bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Mesdames, messieurs, d'après les commentaires des personnes qui reviennent d'Alger, la ville serait en proie à un pessimisme profond depuis le vote de l'Assemblée nationale. Je pense que cet état d'esprit a trouvé pour une large part sa source dans certains des discours qui ont été prononcés lors d'un récent débat. Mon propos, qui n'engage pas pour autant l'ensemble du groupe auquel j'appartiens, tend à démontrer que cet état d'esprit n'est pas justifié.

La déclaration du 16 septembre — car c'est de cela que je veux parler — en même temps qu'elle provoquait dans le monde une très vive sensation, a suscité dans notre pays de véritables passions en sens opposés. Je crois pourtant que, s'il est un sujet sur lequel il faut se pencher sans passion, en pleine objectivité et avec le seul souci de défendre l'intérêt national, c'est bien celui-là. Les uns ont parlé de grande victoire, d'autres ont vu au contraire dans cette déclaration le signal d'une politique d'abandon. Je ne suivrai ni les uns, ni les autres.

Le plan, car c'est un plan, comporte à mon avis des avantages et des inconvénients. Je vais les énumérer rapidement devant vous avant d'apporter ma propre solution.

D'abord, les désavantages. Sur le plan constitutionnel, je pense que M. de Maupeou a raison. Le droit à la sécession va contre les principes de la « République une et indivisible ». C'est l'article 2 de la Constitution. Certes, l'article 73 de cette même Constitution prévoit que « le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ». Je me permets de dire qu'il est toutefois inimaginable que cette adaptation puisse aller jusqu'à la sécession.

Par ailleurs, M. le Président de la République a annoncé qu'un référendum aurait lieu en Algérie et aussitôt après dans la métropole, afin que tous les Français soient à même de ratifier le choix des Algériens. Mais la Constitution ne le permet pas, car, dans son article 11, elle ne prévoit de référendum que général et dans trois cas précis : organisation des pouvoirs publics, approbation d'un accord de communauté, ratification d'un traité. Il faudrait donc procéder à une révision de notre Constitution.

Cependant, il n'y a pas que l'aspect juridique du problème. Il y a aussi l'aspect politique. Nous savons tous que, si le général de Gaulle a été porté au pouvoir l'année dernière, c'est en grande partie parce qu'une multitude de Français attendaient de lui qu'il obtint la paix en Algérie, tout en maintenant l'Algérie française.

Pour tous ces Français, vous le savez très bien, l'aspect constitutionnel importe peu. D'ailleurs, ils ne connaissent pas cette Constitution. Savent-ils seulement que le chef de l'Etat n'est pas responsable, aux termes de l'article 68, des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'en fait — personne ne peut le nier — il assure la direction du Gouvernement, fonction qui devrait être constitutionnellement exercée par le Premier ministre, chef du Gouvernement, responsable devant le Parlement. Le pays l'a voulu ainsi, mais notre devoir n'est-il pas de nous demander ce qui se passerait s'il devait y avoir un jour une majorité parlementaire qui s'opposât à la politique du Président de la République, présent ou futur ?

Il existe, à mon avis, une critique plus fondée contre le plan du 16 septembre. C'est le rappel d'un passé qui n'est pas lointain, le Maroc, la Tunisie. Quand on parle de l'autonomie interne, c'est que l'étape sera courte dans la voie de l'indépendance. On peut répondre qu'il s'agissait alors, pour la France, de gouvernements débiles et de courte durée, alors qu'aujourd'hui nous avons un Gouvernement solide et qui durera. On peut dire aussi qu'il existait une dynastie au Maroc et en Tunisie un homme représentatif de son opinion publique alors qu'il n'y a rien de tel en Algérie.

Mais l'argument le plus fort, le voici. C'est l'exemple de la Communauté : hier, la Guinée, et vous savez de quelle façon M. Sekou Touré est reçu aux Etats-Unis ; demain le Sénégal et le Soudan. Comme je regrette, monsieur le Premier ministre, que vous n'ayez pas accepté l'amendement que j'avais eu l'honneur, au nom du groupe des indépendants, de déposer lors des

travaux du comité consultatif constitutionnel qui proposait que les Etats de la Communauté ne puissent se prononcer sur leur destin que tous les cinq ans. A cet égard, permettez-moi de déclarer que je regrette aussi que l'on ne nous ait pas encore donné les travaux préparatoires du comité consultatif constitutionnel.

M. Jean Nayrou. Très bien !

M. Edmond Barrachin. Mais maintenant que j'ai exposé en conscience les arguments qui me semblent prévaloir contre le plan du 16 septembre, je vais indiquer les éléments que je crois favorables et qui, en fin de compte, enlèvent ma détermination de le soutenir.

D'abord, la déclaration nous fait sortir de l'impasse. Voilà qui est important, car selon, la formule assez répandue, nous étions sous le tunnel depuis pas mal de temps.

Ensuite, il faut constater un renversement total de la tendance internationale. A l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement provisoire, le G. P. R. A., c'est ainsi qu'il se nomme, avait été déjà reconnu par 17 Etats. Etait-il indispensable qu'il le fût encore par beaucoup d'autres, ce qui serait vraisemblablement arrivé si le général de Gaulle n'avait pas pris position le 16 septembre ? Contrairement aux précédentes années, le groupe afro-asiatique n'a pas demandé cette fois l'urgence pour la discussion du problème algérien. Le F. L. N. a mis treize jours, après beaucoup d'hésitation, à répondre à la déclaration du 16 septembre et si, à bien des égards, cette réponse n'est pas satisfaisante, il faut tout de même enregistrer que, pour la première fois — on l'a rappelé tout à l'heure — il ne parle plus du préalable de l'indépendance. Le G. P. R. A. admet par ailleurs qu'il n'est que le dépositaire et le garant temporaire des intérêts du peuple algérien jusqu'à ce que celui-ci se soit librement prononcé.

Pourquoi cette position nouvelle ? Mais tout simplement parce que la déclaration du 16 septembre a mis le F. L. N. au pied du mur devant l'opinion internationale. Regrettons simplement que, depuis lors, on assiste à un redoublement d'attentats et de terrorisme en Algérie, qui n'est évidemment pas propice à créer un climat favorable aux négociations en vue d'un cessez-le-feu.

J'ai dit que la déclaration avait suscité beaucoup d'émotion et je respecte l'opinion de chacun. On a le droit d'hésiter en pareille matière, à moins de ne pas se faire une opinion soi-même.

Je voudrais maintenant m'adresser à ceux qui critiquent vigoureusement le plan du 16 septembre et leur poser deux questions. D'abord que proposent-ils à la place ? En second lieu, pensent-ils avoir toutes les données du problème ?

Que proposent-ils à la place ? Leur seule proposition — je l'ai lue et je l'ai entendue dans les discours — c'est la soumission des rebelles. Mais alors, mesdames, messieurs, si c'est cela qu'on attend, il fallait faire, il faut faire la guerre totale.

Permettez-moi à ce sujet de rappeler un souvenir que j'ai déjà confié à mes amis. J'étais, en mai 1956, en Algérie. Je visitais la Kabylie. Le général qui commandait la région me fit monter en haut d'une montagne d'où l'on apercevait, à la longue vue, un certain nombre de villages. Il me pointa chaque village, m'indiquant le chiffre de la population, le nombre de fellagha qui s'y trouvaient et ceux qui les commandaient. Puis, se tournant vers moi, ce général me dit :

« Il suffirait d'une bombe sur chacun de ces villages pour que l'affaire fût réglée ». Il ajouta : « Nous ne le faisons pas parce que la France ne fait pas la guerre. Si elle la faisait, il n'y aurait pas que des fellagha qui seraient tués ; il y aurait aussi des femmes et des enfants et ces villages seraient rasés ». C'est un souvenir qui m'est toujours resté présent à la pensée.

Oui, la France ne faisait pas la guerre. Mais, en même temps, il en était une autre qu'elle perdait, celle-là, tous les jours, et qu'il ne faudrait pas perdre demain : c'est la guerre psychologique qui, vous le savez très bien, est au moins aussi importante que l'autre. L'œuvre de pacification sollicitait et sollicitait encore de grands sacrifices, mais elle s'accompagne d'une guerre psychologique que nous ne pouvons pas gagner sans le contrôle de la presse.

Pourquoi, sur les bateaux, envoyer des jeunes soldats par milliers si, sur ces mêmes bateaux, se trouvent des tonnes de journaux dont la lecture a pour effet de les frapper dans le dos ?
(Applaudissements au centre et à droite.)

C'est ce que j'ai répété à plusieurs reprises, notamment lorsque j'ai développé une interpellation le 1^{er} juin 1956 à l'Assemblée nationale « sur les mesures que le gouvernement comptait prendre pour mettre un terme à la campagne de démoralisation de la nation et de l'armée, émanant d'une certaine presse répandue en Algérie, qui tend à faire croire à nos soldats et à leurs familles que le sacrifice qu'ils consentent à la Nation est inutile, en même temps qu'il justifie la rébellion et contribue ainsi à la prolongation du conflit ».

Mais vous savez tous le rôle considérable joué par ceux qu'on appelle les responsables politiques, ces hommes qui ont reçu une instruction considérable, qui savent parler plusieurs langues, qui vont la nuit dans les douars traduire aux fellagha ce que disent les journaux français. Comment voulez-vous que les fellagha ne croient pas qu'ils vont gagner et que leur cause est juste puisque ce sont des Français qui le leur disent ? (*Applaudissements au centre et à droite.*) C'est contre cela qu'il fallait agir.

La guerre psychologique, nous l'avons perdue et je souhaite qu'on ne la perde pas à nouveau.

A ceux qui refusent d'appuyer la politique du général de Gaulle, je pose une seconde question aussi importante, selon moi, que la première. « Avez-vous toutes les données du problème ? » Pour ma part, je confesse que je ne les ai pas. Le général de Gaulle a dit, notamment : « ... compte tenu des données algériennes, nationales, internationales... », mais il y en a d'autres qui sont incluses dans celles-là : les données stratégiques, économiques, morales. Monsieur le Premier ministre, c'est le thème habituel de vos discours. Quand vous avez parlé de l'Algérie, vous avez évoqué ces impératifs, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. Faut-il rappeler les impératifs de défense nationale ?

L'importance du bassin méditerranéen ? Mais tout le monde sait que, depuis Pierre le Grand et la Grande Catherine, c'est la route qui fut tracée pour envahir l'Occident. Lénine lui-même l'a rappelé dans ses écrits plus récemment. Tout le monde sait que l'Afrique du Nord c'est le bastion de la défense de notre civilisation occidentale.

Les impératifs stratégiques nous guident tous autant que nous sommes et je voudrais rappeler à ce sujet que c'est probablement eux qui conditionnent le plus le sentiment de mes amis. Je demande, à cet égard, qu'on se souvienne de leur attitude, monsieur Defferre. Pendant quinze mois, ils ont soutenu, jour après jour, le Gouvernement à direction socialiste de M. Guy Mollet. Pourquoi ? Parce que M. Guy Mollet s'efforçait de défendre la France sur le plan international. Sidérez l'attitude de ceux qui étaient alors, comme moi, dans l'opposition nationale : nous avons sauvé le gouvernement de M. Guy Mollet alors que, de l'autre côté de la Manche, ceux qui étaient dans l'opposition, c'est-à-dire les travaillistes, ont torpillé l'affaire de Suez. Ils n'en ont d'ailleurs pas été remerciés par leurs électeurs lors de la consultation récente. (*Applaudissements et rires au centre et à droite.*)

Impératif économique ? Les milliards investis en Afrique du Nord, en Algérie et au Sahara, faut-il en parler ?

Impératif moral ? Tout le monde sait que l'abandon conduirait à la plus effroyable des Saint-Barthélemy et tout le monde sait le devoir de solidarité que nous avons envers les Français et les Musulmans.

Il est d'autres données dont il faut aussi tenir compte : problèmes économiques, ai-je dit, mais aussi problèmes démographiques. Je vous renvoie à l'aperçu sur la situation de l'Algérie au point de vue économique et financier qui avait été donné par M. le rapporteur général Pellenc, au cours de la séance du Sénat du 23 juin de cette année.

Donnée d'ordre mondial, enfin : pourquoi contester que les masses sont en mouvement, depuis la Chine qui comptera dans dix ans 300 millions d'habitants de plus, jusqu'aux confins de l'Atlantique ? Peut-on sous-estimer le problème que posera l'accroissement de la seule population musulmane de l'Algérie, qui passera en dix ans de 8 millions d'habitants à plus de 20 millions ?

N'est-ce pas une raison supplémentaire pour construire l'Europe et puis tenter d'y unir l'Afrique ?

Toutes ces données, le Gouvernement les a et nous ne les avons pas. Que reste-t-il ? C'est une question de confiance. Monsieur le Premier ministre, je ne suis pas de ceux qui accordent leur confiance inconditionnelle ni à un homme ni à un gouvernement ; mais dans cette occasion je vous la donne puisque vous en savez plus que nous dans toutes les questions que je viens d'énumérer.

Seulement, monsieur le Premier ministre, et ceci est ma conclusion, avant d'aller au référendum, dont on a parlé, il faudrait que vous songiez à créer un climat de victoire. Il faut reconnaître que le Gouvernement ne pratique pas, c'est mon avis, une politique très humaine vis-à-vis de ceux qui, actuellement, sont en proie, sinon au désespoir, tout au moins à un doute profond et qui va grandissant. Les Français d'Algérie, ces « ultras », qu'on appelle ainsi probablement parce qu'ils veulent conserver l'Algérie à la France, ont le droit d'être tourmentés, d'être émus. Les Musulmans qui sont ici représentés, qui sont allés comme nous autres sur les champs de bataille promener les drapeaux de la France, peuvent-ils songer une seconde qu'on veuille les abandonner ? Certes, ce n'est pas votre intention ; mais il faudrait, je crois, par des accents plus persuasifs, le leur dire car un doute immense s'est emparé de tout ce monde. C'est ce que je voulais dire aujourd'hui à cette tribune.

L'élan du 13 mai semble pour beaucoup brisé. Peut-être, en Algérie, conserveraient-ils un espoir intact si vous prononciez des paroles qui allassent à leur cœur ! Peut-être n'ont-ils pas assez retenu ce que le général de Gaulle a dit dans la toute dernière partie de sa déclaration du 16 septembre :

« Il y aura beaucoup à faire — disait-il — pour que l'Algérie pacifiée mesure ce que sont au juste les tenants et les aboutissants de sa propre détermination. Je compte moi-même m'y employer. »

Il faut répéter cette phrase importante. Il semble que vous ayez tenu compte de tout au Gouvernement, sauf des sentiments de ceux dont il dépendra en définitive que l'Algérie reste ou ne reste pas française. Il faut que tous ensemble, vous gouvernement, nous autres et les partis, nous fassions en sorte qu'il existe dès maintenant un climat favorable à la grande revanche sur le combat psychologique que nous avons déjà perdu. Après tout, l'issue dépendra de la consultation qui se fera là-bas le jour où l'on pourra la faire. C'est ce jour-là qu'il faut gagner. Si l'Algérie devait être perdue, vous savez ce qu'il en adviendrait du régime, de vous-mêmes, de nous tous. C'est vous, ici même, monsieur le Premier ministre, qui l'avez proclamé : « L'Algérie, avez-vous dit, est notre destin. » Oui, c'est en Algérie que se joue le destin de la France. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marcellin.

M. Roger Marcellin. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, sénateur de grande Kabylie, c'est le cœur bien lourd que je monte à cette tribune. Pourtant je manquerais à mon devoir si je ne le faisais pas.

Au moment où se joue dans un premier temps le destin de douze départements français, près du cinquième de la population nationale, je suis convaincu de l'utilité de s'expliquer ici de ce grave problème de politique algérienne, afin que, mieux éclairés, nous puissions nous interroger et laisser parler notre conscience.

Je ne reviendrai pas sur la décadence qu'a connue la IV^e République dont la politique néfaste a eu pour conséquence l'abandon de tous ceux qui, au Maroc, nous étaient restés fidèles. C'est dans cette atmosphère de faiblesse que notre pays aborda cette guerre subversive, imposée par l'étranger, sous le prétexte fallacieux d'une indépendance recherchée par les Algériens.

Un des multiples témoignages de l'attachement des musulmans à la France n'est-il pas contenu dans la déclaration véhémement prononcée le 2 novembre 1954, au conseil général d'Alger, par le président Farrès et M. Saïah Abdel Kader pour ne citer qu'eux ?

Hélas ! notre carence et notre faiblesse réduisant au silence la quasi-totalité de la population en moins de deux années, les ignominies de ce terrorisme aveugle ayant fait litière du droit, de la justice et de la liberté, une lueur d'espoir se fit jour pourtant avec l'arrivée au pouvoir de MM. Guy Mollet et Lacoste auxquels je suis heureux de rendre un public hommage car ils ont été les premiers à avoir compris que la confiance en l'Algérie ne pouvait revenir qu'avec une présence militaire accrue.

La fragilité et la faiblesse de nos institutions devaient amener la démission du dernier Gouvernement de la IV^e République, ce qui, après de nombreuses et laborieuses négociations, devait aboutir aux événements du 13 mai que vous connaissez.

Tout ici, dans cette majestueuse assemblée, reste encore imprégné, monsieur le Premier ministre, de votre révolte pour la sauvegarde de l'Algérie française. Vous en étiez alors le défenseur acharné. Vos interventions à cette tribune ont été vibrantes et empreintes de patriotisme profond. Votre action, tous les jours renouvelée, a été déterminante dans l'esprit de rénovation nationale que vous avez su créer. Partageant vos sentiments, c'est dans un élan spontané de fraternité et de solidarité nationales et aux cris d'« Algérie française » que toutes les communautés d'Algérie se sont groupées autour de notre vaillante armée qui prenait l'engagement de ne jamais abandonner ceux qu'elle venait de libérer de la peur.

Il fallait un chef prestigieux pour les galvaniser, les orienter. Il fallait une énergie indomptable pour redonner confiance aux populations qui demeurent le principal enjeu de cette guerre subversive. Je revois sur ce forum d'Alger la foule, tel un flot humain, intimement mêlée, animée d'un enthousiasme frénétique ovationnant le général de Gaulle, qui venait de définir d'une façon précise et pour toujours leur qualité de Français à part entière.

Lorsque vous êtes devenu chef du Gouvernement, monsieur le Premier ministre, nous nous sommes réjouis de votre nomination et nous vous avons accordé toute notre confiance. Votre langage net et précis de l'époque, nous permettait d'être vos fidèles interprètes pour encourager, stimuler et réaffirmer que l'Algérie se ferait avec la France et dans la France.

Depuis, d'autres déclarations ont suivi dont le discours du 16 septembre qui, faisant fi de tout un passé d'attachement et de dévouement à la France, doit permettre aux terroristes et à leurs supporters, quoi qu'ils aient fait, de définir une fois pour toutes par de nouvelles élections le destin de l'Algérie.

Demain ou à terme des élections auront lieu. Trois solutions nous sont proposées. La première et la troisième analysées par nos ennemis se rejoignent. Reste la francisation, terme impropre qui sonne mal aux oreilles des musulmans car il laisse envisager l'abandon de leur statut et de leurs coutumes ancestrales. Quoi qu'il en soit, c'est la seule solution que nous voulions retenir.

Il est pénible de souligner ici qu'en 1914-1918, 306.000 Algériens ont mêlé leur sang à celui de leurs frères métropolitains, représentant 20,4 p. 100 des effectifs mobilisés en 1914. En 1944, alors que la France métropolitaine était opprimée sous la botte nazie, c'est d'Algérie qu'est partie cette armée, composée de 87 p. 100 d'Algériens, qui, dans un élan de solidarité et de patriotisme, devait ouvrir une brèche pour permettre la libération de la patrie ; 502.000 Algériens devaient alors être mobilisés. L'effort militaire demandé à l'Algérie était disproportionné et unique dans l'histoire des peuples. Mais le territoire national était occupé et ses libertés conditionnées et même annihilées. Cette période démontrait bien que l'autodétermination était dépassée et que l'on ne parlait que de patriotisme et d'unité nationale. Cette campagne devait coûter la vie à 129.000 réservistes qui avec foi et courage étaient tombés pour la libération de la patrie.

Aujourd'hui ces considérations ont changé. La patrie ne serait-elle plus la patrie ? Ne restent-ils que le spectre et la hantise de l'O. N. U. qui malgré nos beaux discours, votera peut-être quand même contre la France.

M. Jacques de Maupeou. Très bien !

M. Roger Marcellin. Amèrement déçus d'être incompris, monsieur le Premier ministre, nos regards se sont tournés vers vous. Nous espérons des paroles réconfortantes et apaisantes ; mais le 13 octobre vous avez laissé planer un doute sur l'avenir de cette Algérie qui, française depuis cent trente ans, allait être jetée au hasard d'un pari dans les chaos d'une aventure.

Après avoir été le défenseur acharné de cette Algérie que vous vouliez toujours française, vous admettez maintenant cette autodétermination qui peut faire de l'Algérie un pays associé à la France.

L'Algérie ne serait-elle déjà plus la France ?

Ne croyez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que ces paroles ressemblent étrangement à ce que nous avons déjà connu sous la IV^e, formule de transition : dépendance dans l'interdépendance ?

Monsieur le Premier ministre, la multiplicité de vos obligations ne vous permettra probablement pas de retourner à Tikichourt, ce modeste village kabyle qui fut libéré par notre magnifique armée. Vous souvenez-vous de ce jour du 9 août 1959, de l'accueil spontané et triomphal que vous avait réservé cette population venue pour vous exprimer toute sa gratitude, et à laquelle vous avez dit : « Aujourd'hui la France vous apporte la sécurité et la paix ; la présence de l'armée vous donne la garantie que la France ne partira pas » ?

Tikichourt est dans mon département, monsieur le Premier ministre. Croyez-vous que je pourrai y retourner et que je pourrai tenir à ses habitants le même langage ?

Pour faire triompher une solution française, monsieur le Premier ministre, vous nous offrez des armes infaillibles, jamais employées sur cette terre d'Algérie.

Il faudra d'abord sortir de ce cycle infernal de la violence, avez-vous dit, et nous engager sur le chemin du « retour au droit ». Il faudra aussi — ô, ironie ! — faire aimer la France par les Algériens.

Dieu merci ! la France n'a pas attendu pour cela les hommes de notre génération. N'en déplaît à certains, l'Algérie d'avant 1954 était une Algérie déjà fécondée par le génie français. Elle y était aimée et respectée (*Applaudissements sur quelques bancs à droite*), car la France avait apporté avec les bienfaits de sa civilisation moderne, la sécurité, la justice et la liberté en même temps qu'elle faisait reculer la maladie et la misère. (*Très bien!*)

Non, monsieur le Premier ministre, malgré tout le respect et toute l'amitié que je vous dois et malgré les conditions internationales que vous pouvez invoquer, je dis non à la politique algérienne exposée le 16 septembre, parce que j'ai la ferme conviction que vous vous trompez.

Il nous est pénible de nous entendre conseiller d'emprunter, enfin, le chemin du droit. Ce chemin, la France ne l'a jamais quitté. Il nous est pénible de nous entendre conseiller de nous employer à faire aimer la France. La France ne fait que cela depuis cent trente ans, monsieur le Premier ministre. Cette mission a été remplie par ceux qui nous ont précédés, ceux dont parlait tout à l'heure M. Duclos : « ces chers papas ».

Il nous est pénible et désagréable aussi d'entendre prononcer le mot « autodétermination », mot incompris d'ailleurs d'une grande partie des montagnards. Ce mot qui se veut être libéral se traduira infailliblement, avant ou après ce fameux référendum, par une répression sans pitié des terroristes dont les O. P. A. resteront en place.

Enfin, pourquoi cette complication d'autodétermination à terme, alors que la Nation tout entière réclame de vous, monsieur le Premier ministre, et de votre Gouvernement, une détermination farouche, le rétablissement de la paix par le retour à la confiance dans une Algérie à jamais française. Ne cherchons pas, pour cela, de formules compliquées dans un pays où les gens aiment la simplicité, la justice et surtout la détermination.

Soyez assuré, monsieur le Premier ministre, que face à nos hésitations, à notre indétermination marquée, déjà de nombreux Musulmans, et non des moindres, se tournent du côté de ceux qui sont bien déterminés et savent où ils veulent en venir !

La seule solution possible, c'est toujours l'intégration. La création de nombreux départements, de sous-préfectures, de communes régies par la loi de 1884, le collège unique, le plan de Constantine, les investissements privés que vous favorisez, monsieur le Premier ministre, n'est-ce pas là un début d'intégration ?

Alors, pourquoi ne pas vouloir le dire à la face du monde ? Dans la mesure où cette politique a été appliquée, elle a sans conteste amené une détente sans cesse grandissante. La rébellion perdait confiance ; les katiba éclataient ; les rebelles traqués, démoralisés et désavoués par les populations, n'acceptaient les combats que contraints et forcés et souvent, la proportion des prisonniers atteignait 40 p. 100. Nous étions bien sur le chemin du redressement ; la pacification faisait la boule de neige, lorsque, le 16 septembre, une nouvelle orientation politique se confirmait et se précisait.

Sous la IV^e, nous avons déjà assisté à des changements politiques assez inattendus. Cela pouvait s'expliquer, car les hommes changeaient également. Cent trente années de présence et d'imprégnation française, cent trente années de vie commune, de fraternisation et d'efforts solidaires, 1914-1918, 1939-1945, ces populations libérées de la peur et qui réclament encore présence, aide et protection, ces 1.200.000 Français de souche dont 1.700 ont déjà été assassinés, ces millions de Français musulmans attachés à la France dont 12.000 ont déjà été égorgés pour n'avoir pas voulu renier la France, ces harkis, ces combattants volontaires et ces nombreux élus qui ont payé déjà un si lourd tribut parce qu'ils avaient accepté, par patriotisme, de collaborer avec les autorités, enfin, monsieur le Premier ministre, ces milliers de jeunes métropolitains parmi les plus braves et les plus valeureux qui, avec l'élan de leurs vingt ans, sont venus, animés d'une foi égale à celle de leurs anciens, offrir leur sang pour que cette Algérie reste française.

Tout ce passé glorieux que j'énumère trop rapidement, monsieur le Premier ministre, fait honneur à la France. Personne n'a le droit d'en disposer. Ce passé, ce patrimoine appartient à tous les Français. On ne l'aventurera pas au hasard d'un pari. Trop d'efforts et trop de sacrifices lui ont été consentis. L'Algérie est vraiment française.

Je reviens de Kabylie. Il est de mon devoir de vous rapporter quelques nouvelles et d'illustrer à vos yeux d'une manière objective et contrôlable la situation présente.

Je veux tout d'abord, mes chers collègues, que vous sachiez combien vous pouvez être fiers de notre belle jeunesse qui, avec ardeur, accomplit en Algérie les tâches les plus diverses, allant de la poursuite du fellagha, qui comporte des combats au corps à corps, à l'assistance médicale, en passant par les stades les plus inattendus. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

Partout où ils se trouvent, ils forcent l'admiration de tous, et je les assure ici de notre vive et de notre plus entière gratitude.

Au cours de ma tournée, j'ai interrogé aussi des officiers, des sous-officiers, des hommes de troupe, monsieur le Premier ministre. Si notre armée reste disciplinée, je dois vous dire aussi qu'elle est inquiète et qu'elle s'interroge. Servir est leur devise, bien sûr, et toujours avec Honneur et Patrie, mais il faut, pour bien servir, avoir un idéal et foi dans l'accomplissement de son devoir. Accepter et faire accepter le sacrifice suprême à une armée sans que celle-ci ait la conviction qu'elle défend l'honneur sacré de la Nation, c'est trop lui demander, monsieur le Premier ministre.

J'ai interrogé aussi, entre autres, un conseiller municipal musulman déjà blessé deux fois par les terroristes pour son attachement à la France. Il venait d'échapper miraculeusement à un authentique attentat et sans mise en scène, je vous l'assure. (*Sourires à droite.*) Je ne puis vous répéter ce qu'il m'a dit. Je vous dirai seulement qu'il avait la bouche amère et l'œil réprobateur.

J'ai interrogé aussi des officiers commandants de quartier qui crapahutent dans le Djebel et continuent vaillamment leur

mission. Ils font des prisonniers et ces mêmes prisonniers qui, il y a deux mois, démoralisés, avouaient que leur résistance était sans issue, aujourd'hui deviennent arrogants et disent aux officiers : « Tu peux me prendre, tu sais que maintenant nous avons gagné la guerre et que bientôt tu vas me relâcher ».

Enfin, il y a Paris, ses assemblées, ses couloirs où il est dit que ceux qui n'apportent pas leur adhésion à la politique du Gouvernement sont des factieux et des ultras qui veulent la guerre. Affirmations bien puériles, croyez-moi, quand elles s'adressent à ceux dont les familles, disséminées dans la nature, souvent sans protection militaire, risquent tous les jours la bombe qui éclate ou l'embuscade qui tue. Nous voulons et nous souhaitons aussi plus que tout au monde ce retour à la paix et à la fraternité. Mais, monsieur le Premier ministre, je suis persuadé que le chemin que vous préconisez ne nous mènera pas à la paix ; il risque par contre de nous faire perdre l'Algérie. Ce qui fait que, malgré ce très vif désir de paix, je ne puis adhérer à votre nouvelle politique algérienne.

Et puis, monsieur le Premier ministre, pourquoi cette option pour douze départements d'Algérie, alors que la question ne se pose pas pour le Sahara. Eux sont Français et resteront Français.

Vous savez, monsieur le Premier ministre, que le F. L. N., à qui vous avez renouvelé votre offre de cessez-le-feu, ne l'acceptera qu'accompagné de négociations humiliantes et inacceptables pour la France. Ni le Gouvernement, ni le pays ne peuvent donner leur adhésion à une telle capitulation. Alors, pourquoi persister dans l'erreur, en recherchant des formules qui affaiblissent considérablement notre moral et renforcent en même temps celui de la rébellion.

Vous êtes trop avisé, monsieur le Premier ministre, pour ne pas avoir analysé l'approbation massive que vous a accordée l'Assemblée nationale. Vous savez aussi que le pays est très partagé. Malgré sa confiance dans le chef de l'Etat et les solutions de paix dans l'immédiat qu'il a fait miroiter, ce pays n'acceptera jamais une solution qui amputerait le patrimoine national. N'oubliez pas non plus les jeunes du contingent et les réservistes qui ont combattu en Algérie ; n'oubliez pas plus que les parents de ces malheureux qui tombent encore au champ d'honneur n'accepteront jamais que ces ultimes sacrifices soient vains. De nombreuses lettres de parents, croyez-moi, nous le réaffirment tous les jours.

Monsieur le Premier ministre, si je n'apporte pas mon adhésion à la déclaration du 16 septembre, soyez toutefois assuré que nous lutterons loyalement pour faire triompher avec les armes du droit, de la paix et de la liberté la solution française face au drame algérien. *(Très bien ! à droite.)*

Sachez toutefois que nous restons vigilants. Nous sommes les dépositaires et les témoins de cent trente années d'efforts communs, de fraternité, de sang et de sueur mêlés pour un même idéal.

Nous ne permettrons à personne d'engager dans un pari et dans une lutte inégale notre avenir national. Les cinq années du drame algérien ont encore resserré nos liens. Nous sommes Français et nous resterons Français envers et contre tout.

Si, comme je le crains, monsieur le Premier ministre, le F. L. N., même après un quelconque cessez-le-feu, continuait sa lutte sournoise, l'asservissement de nos populations par des méthodes totalitaires, alors une lutte sans merci s'engagerait. Pour combattre à armes égales, tous ceux qui restent fidèles à la France seraient contraints de recourir aux mêmes méthodes et la nation risquerait de connaître des heures douloureuses.

Par la volonté de tous ses enfants qui, de Dunkerque à Tamanrasset sont Français à part entière, l'Algérie est française dans le droit, la justice et la liberté. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)*

M. le président. La parole est à M. le général Béthouart.

M. le général Antoine Béthouart. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, par sa déclaration du 16 septembre, le Président de la République a précisé que le statut futur de l'Algérie serait fixé par l'autodétermination des Algériens et vous-même, Monsieur le Premier ministre, à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré — je cite vos propres paroles — que « grâce au retour du droit », nous pourrions « prendre l'offensive sur le terrain où les démocraties gagnent les batailles : le terrain de la liberté ». Vous comprendrez que des paroles d'un style aussi militaire ne pouvaient me laisser indifférent !

On semble toujours oublier que derrière les luttes politiques, comme derrière la lutte militaire, il faut qu'il y ait des principes, des idéologies et que les nôtres ont uni : droit et liberté. C'est parce que nous sommes le pays du droit et de la liberté que le monde libre tout entier est venu à notre secours pour gagner la première guerre et que nous avons pu, après la dernière guerre, retrouver nos territoires et nos frontières.

Aussi, mesdames, messieurs, le premier des abandons, celui qui entraînerait tous les autres, serait l'abandon des principes, de ces

principes qui ont animé toutes nos luttes et sans lesquels nous ne serions plus ce que nous sommes. Grâce à la déclaration du 16 septembre, cet abandon n'aura pas lieu.

Mais il en est d'autres. Il en est un en particulier contre lequel le Président de la République et vous-même avez pris position et sur lequel il y a lieu d'insister, c'est l'abandon de ces populations qui se sont confiées à nous, qui ont eu confiance en nous, et malgré les déclarations que vous avez faites, les lamentables souvenirs du passé sont encore si proches que les intéressés ne se sentiraient vraiment rassurés que s'ils sentent la nation et le Parlement derrière le Gouvernement pour s'opposer vigoureusement et unanimement à toute faiblesse en la matière.

L'armée française a gardé des souvenirs atroces d'Indochine. Je veux rappeler seulement celui de ces villages catholiques du delta du Tonkin qui avaient accueilli nos troupes avec effusion, pensant trouver enfin une protection alors que, quelques jours après, c'était l'évacuation et que ces mêmes populations furent massacrées.

De tels faits ne peuvent plus être tolérés. Pourtant, la crainte de subir le même sort continue de hanter les populations algériennes. Alors, monsieur le Premier ministre, faites que la France ne perde pas une occasion de manifester son affection et sa sollicitude pour des hommes et des populations qui se sont compromis pour elle et qui croient en elle, qui l'ont servie ou qui la servent encore, de façon qu'aucun doute ne puisse subsister à ce sujet.

C'est une question d'honneur. C'est un devoir sacré et quoi qu'il arrive, quoi qu'il puisse en coûter, aucun de ceux qui ont cru en nous ne peut être abandonné.

Outre les populations musulmanes, il est d'autres hommes, les Français de souche, qui, eux, se sentent abandonnés ou menacés d'abandon et dont on ne parle guère. Ces hommes et ces femmes ont pourtant répondu autrefois à l'appel des Lyautey et des Gallieni pour travailler au développement de nos anciens protectorats et de nos anciennes colonies. Ils ont été des pionniers, mais pour eux, après des années tragiques de terrorisme, c'est maintenant la perte de l'emploi, la perte des biens, le retour obligé, le manque de logement, de ressources, de place pour les enfants dans les écoles et souvent la misère.

Nous espérons bien que les Français d'Algérie ne connaîtront pas ce calvaire ; encore faut-il le leur garantir et le meilleur moyen de le faire ne serait-il pas de commencer par soutenir les Français rentrant du Maroc, de Tunisie, de Guinée, etc., en créant au plus tôt et à votre échelon, monsieur le Premier ministre, le cadre d'une organisation des réfugiés chargée dans un premier stade de les réincorporer dans la mère patrie et, dans un deuxième, de les indemniser.

Rester fidèles à ses principes, garantir sans aucun doute possible qu'aucun individu, qu'aucune partie de population ayant mis sa confiance en nous ne sera abandonné, apporter aux Français rapatriés l'aide qui leur est due, tels sont les trois impératifs qui dominent le problème algérien et qui doivent absolument être respectés quelle que soit la solution politique envisagée.

Le Président de la République, dans sa déclaration du 16 septembre, a énuméré trois possibilités pour l'Algérie : la francisation, l'association ou l'indépendance. Mais on ne peut demander à des suffrages de se prononcer sur de simples formules que le général de Gaulle ne pouvait pas définir mais qu'il nous appartient à nous de préciser. Vous vous souvenez de cette formule de l'indépendance dans l'interdépendance et de ce qui en est advenu. Il en aurait été autrement si cette interdépendance avait été définie par un cadre institutionnel précis, ce que le temps n'a pas permis, malheureusement, de faire.

Depuis la guerre, chaque fois que nous avons discuté sur des formules vagues, nous avons échoué, que ce soit au Maroc, en Tunisie ou même en Extrême-Orient quand la formule de l'Union française n'était pas suffisamment précisée pour tenter ces Etats.

Au contraire si la Communauté donne des espoirs — et elle en donne, vous l'avez dit vous-même — c'est parce que la Constitution a été révisée pour lui fixer un cadre sans lequel il n'y aurait pas d'espoir du tout.

Ces diverses expériences ne peuvent que nous inciter à ne pas retomber en Algérie dans nos erreurs passées. On lui propose l'association. Est-ce dans le cadre de la Communauté ? Nous en connaissons le statut actuel mais il peut évoluer. Est-ce dans le cadre de la République ? Il faut le préciser et l'organiser.

On lui propose la francisation. Est-ce dans le cadre actuel où tout converge sur Paris, où la capitale surpeuplée est menacée d'asphyxie pendant que nos provinces s'étiolent, se dépeuplent et que certaines deviennent sous-développées ?

Si les provinces métropolitaines souffrent de cette centralisation, que dire de l'Algérie, plus éloignée, plus complexe, plus étendue. Il ne faut pas chercher ailleurs les causes d'une sous-administration qui est à l'origine de la rébellion. Aussi nous n'avons pas le droit de proposer au suffrage des Algériens un

système qui maintiendrait ces causes, mais nous avons le devoir de travailler au contraire à les éliminer, et, à cette fin, de décentraliser.

La Constitution prévoit que les communautés territoriales sont « les communes, les départements et les territoires d'outre-mer ». Mais elle ajoute : « Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi ». On s'est beaucoup interrogé sur cette phrase, mais n'est-ce pas aujourd'hui qu'elle trouve toute son utilité en permettant à la loi de créer des régions susceptibles de traiter, sans en référer toujours à Paris, de tout ce qui peut être réglé à leur échelon ?

Ces régions, provinces ou groupes de départements, seraient gouvernés par leurs I. G. A. M. E., leurs gouverneurs ou leurs présidents assistés d'une assemblée ou d'un super conseil général pouvant légiférer sur les questions locales. Elles disposeraient d'une administration régionale et de fonctionnaires régionaux.

Ce système est souple et peut être varié à l'infini. Il fonctionne d'ailleurs sous diverses formes dans beaucoup de grands pays : les Etats-Unis, l'Allemagne, l'U. R. S. S., la Yougoslavie, le Brésil, l'Autriche, etc. Dans les uns, le gouverneur est élu ; dans d'autres, il est désigné. Mais, que ce soit des Etats, des Länder ou des provinces, ces collectivités conservent partout leur caractère, leur particularisme, leurs institutions locales, restent en contact étroit avec la population et jouissent d'une autonomie certaine, mais qui varie naturellement avec les différents cas.

C'est le système qui a été adopté dans le passé par la Suisse quand elle a dû faire vivre sous la même souveraineté des populations de langue et d'origine différentes. C'est la solution qui a été adoptée par la Yougoslavie pour faire vivre sous la même autorité des populations dont les oppositions ont ensanglanté ce pays pendant toute la dernière guerre. C'est enfin la solution qui a été adoptée par l'U. R. S. S. qui n'admettrait pas que ses vingt ou trente millions de musulmans fassent sécession, pas plus que les Ukrainiens et les autres, mais qui leur a accordé, comme aux autres Etats de l'Union, une certaine autonomie administrative, contrôlée il est vrai par l'appareil du parti.

Il ne s'agit pas pour nous de faire des Etats ou des Républiques, mais de décentraliser la nôtre et de permettre à nos provinces ou régions, et en particulier à celles d'Algérie, de se développer, de s'épanouir, de conserver leur caractère propre, d'adapter leur législation aux statuts personnels de leurs habitants, d'adapter les réglementations aux nécessités économiques et démographiques, de gérer elles-mêmes leurs propres affaires intérieures dans le cadre de la République française, que cette république s'appelle fédérale, régionaliste ou d'un tout autre nom.

En s'engageant dans cette voie, l'Algérie pourrait trouver une solution conciliant ses aspirations et sa personnalité propre avec les avantages de faire partie intégrante de la République française : ce serait une solution de francisation, mais aussi d'association qui pourrait rallier les suffrages des partisans des deux formules.

C'est une solution qu'il n'est pas possible d'éliminer sans restreindre dangereusement l'éventail des possibilités proposées. Elle nécessite une modification préalable de la Constitution, mais qui répond elle-même à un besoin de la métropole. Il serait donc sage de la préparer dès maintenant, et le travail de la mise en place des nouvelles institutions en Algérie ne pourrait qu'en augmenter l'attrait.

Monsieur le Premier ministre, l'Algérie nous donne l'occasion d'accomplir la grande réforme de nos institutions nécessitée par l'évolution des temps modernes.

Il serait juste qu'elle en profitât mais, libre de son choix, elle ne pourra qu'en être heureusement influencée pour vouloir maintenir ses liens avec la métropole et, après tant d'années de souffrance et de sang, reprendre le rôle qui est le sien, celui d'une terre de liaison entre la France et le monde musulman.

Une Algérie pacifiée, prospère, libre de développer sa personnalité dans le cadre d'une République française renouée, voilà, mesdames, messieurs, un des choix que nous pouvons offrir à l'Algérie, voilà ce que nous pouvons obtenir si nous le voulons, si nous procédons aux réformes nécessaires, mais surtout si nous restons fidèles à nous-mêmes, conscients de nos possibilités et de ce que représente dans le monde le fait d'être le pays du droit et de la liberté. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Duchet.

M. Roger Duchet. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention sera brève, mais j'ai le devoir de défendre une fois de plus à la tribune la politique qui est la mienne depuis les premières heures de la rébellion et à laquelle je suis obstinément fidèle parce que je crois de toutes mes forces qu'elle seule peut sauver l'Algérie française.

Monsieur le Premier ministre, il est des hommes qui aujourd'hui vous applaudissent et qui hier encore vous injuriaient et vous moquaient. Ils n'ont jamais cru à l'Algérie française. Ils ont toujours pensé que l'indépendance de l'Algérie était inéluctable. Nous, nous ne vous applaudissons plus parce que nous sommes profondément inquiets.

Pendant des années, vous avez proclamé la souveraineté française en Algérie. Et maintenant vous jouez le sort de l'Algérie sur un pari. Car la politique nouvelle que vous défendez est bien un pari. Personne maintenant ne le nie. M. Simonnet lui-même, secrétaire général du mouvement républicain populaire, qui défend votre politique, l'a fort honnêtement reconnu à la tribune du Parlement.

Nous avons cru — nous serions-nous trompés ? — que l'avenir de l'Algérie était basé sur les promesses solennelles, sur les lois de la République et sur la Constitution qui avait été voulue et votée par l'Algérie et par la France.

Nous avons pensé — peut-être nous sommes-nous trompés ? — qu'il fallait proclamer partout notre détermination de ne jamais abandonner, qu'il fallait briser avec l'énergie que vous avez montrée en d'autres circonstances, toutes les entreprises du féatisme et de la trahison.

Vous avez souvent évoqué la faiblesse des gouvernements de la IV^e République. Mais ces gouvernements ont eu cependant un mérite, celui de vous remettre une Algérie, meurtrie sans doute, mais une Algérie toujours intacte. Nous avons cru que vous pourriez mieux que vos prédécesseurs, puisque vous présidez un gouvernement fort et stable, mettre fin à la guerre dans une Algérie qui restait française.

Vous avez affirmé que la situation internationale exigeait une politique nouvelle. Il était cependant dans la tradition de vos amis et de vous-même de vous opposer farouchement à toutes les pressions étrangères, même lorsqu'elles venaient de nos meilleurs amis. Puis-je vous rappeler qu'un homme que j'ai parfois combattu avec vous, qui s'appelle Christian Pineau, a su, au cours d'un long voyage, rallier à notre cause toutes les républiques sud-américaines et faire triompher devant les Nations Unies cette thèse que la pacification en Algérie était affaire française et qu'elle ne regardait en vérité que la France ? (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Pourquoi avez-vous demandé à M. André Malraux et à sa remarquable éloquence de faire le même voyage, puisque vous aviez renoncé à combattre ? Et pourtant l'Etat est renoué et la France peut à nouveau jouer le rôle d'une grande nation.

Vous savez bien d'ailleurs que l'Assemblée des Nations Unies, par sa composition et par ses habitudes, n'a jamais constitué un tribunal d'arbitrage. Elle constitue — votre jeune secrétaire d'Etat aux finances l'a démontré d'une façon très pertinente il y a quelques années — une assemblée politique où se trament les intrigues des nations communistes et s'étalent les outrances des jeunes nationalismes.

D'ailleurs, vous le savez comme nous, les pays qui ont le souci de leur souveraineté n'ont jamais accepté de se soumettre au jugement des Nations Unies. La Grande-Bretagne, qui nous donne parfois des leçons, n'a jamais toléré que l'on se mêle de ses propres affaires lorsque, pendant plusieurs années, la révolte a ensanglanté le Kenya. Le petit Portugal a résisté à toutes les menaces et a conservé ses colonies africaines, les îles du Cap-Vert et Goa. Nehru, qui nous donne aussi des leçons, a refusé aux Nations Unies le droit de s'occuper de l'affaire du Cachemire, parce que, disait-il, il ne pouvait pas accepter que soit mise en cause l'intégrité du territoire national.

M. Raymond Pinchard. Très bien !

M. Roger Duchet. Eh bien ! vous vous êtes incliné — j'ai le regret de vous le dire — devant une assemblée qui est incompétente et qui — elle l'a montré lors de l'affreux drame de Hongrie — est parfaitement incapable de faire exécuter une décision, si juste soit-elle.

Nous avons regretté, mes amis et moi, que l'an dernier vous n'ayez pas cru devoir réaliser rapidement, dans l'enthousiasme de la consultation de septembre, cette intégration que l'Algérie tout entière réclamait. Vous n'avez pas voulu vous laisser enfermer dans les formules et dans les mots, mais croyez-vous réellement que le substantif qui a été choisi soit meilleur et pour l'Algérie et pour la France ?

Monsieur le Premier ministre, nous craignons que votre politique nouvelle ne vous entraîne dans un engrenage redoutable. Si vous ne cédez pas — et nous ne pouvons pas supposer que vous céderez — alors vous serez accusé de saboter la paix. Mais, si vous cédez, alors nos propres alliés vous reprocheront bientôt de n'aller ni assez vite ni assez loin.

Vous avez lu la presse anglaise. Déjà le *News Chronicle* écrit : « L'offre d'autodétermination sonne le glas, pour les Français d'Algérie, de leur rêve d'Algérie française » ; et l'*Economist* :

« Le discours du 16 septembre ruine le mythe de l'Algérie française; et *Le Stateman* enfin: « C'est l'échec de la vaste expérience tentée en septembre dernier ».

Oui, monsieur le Premier ministre, votre politique peut avoir des conséquences redoutables. Déjà, le pari de Conakry a été perdu. Déjà le Sénégal et le Soudan demandent leur indépendance.

Assisterons-nous à la dislocation de la Communauté, de cette Communauté dont nous pensions qu'elle serait, sous l'égide de la France, un nouvel ensemble original, dynamique et unique au monde ?

Mais le pari nouveau, vous n'avez pas le droit de le perdre. Sans doute, à l'Assemblée nationale, vous avez répondu à un certain nombre de nos inquiétudes. Vous avez déclaré que la pacification de l'Algérie serait poursuivie jusqu'à son terme, que des dispositions avaient été prises pour permettre à l'armée d'achever sa tâche. Vous avez précisé que d'éventuelles conversations avec les rebelles se limiteraient aux seules questions militaires. Vous vous êtes engagé à demander au Parlement de fixer lui-même les règles du choix comme la portée et les modalités de l'amnistie.

Vous savez bien, d'ailleurs, que si ces conditions n'étaient pas rigoureusement accomplies, alors nous perdrons la bataille avant de l'avoir engagée. Et ceux qui s'opposeraient à l'indépendance seraient, en face des rebelles, dans une situation tragique: en perdant les élections, ils risqueraient de perdre à la fois leurs biens et leur vie. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

Le Président de la République a proposé des options, mais, vous, vous êtes le Gouvernement de la France et vous avez le devoir de faire votre choix.

J'ai lu votre dernier discours. C'est une brillante construction juridique, qui ne tient pas compte de la réalité des combats et de la philosophie des hommes.

L'armée, cette grande armée calomniée, qui est cependant celle de tous les fils de la Nation, a fait, pour s'opposer à la guerre subversive, le serment de garder l'Algérie à la France. Elle a voulu combattre pour la justice et pour l'égalité. Elle a refusé de défendre les privilèges. Elle a cherché sans cesse l'intégration des âmes. Il faut qu'à cette armée vous puissiez dire quel est maintenant le sens exact de sa mission.

Il n'est pas possible que vous laissiez les Français d'origine musulmane dans le doute et les Français d'origine européenne dans l'inquiétude. Pour ceux-ci, vous avez eu, à l'Assemblée nationale, des mots trop sévères, comme si vous vouliez les rendre responsables des risques qu'ils allaient courir. Comment vous étonneriez-vous de leur angoisse, alors que la patrie qu'ils ont créée et brutalement remise en cause ?

Oui, monsieur le Premier ministre, si votre silence persistait, l'Algérie n'entendrait plus qu'une seule voix, celle qui affirme chez nos adversaires, chez nos amis et chez nos alliés, que le mythe de l'Algérie française a pris fin, que la cause de l'Algérie est et restera perdue.

Vous devez dès maintenant dire comment vous organiserez la lutte pour que l'Algérie reste française. Vous ne pouvez accepter je ne sais quelle solution fédérale qui conduirait fatalement, vous le savez bien, à la sécession. Car l'Algérie avec la France deviendrait l'Algérie sans la France, et l'Algérie sans la France serait inéluctablement, avec l'aide du panarabisme et du soviétisme, l'Algérie contre la France. La solution fédérale, M. le député Lafont, directeur de l'*Echo d'Oran*, dont on connaît ce qu'on appelle le libéralisme, la condamne fort justement avec nous lorsqu'il déclare: « Elle ne peut entraîner qu'à une indépendance à terme. »

Nous avons trop souffert dans le passé de la pusillanimité de nos gouvernements pour ne pas vous demander de définir vigoureusement votre politique. Vous avez justement blâmé l'irrésolution des autres. Vous avez le devoir d'affirmer votre propre résolution.

Monsieur le Premier ministre, le choix, puisqu'il faut employer ce mot terrible, alors qu'il s'agit de l'honneur et de l'intégrité de la patrie, le choix, quant à nous, nous l'avons fait depuis longtemps. Notre conviction reste la même. Vous l'avez, monsieur le Premier ministre, exprimé jadis en notre nom dans la passion et dans la colère. Nous voulons maintenir l'Algérie dans l'unité de la République et dans l'intégration véritable.

Car nous voulons la paix, mais une paix authentique dans une sécurité sociale. Nous savons bien qu'accepter n'importe quelle paix nous conduirait bientôt aux pires désordres et sans aucun doute mettrait en cause le régime lui-même.

Car nous voulons la prospérité. Mais nous savons que cette prospérité n'est possible que si nous conservons pour l'activité de nos usines, pour notre main-d'œuvre et aussi pour notre jeunesse les larges perspectives africaines; que si nous maintenons cette chance d'expansion que représente l'application croissante du plan de Constantine; que si nous conservons la puissance que représente le Sahara, Texas de la France de demain, qui — vous

le savez bien — ne pourrait plus être à la France si l'Algérie n'était plus française.

Car nous voulons aussi l'Europe. Parce que l'Europe est seule capable de constituer une troisième force invincible en face des grands empires qui se partagent le monde. Or, l'Europe a besoin de l'Afrique mais il ne peut pas y avoir d'Eurafrique s'il n'y a plus d'Algérie française.

Car nous voulons aussi la liberté. C'est pourquoi nous ne pourrions accepter de voir l'Algérie sous-développée glisser vers le chaos des peuples sous-développés que dominerait bientôt l'ambition de Pékin. La France est seule capable d'assurer à l'Algérie la justice et la liberté. Si elle abandonnait cette tâche elle favoriserait la plus redoutable des dictatures.

Car nous voulons aussi la République. C'est pourquoi nous rejetons la perspective de voir, dans le malheur national, rentrer en France deux millions d'hommes et de femmes désespérés qui seraient pour la V^e République ce que les paysans allemands chassés des Pays Baltes ont été pour la République de Weimar.

Mes chers collègues, c'est parce que nous voulons la paix dans la liberté et dans la République que nous faisons appel à tous les partis nationaux, parce que tous les partis nationaux ont des responsabilités dans cette grande entreprise. Nous leur demandons de poursuivre avec nous la lutte pour que l'Algérie de demain reste à la France et dans la République. La France n'a pas accepté d'abandonner l'Alsace et la Lorraine. Elle n'acceptera pas d'abandonner l'Algérie. C'est à nous de faire en sorte que de toutes les solutions triomphe la solution la plus française qui, à la vérité, est la seule solution française. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Dans sa grande majorité, le groupe de la gauche démocratique adhère à la politique définie le 16 septembre par le Président de la République. N'ayant point la faculté de se manifester par un vote comme ils auraient souhaité pouvoir le faire, de nombreux membres du groupe m'ont demandé de définir leur position à cette tribune.

Le groupe s'est abstenu, il y a quelques mois, dans un vote sur des textes relatifs au régime financier de l'Algérie. Il refusait, en effet, de donner sa caution à la politique que ces textes sous-jacentaient. Il appelait de ses vœux une autre politique. Celle qui a été définie le 16 septembre est à son avis la seule qui puisse faire sortir le peuple de France de son long tourment algérien.

Dans le grand mouvement d'espoir qu'a provoqué le message du 16 septembre, les adversaires de la politique libérale ont tenté de fonder leur opposition sur des arguments constitutionnels. Pressés par l'adhésion d'un peuple presque unanime, ils cherchent dans un texte une justification à leur opposition politique. Nous n'avons point le goût de nous engager dans un débat de rhéteurs. Nous savons seulement que la Constitution fait du Président de la République le garant du destin national et que le destin national se trouvait ainsi compromis, que nulle autre voie était ouverte. Ayons l'honnêteté d'avouer que le Parlement n'aurait pu accomplir par un vote un acte d'une portée égale à celle du message du 16 septembre. Au demeurant, le Gouvernement a proclamé qu'il en assumait la totale responsabilité.

Ce n'est pas, en fait, la Constitution qui est en cause, mais une certaine conception de l'histoire du monde, de la France et de l'homme. Le problème était depuis cinq ans posé à nos consciences, de savoir si nous résoudrions par la force le conflit ouvert sur le territoire le plus proche de notre cœur, le plus utile à notre économie et à notre stratégie, le plus largement peuplé d'éléments européens. Les armes, pendant cinq ans, ont tenté de mettre un terme à une guerre qui ne peut avoir de conclusion sur le terrain militaire. La bravoure et l'abnégation de nos soldats ne sauraient contredire l'évolution d'un peuple qui n'épouse point la querelle des insurgés mais qui se sent digne d'une croissance originale. Car ces hommes, dont on prétend qu'ils manifestent par leurs votes leur volonté inconditionnelle d'intégration, couvrent de leur peur, mais aussi de leur complicité, de leur neutralité ou de leur fraternité, ceux qui portent les armes contre nous. S'il en était autrement, la guerre, depuis longtemps, aurait cessé. Nul d'entre nous peut dire qu'il serait capable de poursuivre contre une armée entière un combat solitaire dans un monde hostile: la chose est techniquement et psychologiquement impossible. Les Algériens ne sont pas hostiles à la France, à l'amitié de la France. Ils sont capables, fidèles à leur tradition et comprenant leur intérêt, de construire avec nous une forme originale d'association pourvu qu'elle respecte leur volonté de croissance et d'autonomie. Nous considérons, quant à nous, que là est l'avenir.

L'on nous demande — et avec quelle véhémence — si, dans la suite des consultations populaires, les ruptures et les refus seront seuls définitifs, les adhésions n'étant que provisoires. Ainsi le veut la vie: il n'est pas de domaine où notre être est engagé, il n'est point de relations humaines qui ne connaissent

cette cruelle loi : ce qui est fait peut être à tout instant défait ou compromis, ce qui est brisé, ce qui est fini est mort et c'est autre chose qu'il nous faut reconstruire. Il n'est point d'amitié, il n'est point d'amour qui ne réclame une adhésion chaque jour renouvelée, qui ne vive d'une flamme chaque jour entretenue.

Notre destin exige que nous consacrons une grande part de nous-même à nourrir en esprit et en espoir ce vaste territoire africain que nous dominions hier encore de notre force. Et nous découvrirons, après les crises et les fugues, que cette présence est plus conforme à notre génie, plus propice à notre grandeur.

En offrant aux Algériens la faculté de choisir eux-mêmes entre l'indépendance, l'assimilation et l'association, en n'amputant point ce choix de l'un de ses trois termes, en refusant de proposer à ces hommes crucifiés la cruelle alternative du tout ou rien, le Président de la République française a changé les données d'un problème qui empoisonnait notre vie politique, économique et diplomatique. Il a accompli un geste d'une immense portée ; il a, en fait et pour un instant, en termes non équivoques, conféré l'indépendance aux Algériens et c'est précisément cet instant de liberté qui donnera à leur choix toute son incomparable valeur.

Le chef de l'Etat a fait un pari, celui là même au gré duquel Blaise Pascal a proposé à chacun d'entre nous de jouer sa destinée. Et ce pari, en fait, ne comporte point de risque, il ne comporte que des avantages : si les Algériens votent pour l'indépendance ils nous apporteront la preuve de leur refus, d'un refus si total qu'il serait capable, en dehors de ce pari, de les conduire à poursuivre sans fin une guerre sans espoir. Mais si les Algériens décident de faire leur avenir avec la France, ils l'auront fait dans des conditions de liberté telles qu'il nous sera possible d'entreprendre une politique féconde. L'autodétermination a l'immense avantage de consommer en un jour une interminable mais inévitable rupture ou de fonder l'alliance sur la confiance.

C'est pourquoi nous adhérons au message du 16 septembre et nous ne nous contentons point de le faire en un discours. Nous entendons être les militants d'une politique qui conditionne notre avenir et de toute la force de notre conviction nous invitons tous ceux qu'inspire une vision libérale du monde de se rallier à notre effort, de joindre leur adhésion à la nôtre.

Entre, d'autre part, l'agitation et les criailles de ceux dont la volonté de puissance s'exprimait hier en refus de l'assimilation et aujourd'hui se réclame de l'intégration et, d'autre part, les critiques de ceux qui ne seront satisfaits que de l'indépendance, cette indépendance dût-elle coûter fort cher à la France, il faut que s'affirme l'adhésion quasi unanime du peuple métropolitain à la politique algérienne qu'après le Président de la République le Gouvernement a proclamé devant le pays.

Nous n'appartenons pas à la majorité gouvernementale et sur certains points importants l'action ministérielle soulève à nos yeux de graves objections. Ayant proclamé l'importance essentielle que nous accordons à la solution rapide du problème algérien, nous nous renierions nous-mêmes en ne prenant pas partie dans ce débat.

Prendre partie, ce n'est pas seulement accepter le principe de l'autodétermination, c'est encore en accepter loyalement toutes les conséquences et cette acceptation, une fois proclamée, c'est marquer, du moins le pensons-nous, une préférence entre les termes du choix et contribuer à la solution de certains des problèmes posés par l'avenir.

Ceux des membres du groupe de la gauche démocratique au nom desquels je parle marquent leur préférence pour l'association, c'est-à-dire pour la participation de l'Algérie à la Communauté franco-africaine. Ils hésitent gravement devant l'intégration et l'indépendance. Ils pensent qu'elles sont contraires l'une et l'autre à la nature des choses et aux intérêts en présence. A peine est-il besoin de dire les problèmes économiques et humains, stratégiques et politiques que poserait à l'Algérie et à la France le refus par le peuple algérien de tout lien avec la France. Nous serions amputés d'un élément essentiel de notre grandeur. Nous connaîtrions et nous aurions à résoudre le drame d'un million de nos concitoyens vivant en une terre natale devenue soudain étrangère et hostile. Nous risquerions de connaître la disette en certaines matières premières essentielles à notre économie. Mais l'Algérie, privée de notre appui, de nos richesses et de nos cadres, connaîtrait un désordre et une pauvreté que l'ivresse de la liberté conquise ne parviendrait pas à dissimuler. Les déchirements que provoquerait la rupture entre deux peuples liés depuis cent trente ans sont trop évidents pour qu'il soit besoin ici d'y insister. Il paraît, en revanche, nécessaire de souligner les conséquences de ce qu'on a appelé tour à tour assimilation, intégration et francisation. Cette solution paraît aujourd'hui, en l'état présent des choses, dangereuse pour les Algériens et pour le peuple français.

L'Algérie se trouve dans une situation démographique et économique telle que les exigences de son développement sont contraires aux exigences du développement de l'économie métropoli-

taine. La naissance d'une économie moderne sur un territoire où sévissent à la fois le sous-emploi et la surnatalité exige des disciplines souvent opposées aux disciplines qu'appelle l'économie industrielle d'un pays de plein emploi et qui, pendant un siècle, a été frappé de sous-natalité. Les allocations familiales, par exemple, sont nécessaires sur l'une des rives de la Méditerranée, alors que le contrôle des naissances serait souhaitable sur l'autre. Et la francisation, qui se définit comme la suppression de toute distinction d'une région à l'autre, rendrait impossible l'adoption d'une politique réellement adaptée aux besoins de l'Algérie. La francisation, malgré les sacrifices financiers, serait incapable d'assurer à l'Algérie cette croissance ordonnée dont elle a besoin. Mais, à l'inverse, elle pourrait comporter pour la France une menace bien plus grande que celle qui se chiffrait en milliards : l'assaut pacifique du territoire national par des hommes en quête d'un niveau de vie que leur terre natale ne leur donne pas. Pour être acceptée et acceptable, la francisation doit être totale et honnête. Totale et honnête, elle devient dangereuse. Redoutons qu'en prenant conscience, le peuple de France ne la rejette, alors même que les Algériens l'auraient adoptée.

C'est donc la solution moyenne, la seule raisonnable, la plus difficile à définir qu'il nous faut adopter. Elle n'est point solution de faiblesse, mais solution constructive. Elle exige de nous, plus que tout autre, de la détermination et de la confiance en nous-mêmes.

Elle permet à chacun des deux peuples d'obéir aux disciplines qui lui sont les plus profitables. Elle lui permet d'adopter les règles de vie quotidienne les plus conformes à son génie. Elle lui permet de s'administrer, de se gouverner librement et pourtant d'obéir dans les domaines essentiels à une loi commune sur l'identité des intérêts.

Elle permet à chacun de profiter des moyens dont l'autre dispose plus largement. Elle assure le maintien dans l'amitié d'une large colonie française en Algérie. Elle assure à la main-d'œuvre algérienne le débouché, mesuré, mais réel, dont elle a besoin.

Elle conforte notre espace stratégique. Elle situe l'Algérie dans l'espace stratégique occidental duquel il ne faut sous aucun prétexte la séparer.

Sa mise en œuvre pose mille problèmes difficiles, mais mieux valent mille problèmes difficiles qu'un problème impossible. Intégration et indépendance comportent des problèmes impossibles.

Parmi les problèmes qu'il nous faudra résoudre, il en est certains qui viennent à l'esprit : le plan de Constantine, les Français d'Algérie, l'armée. Et d'abord l'administration de l'Algérie dans l'attente du référendum.

Au-delà des conditions dans lesquelles le cessez-le-feu sera négocié, et dominant sans doute la définition des conditions de ce cessez-le-feu, se pose la question de savoir comment sera assurée l'administration de l'Algérie pendant ces années décisives où se préparera le référendum et son destin. Aucune élection ne sera en fait possible ni tolérable, car elle serait l'occasion d'une prise de position avant terme et troublerait profondément l'élaboration d'une consultation solennelle et dont la préparation exige la paix publique, mais aussi l'apaisement des âmes. L'administration devra être assurée dans des conditions d'autorité et de sérénité telles que l'agitation des passions n'y trouve point aliment, y trouve au contraire un frein, un obstacle, un juge sans pitié. Mais il faut aussi que l'administration soit proche et éclairée. Si bien que l'idée vient à l'esprit — et nous nous permettons de la livrer à ceux qui auront la responsabilité de sa mise en œuvre — de mettre sur pied un système d'administration responsable où un grand commis, plus homme politique qu'administrateur, serait investi des pleins pouvoirs, de la capacité, par exemple, d'astreindre à résidence hors d'Algérie ceux qui, par l'agitation, voudraient mettre en cause le principe de l'autodétermination.

Toutes les prises de position sont permises pourvu qu'elles se maintiennent dans ce cadre et dans la paix publique.

Ce grand commis serait assisté d'un conseil composé de Musulmans, d'Algériens d'origine métropolitaine, mais aussi de Français métropolitains. Il recevrait solennellement mission de préparer le référendum pour que celui-ci soit, en fait, un acte libre d'autodétermination. Il recevrait aussi mission d'administrer un pays dont les troubles politiques n'empêchent pas qu'il doive vivre et préparer son avenir. La délégation dont il serait investi serait large afin que le Gouvernement ne soit pas directement engagé dans les actes quotidiens de la vie algérienne si passionnée, si contrastée, afin que la responsabilité gouvernementale domine un problème dont les péripéties journalières l'épuiseraient et le compromettraient.

La chose est d'autant plus importante qu'après le cessez-le-feu la politique intérieure française et les problèmes internationaux vont reprendre leurs droits. Que nul ne voie dans ce grand commis un administrateur comparable au gouverneur général de jadis. Il serait le garant même de la promesse faite par le Prési-

dent de la République le 16 septembre et disposerait pour y atteindre de l'administration qui fait vivre et de l'armée qui protège. Il pourrait, appuyé par ce conseil tripartite au sein duquel des personnalités métropolitaines serviraient de lien et parfois d'arbitres, éviter par ses décisions rapides et par sa présence que ces quatre années d'attente ne soient l'occasion d'une tension et d'une agitation où la haine le disputerait à la peur. Il serait en fait plus un missionnaire qu'un administrateur.

Parmi ses tâches figurerait le développement du plan de Constantine. Ce plan mérite d'être précisé. Il exige que soient définis quelques principes jusqu'ici restés dans l'ombre. La connaissance que nous avons des idées maîtresses de ce grand effort national nous fait craindre que les implantations industrielles ne soient livrées au hasard des candidatures et à une certaine volonté de prestige.

L'exemple de la Chine nous enseigne que les pays en voie de développement ont besoin de redécouvrir la pelle, le panier et la pioche, que l'objectif premier est la création d'emplois, puis la création d'unités industrielles puissantes. La création d'emplois par centaines de milliers peut seule permettre le recensement de la main-d'œuvre, son éducation, son adaptation au rythme du travail. Elle seule peut permettre la création d'un marché intérieur nécessaire au développement de l'Algérie.

Plus qu'une centrale sidérurgique, l'ouverture de grands chantiers d'infrastructure et la création d'industries de transformation, grosses utilisatrices de main-d'œuvre, peuvent aujourd'hui préparer le développement économique de ce territoire, si riche en promesses et si incapable encore d'y faire participer le plus grand nombre.

Le plan de Constantine exige que soient solennellement proclamées nos intentions d'avenir. Il faut que soit affirmée notre volonté de ne pas créer uniquement en Algérie et au Sahara une économie d'extraction, mais une économie de transformation et de consommation.

Les richesses du sous-sol nous intéressent dès lors qu'elles demeurent dans la zone franc, mais les profits de leur exploitation devront être largement investis sur place pour qu'y naisse enfin une économie moderne.

Il faut que la réforme agraire soit amplifiée et que se développent sur place un emploi et une production agricoles capables d'assurer la subsistance d'un peuple en plein développement. Qu'importe, après tout, s'il faut pour cela mettre au repos quelques puissants tracteurs, s'il faut démembrer des propriétés, objet de notre fierté, s'il faut aboutir pour un temps à un rendement moindre !

L'organisation coopérative et le temps permettront de compenser les méfaits économiques d'une réforme socialement et politiquement nécessaire. Ces réformes bouleverseront les habitudes ; elles pourront porter atteinte à des intérêts légitimes, elles poseront aux non-musulmans d'Algérie des problèmes et provoqueront des drames. Il faut les accomplir, il faut, politiquement et socialement, construire l'Algérie nouvelle, sans cependant négliger les problèmes de ce million d'êtres qui se sentent ou se croient menacés par l'évolution.

On a trop fait de cas et l'on n'a pas assez pris la mesure des problèmes de ceux qui se dénommaient eux-mêmes, hier encore, et par différence, comme on le soulignait, les Français d'Algérie. Ils ont d'incontestables droits sur cette terre que, de génération en génération, ils ont faite ce qu'elle est : la plus prospère, sans doute, de toutes les terres d'Isiam. Bien peu d'entre eux peuvent se réclamer d'ascendance poitevine, auvergnate, champenoise ou alsacienne. Pour ceux-là, l'Algérie c'est la France, parce qu'ils sont devenus Français par l'Algérie. Ils ont sur cette terre d'Afrique leur église et leurs morts, ces morts qui, pour beaucoup, sont tombés sur les champs de bataille. J'évoque en en parlant cette « gueule cassée », à laquelle on parlait jadis de personnalité algérienne, d'autonomie, d'autodétermination et qui, se dressant de son immense amour pour la patrie a demandé : mais, si l'Algérie n'est pas la France, qu'est-ce que je suis, moi ?

Que l'histoire et la nécessité politique nationale nous conduisent à une nouvelle définition de l'Algérie ne nous autorise sous aucun prétexte à négliger le problème de ceux qui, originaires ou non de la métropole, ont créé là-bas un foyer, une usine, une terre. Il nous faut nous assurer qu'ils pourront poursuivre là-bas leur travail et leur vie ; il faut offrir à ceux qui ne pourraient ou ne voudraient demeurer les garanties juridiques et pratiques dont n'ont pas été entourés nos compatriotes de Tunisie et du Maroc contraints de s'installer en métropole.

Mais, s'il faut que nous résolvions ces problèmes avec toute la justice et la générosité que nous inspire le drame possible, il faut aussi que les Français d'Algérie comprennent que se trouvent parmi eux bien des responsables de ce drame et qu'ils auront à s'adapter à une situation nouvelle, qu'ils prennent enfin conscience de ce que leur vision des choses est différente de celles de la métropole et de l'armée.

Tout autre est le drame de l'armée. Voici vingt ans qu'elle se bat sur tous les continents, voici vingt ans que des officiers et des sous-officiers connaissent la rude vie des camps et ignorent la vie de famille. Leurs combats et ceux de leurs hommes depuis quinze ans déjà se sont soldés par des échecs. Ni leur valeur, ni leur courage ne sont en cause. Des phénomènes politiques nationaux et internationaux ont rendu leur héroïsme inutile. Et un jour, dont on ne mesure sans doute pas de quel poids il pèse sur le moral de l'armée, à Suez, on leur a offert une victoire qui leur fut ravie alors qu'ils allaient la saisir.

Depuis cinq ans, l'armée administre et se bat. Ses victoires ne la conduisent pas à la paix, car elles ne peuvent l'y conduire. Elle doit faire l'objet de toutes nos préoccupations, non parce qu'elle est inquiétante, mais parce qu'elle est inquiète. Il nous faut sans tarder lui donner une nouvelle figure et une nouvelle mission. En Algérie sa mission doit être clairement définie ; elle ne saurait être autre chose que la garante du libre jeu des mécanismes déclenchés par le Président de la République ; elle doit, par sa présence, assurer à chacun que la parole de la France offrant l'autodétermination ne sera en rien violée ni contestée. Sa victoire ne saurait être dans l'adoption de la francisation, mais dans le libre vote d'un peuple entier. En France, la réorganisation de l'armée, la définition de sa place dans nos alliances, son équipement en engins modernes et puissants doivent donner aux hommes qui ont choisi l'honneur et le métier des armes la certitude que leur service n'est pas inutile, qu'il fonde la grandeur de la patrie. Mais, en fait, les drames que provoque chez chacun d'entre nous l'évolution d'un monde où nous avons cru trouver une place conforme à notre orgueil s'apaiseraient le jour où la France donnera d'elle-même une nouvelle définition, le jour où, libérée du long calvaire de la décolonisation, elle apparaîtra aux yeux des peuples associés comme aux yeux du monde sous les aspects d'un animateur et d'un guide, d'un porteur d'idées et d'un porteur d'espoir.

Les pays en voie de développement, qui sont l'enjeu du conflit Est-Ouest, redoutent à la fois la Russie et l'Amérique car leurs forces mêmes comportent pour eux une menace ; mais ils cherchent des peuples sur l'expérience et l'amitié desquels ils puissent s'appuyer. Pourquoi ne jouerions-nous pas ce rôle en cette Afrique si profondément marquée de notre empreinte ?

Ce rôle décisif pour l'avenir du monde, nous ne pourrions le tenir que l'Algérie une fois apaisée. La déclaration du 16 septembre apporte des perspectives d'apaisement que nul jamais ne nous apporta, que nul ne nous apporterait avant longtemps si, dans les semaines qui viennent, les armes ne cessaient pas de nous assourdir de leur vacarme.

Puissent ces armes se taire avant que l'année ne s'achève. Ainsi pourrions-nous consacrer l'an neuf à la préparation d'une Algérie nouvelle, à la construction d'une France nouvelle, car nul ne dira jamais assez de quel poids ce drame a pesé sur notre vie. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)*

M. le président. A ce point du débat, je dois consulter l'assemblée sur la suite de ses travaux. Je lui propose de les interrompre maintenant pour les reprendre à vingt et une heures trente, étant bien entendu que nous poursuivrons le débat jusqu'à son terme.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. André Armengaud expose à M. le Premier ministre :

1° Qu'au cours de la discussion du projet de loi de ratification des traités de Rome, le Gouvernement avait pris l'engagement de constituer, sur le plan national, une commission de contrôle groupant des personnalités qualifiées de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du Parlement chargée de veiller à ce que le Gouvernement prit en matière économique, financière, fiscale et sociale toute mesure propre à faciliter l'entrée de la France dans la Communauté économique européenne ;

2° Que la loi de ratification (2 août 1957) desdits traités comprenait :

Un article 2 faisant obligation au Gouvernement de présenter annuellement au Parlement un compte rendu de l'application du traité de Communauté économique européenne, en exposant les

mesures qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour faciliter l'adaptation des activités nationales aux nouvelles conditions du marché ;

Et un article 3 faisant obligation au Gouvernement de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un ou plusieurs projets de lois-cadres définissant un ensemble de mesures permettant à la France d'entrer dans les meilleures conditions dans le Marché commun ;

— et lui demande si, en raison des pressions diverses s'exerçant sur la Communauté économique européenne et des engagements de la France outre-mer, il n'estime pas le moment venu :

a) De constituer la commission précitée dont la promesse de mise en place n'avait pas été sans influencer sur la ratification des traités de Rome par le Parlement ;

b) De respecter les engagements pris par le Gouvernement aux termes des articles 2 et 3 de la loi du 2 août 1957 précitée, étant observé que si un projet de loi-cadre tendant à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun a bien été déposé par le Gouvernement présidé par M. Gaillard le 31 janvier 1958, ce projet n'est jamais venu en discussion devant le Parlement et n'a pas été repris même avec les aménagements nécessaires par le Gouvernement de la V^e République ;

c) D'associer le Parlement aux décisions importantes qui pourraient intervenir dans la mise en œuvre du traité de Rome, tant en ce qui concerne la réduction éventuelle de la période transitoire que les relations de la Communauté économique européenne avec les autres pays de l'O. E. C. E. (n^o 32).

Conformément aux articles 72 et 73 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 6 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ALGERIE

Suite de la discussion de questions orales avec débat.

M. le président. Le Sénat reprend la discussion des questions orales sur la politique algérienne du Gouvernement.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Belhabich Sliman.

M. Belhabich Sliman. Mesdames, messieurs, tout le monde s'occupe du problème algérien ou, si vous voulez, du drame algérien. Trois catégories s'en occupent particulièrement : la première, c'est nous les Algériens, les enfants du pays qui vivons le drame depuis cinq ans ; deuxième catégorie, certaines personnes qui, par snobisme ou pour faire plaisir à leurs électeurs, voient le problème algérien du haut de la Tour Eiffel, avec des jumelles. (*Sourires.*)

La troisième catégorie est composée de gens intéressés qui ne cherchent qu'à sauvegarder leurs intérêts et à sauver ou à conserver leurs privilèges. L'Algérie, la France, passent après.

Ce problème algérien, qui était à ses débuts d'ordre économique et social, par notre faute à tous, nous l'avons rendu politique et, actuellement, qu'on le veuille ou non, il est politique. C'est la cinquième année d'un drame atroce, d'une lutte fratricide qui n'a que trop duré et qui a fait couler trop de sang et trop de larmes.

Mais le débat d'aujourd'hui, je veux dire le débat ouvert depuis la déclaration historique du 16 septembre et autour de cette déclaration, nous accorde tout de même une consolation. Malgré la méfiance qui persiste, les doutes qui renaissent, les passions qui s'enflamment, une certitude éclate : la fin des jours sanglants est proche et l'espoir de paix est là.

Il faut remercier l'homme dont le courage, la fidélité à l'idéal le plus généreux à sa patrie, permettent aujourd'hui ce renouveau de confiance. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

D'aucuns s'inquiètent, doutent et se laissent aller à des paroles ou à des attitudes excessives. L'avenir leur fait peur, la position généreuse du chef de l'Etat et du Gouvernement leur semble un pari catastrophique. La paix leur fait-elle peur ? Doutent-ils des vérités qu'ils proclament ?

Si l'Algérie est ce qu'ils disent, que craignent-ils d'un appel au suffrage universel dans un pays apaisé, oublieux de quatre ans d'excès réciproques dans une lutte âpre et inhumaine, reconquis à la France par le cœur, c'est-à-dire par tout ce qu'elle pourra mettre d'elle-même encore pour compléter et pour parfaire une œuvre de civilisation que personne, s'il est de bonne foi, ne songe à mettre en doute ?

Je dis bien « pour parfaire et pour compléter » car si le drame a éclaté, c'est que malgré tout l'effort accompli, il restait encore à résoudre trop de problèmes économiques, sociaux et surtout

politiques. Sous-emploi, ignorance, inégalité arbitraire ont trop souvent été la plaie de l'Algérie que nous avons connue pour qu'il soit utile d'en broser à nouveau un édifiant tableau.

Mais il faut souligner qu'il mettait en cause des mouvements revendicatifs, longtemps pacifiques, longtemps respectueux de l'ordre établi, longtemps présentés comme une aspiration des purs et des simples au droit commun.

Ceux qui toujours opposaient un barrage infranchissable sont les responsables involontaires et les agents d'une révolution qui les dépasse maintenant et ensanglante le pays qu'ils ont élu comme une seconde patrie, mais à leur seul usage.

Sans doute vont-ils me dire que cette période est dépassée et que les effusions du forum d'Alger ont effacé toutes les erreurs et résolu tous les problèmes. Hélas ! elles n'ont pas arrêté la guerre et les maux qu'elle engendre. Or, rien ne peut être construit, rien ne peut être réussi sans la paix, pas même l'intégration la plus sincèrement proclamée.

Il faut revenir sur cette évolution progressive. L'intégration apporte aux Algériens l'égalité en tant que citoyens et c'est en soi une chose généreuse et bonne. Mais une prise de conscience nouvelle a créé, qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou qu'on l'approuve, l'aspiration à une autre dignité : dignité de groupe, de communauté en tant que telle, égalité de groupe, de communauté, en tant que telle.

Une intégration ? Le mot est joli. Ceux qui ne le connaissent pas pourraient consulter un Larousse. Il leur donnerait la signification, mais il ne leur donnera jamais le sens, il ne leur donnera jamais l'esprit, parce que sans l'intégration des cœurs, sans l'intégration des âmes, rien n'est possible. (*Applaudissements sur divers bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Il faut faire quelque chose de solide, de durable. Le bruit des armes affirme cette évidence et ce ne sont pas les hommes politiques, même s'ils sont agrégés d'histoire, qui l'effaceront. (*Sourires.*)

Que signifie en effet ce parallèle qu'on nous propose entre le « non » de la Guinée et le « oui » de l'Algérie, sinon une interprétation volontairement erronée des circonstances, des événements ? L'heure n'est plus de faire des mots spirituels, mais dangereux et faux. Elle est de sauvegarder l'avenir, de préparer les jours heureux et fraternels, de préparer la paix.

C'est pour cela que nous voulons saisir la chance, la seule qu'offre le Gouvernement de l'obtenir dans la dignité pour tous et l'amitié retrouvée. Les perspectives offertes aux Algériens de fixer eux-mêmes leur propre destin rendent désormais tout combat inutile et le cessez-le-feu peut être proche.

Pour cela, j'emploierai tous les mots que vous voudrez : contacts, conversations, dialogues ! Rien ne pourra se faire si un de ces mots n'est pas employé. Loin de moi l'idée de vous dire qu'il faut discuter avec n'importe qui, qu'il faut régler la question algérienne avec n'importe qui. Le général de Gaulle est militaire ; je le suis aussi. Nous avons souvent rendu hommage à un ennemi qui se bat loyalement et, pour ne pas être en contradiction avec nous-mêmes, nous criions sur tous les toits que le problème algérien est un problème intérieur de la France et qu'aucun étranger n'a le droit de s'immiscer dans nos affaires. (*Applaudissements.*)

Considérons plutôt ce problème algérien, ces contacts, ces conversations, ces dialogues comme une affaire qui doit se traiter à l'intérieur d'une même famille et réglons ensemble le litige. Dans nos affaires journalières, que nous soyons commerçants ou industriels, nous avons des litiges ; ces litiges doivent être réglés grâce à des contacts ou à des conversations. Si chacun reste sur ses positions, le problème n'est jamais résolu. Deux cas peuvent se présenter : ou bien l'un vient au devant de l'autre, ou bien les partenaires se mettent d'accord pour se servir d'un intermédiaire. Ainsi personne ne pourra être vexé. Nous ne voulons pas faire cela ? Pourtant un contact est le seul préalable à un cessez-le-feu et le cessez-le-feu est le seul préalable à une paix véritable !

Nous entendons dire : pas de conversations, pas de contacts, pas de dialogues. Mais personne ne peut nous dire quelle est la solution capable de ramener le cessez-le-feu et la paix. Si quelqu'un veut nous le dire, nous serons avec lui.

Les excès de cette guerre inhumaine ne peuvent qu'augmenter les haines et compromettre les chances d'un avenir qui sauvegarderait la dignité, les droits, les intérêts communs de tous. A ceux qui s'effraient de l'option future, je dis : est-il d'autre voie pour la paix, d'autres choix pour la France ? Le général de Gaulle nous offre l'autodétermination. Il nous offre trois solutions. J'estime qu'il ne nous appartient pas de dire que nous allons opter nous-mêmes pour telle ou telle solution. Le général de Gaulle nous a laissé un délai. Il s'agit de considérer les trois solutions comme une compétition où il y a trois lots à gagner. Que chacun travaille réellement dans le chemin de la paix pour faire triompher l'option qui lui semblera préférable.

Les musulmans avaient déjà mis leur confiance dans le général de Gaulle. Son acte historique leur redonne confiance dans la France. Je suis de ceux qui pensent que, conscients des mille liens qui les attachent à ce grands pays, des raisons économiques, politiques qui les rendent solidaires, les Algériens n'accompliront jamais l'irréparable et sauront maintenir sous la forme la plus respectueuse de leurs vœux réciproques l'attache indispensable avec la France.

Le général, mesdames, messieurs, a prononcé une parole que vous, métropolitain vous n'avez peut être pas pu comprendre.

Il a dit : « J'établirai mon programme personnellement, si Dieu me prête vie ». Sa cote a monté auprès des musulmans à 90 p. 100 peut être, parce que ce mot les a touchés. Lorsqu'on dit « si Dieu me prête vie », cela équivaut à « Inch Allah », chez nous, c'est-à-dire « si Dieu me permet de faire quelque chose ». C'est la raison pour laquelle les musulmans ont confiance au général pour leur donner la paix dans la dignité, avec des garanties suffisantes pour que cette paix soit durable. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à gauche.*)

La séparation qui existait entre les musulmans et les éléments d'origine européenne était une simple rigole, un petit fossé qu'on pouvait combler très facilement. Par nos erreurs répétées, nous l'avons obligé à se transformer en ravin, en thalweg, lequel est long et difficile à combler. Il faut que chacun y mette du sien pour qu'il disparaisse et pour cela que la fraternité renaisse.

Chez nous, en Algérie, le sang et les larmes coulent toujours. Dans les cimetières il n'y plus de places. Les orphelinats refusent du monde. Les mères pleurent leurs fils, aussi bien en Algérie qu'ici en métropole. Les musulmans choisiront leur destin et ce destin c'est celui que vous souhaitez tous, l'option que vous souhaitez tous. Mais si nous ne faisons pas quelque chose de bien, de juste, et vite, je ne réponds pas de la suite. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Sadi Abdelkrim.

M. Sadi Abdelkrim. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président, mes chers collègues, puisque la question algérienne revient en discussion devant le Sénat, je prends pour la deuxième fois la parole, non seulement pour vous exposer mes idées propres, mais aussi dans l'intention de vous éclairer sur l'opinion des masses musulmanes des départements que je représente, ceux de Sétif et de Batna.

Le général de Gaulle, Président de la République française et de la Communauté a, le 16 septembre dernier, pris des engagements d'une extrême importance. Il a eu la lucidité, le courage et la volonté d'aborder en face le problème algérien. Il vient de proposer aux populations algériennes le libre choix de leur destinée, c'est-à-dire l'autodétermination. Cet acte si attendu par les masses musulmanes est un pas gigantesque fait en avant pour le retour à la paix, à cette paix tant souhaitée par les métropolitains et même par l'opinion internationale.

Ce que je ne comprends pas encore, mes chers collègues, c'est qu'après cette lueur d'espoir, alors que l'inquiétude et l'angoisse tendaient à se dissiper, nous constatons certaines réactions de divers groupements, associations ou comités qui estiment, dans leur incompréhension, que le fond de ce discours présente certaines failles. Personnellement, j'estime que le général de Gaulle, dont le patriotisme, la sincérité, le courage et la franchise sont connus de tous, ne doit pas être critiqué par ceux-là mêmes qui l'ont appelé et choisi pour prendre le pouvoir. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Comme je l'ai déjà proclamé dans mon intervention du 25 juin, la politique déterminée par le général de Gaulle est la plus franche, la plus écoutée aussi par les masses algériennes, par rapport à celle des Gouvernements qui se sont antérieurement succédé. Notre confiance en lui existe ; c'est chez nous une incontestable réalité. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Aujourd'hui, l'estime que nous lui portons va grandissant, comme se trouve renforcée la confiance que nous lui avons témoignée.

Je me demande, mes chers collègues, jusqu'à quel point quelques-uns de ceux qui s'agitent et qui critiquent ont une exacte compréhension de l'ampleur des problèmes actuels et ont conscience que le chef de l'Etat s'efforce de trouver une solution, solution qui, tout à la fois, doit être conforme aux intérêts de la France, que ceux-ci se situent d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, et doit tenir compte du désir naturel que nous pouvons avoir les uns et les autres de voir régler un problème tout à la fois humain, social et politique, dans un monde sans cesse en évolution. Sans aller jusqu'à dire que ceux-là pour qui tout est sujet à critique confondent peut-être inconsciemment leurs intérêts particuliers sans doute respectables avec un intérêt qui se situe bien au-dessus de nos petits avantages person-

nels, je me demande tout de même si leurs réactions ne sont pas surtout provoquées par la crainte d'avoir à faire quelques petits sacrifices ou à accorder certaines concessions. L'hypothèse que j'exprime n'a d'ailleurs rien de péjoratif ; elle se borne à tenir compte de la part des petits égoïsmes que chacun possède en son cœur et de la difficulté que l'on éprouve à étendre son champ de vision au-delà de ce que l'on a l'habitude de voir et d'atteindre.

Le Gouvernement français vient de prendre des décisions et de faire des propositions qui démontrent son entière confiance dans les populations de nos départements nord-africains. Nous sommes fiers d'être ainsi appelés à manifester une fois de plus notre attachement au Gouvernement actuel et à faire la preuve que nous savons ce que nous devons à la République et à la démocratie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Ne pas comprendre l'action du Gouvernement, contester ses directives, donner déjà l'impression que nous ne sommes pas unanimes derrière le chef de l'Etat, constitue une faute que nous ne voulons pas commettre car elle aiderait puissamment nos adversaires à profiter de notre désunion pour mal agir. J'insiste d'ailleurs sur le fait qu'une hirondelle ne fait pas le printemps (*Sourires.*) et que ce qui peut se dire ou se faire dans le chef-lieu de tel ou tel département, dans tel comité, dans tel salon ou dans tel conseil d'administration ne reflète pas nécessairement les sentiments de l'ensemble d'une population dont les ambitions se bornent à vivre dans la tranquillité avec la certitude de pouvoir chaque jour manger à sa faim. Si l'on veut récolter des fruits, attendons la maturité mais ne secouez pas l'arbre, je vous en prie.

Mesdames, messieurs, assez de ce conflit fratricide et meurtrier dans lequel nous nous débattons. Unissons nos efforts afin qu'une troisième ou une quatrième force ne puisse surgir pour rendre la situation plus dramatique et plus sanglante encore !

Nous avons le devoir, dans l'intérêt de l'Algérie comme dans celui de la métropole, de suivre cette décision et d'attendre dans le calme la suite des événements, en nous efforçant d'obtenir d'eux, et pour tous, le meilleur et non le pire.

Je le répète encore, il ne faut pas que les intérêts particuliers de quelques-uns puissent nuire en quoi que ce soit aux intérêts communs. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Je voudrais maintenant revenir à la situation générale et aux réactions publiques dans les masses musulmanes. Tout d'abord, j'insiste sur le fait que ma nouvelle intervention devant le Sénat a toujours le même objet : elle n'a pas d'autre dessein que de rendre entre nous la confiance plus grande et d'assurer le rapprochement des esprits et des cœurs. Mais notre bonne volonté ne suffit pas, il faut encore que rien ne se fasse qui soit illégal et injuste et que l'arbitraire n'ait pas tendance à prendre le pas sur la légalité.

Je ne veux pas détailler ni exposer certains faits, trop nombreux, hélas ! qui pourraient justifier l'avertissement que j'exprime, mais je demande simplement que certaines décisions non conformes aux lois et aux règlements en vigueur ne se reproduisent plus sur le sol algérien.

Il y a encore des braves gens et des innocents qui paient chaque jour un tribut trop lourd à une lutte déjà trop longue. Je sais très bien que les pouvoirs compétents ne sont pas au courant des faits dans leur réalité ; mais il est temps cependant que l'on s'y intéresse, ne serait-ce que pour éviter que le fossé qui existe déjà ne devienne chaque jour plus large et plus profond. Je demande que des ordres formels soient donnés pour l'application stricte de la loi, de la loi française telle que nous la connaissons et que quelques mots résument : égalité et respect de la personne humaine.

D'autre part, il est important de remettre en place les services de l'administration civile. Il faut rétablir dans leur forme légale les services des préfectures et sous-préfectures. Cela fera renaître la confiance, la bonne entente, la cordialité et assurera des contacts plus souples entre les administrateurs et les administrés. Il est nécessaire de préciser, mes chers collègues — et c'est mon devoir de le faire — qu'après le déclenchement de la rébellion en Algérie, le Gouvernement a estimé que l'origine de ce malaise avait pour base l'administration des communes mixtes avec tous ses dérivés, caïds, etc. Or, nous constatons avec amertume que le dispositif mis en place pour la remplacer n'a pas été dans beaucoup de cas plus heureux.

A l'administration spécialisée ainsi créée ont été attribuées certaines prérogatives qui ont renforcé ses pouvoirs. Une nouvelle tutelle extra-légale a été ajoutée aux communes, surtout à celles dont les conseils municipaux étaient exclusivement composés d'élus musulmans. Certaines de ces administrations spéciales exercent des pouvoirs dépassant de loin leur mission, qui devait être exclusivement consacrée à l'entr'aide, à la pro-

motion ouvrière et sociale. Elles ne devraient servir en un mot que de trait d'union entre la masse et l'armée et les services placés sous la responsabilité légale des élus municipaux régulièrement investis.

Nous sommes ici pour parler avec franchise de tout ce qui nous préoccupe et nos critiques n'ont d'autre but que d'aboutir à une forme réelle de la fraternité.

Revenons maintenant à la question primordiale : celle de la paix. A l'effort déjà fait pour que cessent les combats, ajoutons-en d'autres encore, déshonorant seulement pour ceux qui ne veulent pas qu'ils aboutissent. Les portes sont ouvertes ; il faut maintenant ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air de la maison ! La surface des cimetières augmente journellement ! De nouvelles victimes tombent de part et d'autre alors qu'on peut les épargner. Le Gouvernement doit concentrer tous ses efforts pour aboutir à un cessez-le-feu immédiat. C'est le désir unanime du peuple algérien et du peuple métropolitain. Œuvrons tous la main dans la main avec une confiance réciproque et une foi ardente. Ayons confiance dans une solution rapide et espérons que le calme reviendra dans un proche avenir dans cette Algérie meurtrie que nous chérissons tous parce qu'elle est à la fois notre patrie d'origine, notre patrie de tradition, ou seulement ce prolongement matériel de la France sur un continent où tout serait à faire si la France s'en était désintéressée. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Paulian.

M. Gilbert Paulian. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, mon intention était de prendre la parole en mon nom personnel, mais quelques-uns de mes collègues m'ayant honoré de leur confiance m'ont demandé de parler en leur nom. C'est donc au nom de quelques-uns de mes collègues d'Algérie que je prends la parole.

Un sénateur au centre. Lesquels ? Il faut les désigner, monsieur Paulian !

M. Gilbert Paulian. Je parle au nom de MM. Burgat, Enjalbert, Gay et, je crois, de M. Dumont, qui sont ici présents.

Un sénateur à droite. C'est clair !

M. Gilbert Paulian. Les représentants de l'Algérie au sein de cette assemblée ne désiraient pas, dans leur grande majorité, ce débat. Au point où en sont les choses — je ne reviendrai pas sur les occasions manquées ni sur l'immense déception d'une population qui croyait à juste titre avoir fixé elle-même une fois pour toutes son destin — au point où en sont les choses, dis-je, ils estimaient qu'il fallait essayer de tirer le moins mauvais parti possible d'une situation dont ils n'étaient aucunement responsables, mais dont, par contre, leurs mandants étaient appelés à supporter seuls toutes les conséquences.

Or, s'il pouvait se trouver quelque justification au pari que le Gouvernement, suivant en cela le chef de l'Etat, a décidé d'imposer au peuple d'Algérie, ce ne pouvait être que dans des préoccupations de politique internationale dont nous attendons encore, d'ailleurs, qu'on nous ait démontré la nécessité inéluctable et contraignante.

Un sénateur au centre. Très bien !

M. Gilbert Paulian. Le mal étant fait sur le plan intérieur, les justes craintes de tous les défenseurs de l'Algérie française ayant été exposées avec talent par nos amis à l'Assemblée nationale, nous étions nombreux, parmi les sénateurs d'Algérie, à penser que ces craintes et les actions qu'elles justifiaient ne gagnaient rien à être exposées à la publicité de la tribune et qu'il fallait laisser au Gouvernement, dans toute la mesure du possible, le crédit international qu'il nous affirme devoir retirer de la position qu'il a prise.

Le débat cependant a été ouvert, et par ceux-là mêmes qui depuis le début de la V^e République ont marqué leur opposition au nouveau régime, à son chef et à son gouvernement. Qu'ils aient approuvé largement une initiative aussi grosse de conséquences que celle dont nous discutons aujourd'hui, voilà qui devrait déjà, monsieur le Premier ministre, vous amener à concevoir quelques doutes sur la parfaite opportunité de cette politique.

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il n'était pas possible que les voix de l'Algérie ne se fassent pas entendre dans un débat qui touche à ce que nous avons de plus précieux, nos vies et celles de nos proches, notre qualité de Français et notre patrie, la petite et la grande, et dans lequel les arguments éternels des ennemis de l'Algérie française seront largement repris et commentés par une presse à laquelle vous laissez une licence qui me paraît souvent dépasser les limites de la liberté d'opinion. *(Murmures à gauche.)*

La majeure partie de nos collègues musulmans placés devant ces préoccupations ont cru devoir sacrifier toute autre considération au désir d'affermir l'autorité du Gouvernement par l'affirmation de leur confiance inconditionnelle. Nous en avons longuement et amicalement discuté avec eux et nous n'avons pas estimé pouvoir les suivre, malgré le regret que nous avons de paraître nous opposer à eux, parce que nous savons trop l'exploitation qui serait faite d'une confiance que nous ne pouvons accorder que dans certaines limites et, sous certaines conditions.

Il n'est pas question, monsieur le Premier ministre, de mettre en doute la haute conscience patriotique du chef de l'Etat ni celle du chef du Gouvernement, mais nous pensons que tous les hommes, même les plus grands, même les plus patriotes, sont faillibles et nous estimons que notre devoir le plus absolu est de vous dire franchement nos craintes et, s'il le faut, avant qu'il ne soit trop tard, notre opposition.

Vous nous demandez notre confiance pour nous mener dans des voies que nous avons toujours considérées comme contraires au salut de l'Algérie et de la France, dans des voies que vous avez vous-même condamnées pendant quatre ans avec une conviction à laquelle nous rendons hommage et un talent que nous aimerions pouvoir approcher. Mais la confiance se mérite par la confiance et nous ne pensions pas, nous-mêmes, en être indignes.

Nous concevons que les grands desseins de la politique de la France ne puissent pas être proclamés sur la place publique ni dans les allocutions ministérielles du dimanche, mais nous pensons que les hommes qui ont été envoyés au Parlement par le peuple d'Algérie avec la mission de « faire le reste », comme il a été dit, et de réaliser la fusion intime de l'Algérie et de la France, avaient le droit le plus absolu d'être mis au courant, individuellement s'il était nécessaire, des raisons, des impératifs supérieurs qui contraignaient le Gouvernement à changer l'orientation de sa politique en Algérie et à revenir sur les affirmations et sur les promesses faites par le précédent gouvernement au lendemain des événements qui ont donné naissance à la V^e République.

Peut-être, monsieur le Premier ministre, nous auriez-vous convaincus. Nous ne sommes pas, nous autres hommes d'Algérie, des dogmatiques. Nous ne nous obstinons pas, quoi que l'on ait dit, pour des slogans, ni même pour nos intérêts personnels. Nous sommes sensibles aux faits et nous ne craignons pas de reconnaître nos erreurs parce que nous n'avons jamais eu la prétention d'être infaillibles.

Mais cette confiance, que nous demandions et que nous avons conscience de mériter, ne nous a jamais été accordée. On nous demande de servir aveuglément une politique dont on nous laisse ignorer les ressorts secrets, s'il y en a, mais dont toutes les apparences sont celles des politiques que nous avons condamnées, avec vous, dans les gouvernements de la IV^e République.

Pour vous suivre, il nous faudrait abandonner le sens même de notre mission et de nos responsabilités. Permettez-moi de vous dire très simplement, monsieur le Premier ministre, que nous sommes d'une autre trempe que vous ne paraissez le penser.

Voilà les raisons qui nous amènent à vous dire, du haut de cette tribune, ce que nous aurions préféré vous exposer d'une façon plus discrète, dans l'intérêt même de cette autorité que vous désirez pour le Gouvernement de la France dans le concert international.

J'ajouterais que notre position contribuera peut-être, en définitive, plus que d'autres à affermir ce prestige en faisant apparaître que le régime actuel de la France, malgré les apparences, conserve encore quelques traces de sa qualité de régime parlementaire.

Notre honorable collègue M. Gaston Defferre vous a demandé ce que vous comptiez faire pour rétablir la paix en Algérie.

Nous n'irons pas rechercher vos déclarations de sénateur — ce serait un jeu trop facile et bien inutile — mais nous vous dirons qu'il y a dans votre déclaration du 13 octobre un passage qui peut accueillir notre approbation sans réserves. C'est le suivant :

« Mais nulle part il ne faut sacrifier la liberté à une paix qui ne serait qu'un mirage si la liberté n'était pas le fondement sincère et vrai de tout arrangement. Céder sur la liberté des citoyens, sur leur sécurité, sur leur honneur, sur leurs chances de développement, ce n'est pas travailler à la paix. C'est, pour un bref soulagement, provoquer dans un très proche avenir les plus graves périls. La nation française, vous le savez, a montré, au cours de ces dernières années, à quel point elle comprenait que la liberté exige des combats et parfois de durs combats. C'est donc fort de sa compréhension que nous pouvons dire : la paix, certes, nous la voulons, mais nous souhaitons et nous voulons la paix profonde qui fasse reculer la violence et ses maux. Pour qu'elle soit véritable, il ne faut en aucun cas céder à des illusions qui seraient des abandons. »

Nous n'avons qu'un souhait à faire, c'est que ces excellents principes ne restent pas comme tant d'autres une clause de style, mais qu'ils forment la base effective et réelle de votre action

pour la paix en Algérie et qu'ils s'appliquent, dans votre esprit, non pas seulement aux Allemands de Berlin, mais également aux Français d'Algérie, qu'ils soient musulmans ou Européens.

Et ceci nous amène à vous dire, en pesant nos paroles, qu'un cessez-le-feu en Algérie qui serait autre chose qu'une reddition serait assurément la plus grande illusion dont la France ait souffert depuis Munich.

Pensez-vous vraiment, monsieur le Premier ministre, que « ceux contre qui nous nous battons en Algérie », pour employer l'euphémisme à la mode, soient des idéalistes désintéressés qui ne cherchent que le bonheur du peuple algérien, dans la paix et dans la liberté ? Si oui, vous avez raison de tout faire, par tous les moyens, pour faire cesser le tragique malentendu qui nous sépare d'eux, puisque nous poursuivons exactement les mêmes objectifs.

Croyez-vous que ceux qui fournissent depuis cinq ans les armes et les milliards nécessaires à la poursuite de cette guerre n'aient en vue que le soutien d'un peuple en lutte pour sa liberté ? Si oui, hâtez-vous de traiter avec les combattants et vous aurez désarmé cette troupe immense de philanthropes internationaux qui pourra, dès lors, faire porter ses efforts désintéressés sur d'autres points du globe, et il n'en manque pas, pour ne citer que la Hongrie et le Tibet.

Mais si vous pensez que les objectifs de la rébellion en Algérie ne sont autres que les buts éternels de la subversion communiste dans le monde et que rien ne la fera céder, sinon la conviction de l'inanité de ses efforts, alors, monsieur le Premier ministre, souvenez-vous que la liberté exige des combats, et parfois de durs combats, et n'acceptez qu'une paix qui soit vraiment la paix de la victoire et ne laisse pas la voie libre à la reprise des combats au premier moment que nos adversaires jugeront favorable.

Comme la France tout entière, nous aspirons à la paix. Nos fils partagent avec les fils de toutes les familles de France les épreuves et les dangers des combats et nous restons nous-mêmes et nos proches exposés, comme nous le sommes depuis cinq ans, aux balles et aux grenades des tueurs, mais je ne crois pas que vous trouviez beaucoup d'hommes parmi nous prêts à acheter leur sécurité et celle de leur famille au prix d'une capitulation.

Nous avons le devoir aussi d'envisager ce qui doit être fait en Algérie jusqu'à ce que les combats aient pris fin par la victoire de nos armes, puis après le retour d'une paix véritable.

Nous ne pouvons, ici, ni approuver ni condamner une déclaration sur laquelle il ne nous a été donné aucun élément d'appréciation décisif. Nous en prenons acte comme d'un fait accompli, et je me permettrai de dire comme d'un fait du Prince.

Mais, à l'intérieur du cadre ainsi tracé, il serait inconcevable que le Gouvernement de la République ne prenne pas position et se contente d'assister, en témoin impartial et désintéressé, à la lutte d'influence qui se poursuivra entre l'O. P. A., appuyée sur les mitraillettes du F. L. N. et les milliards de l'étranger, et les partisans de l'Algérie française, livrés à leurs seuls moyens et désavoués par leur propre Gouvernement.

J'ignore si, sur le plan des principes et dans les perspectives artificielles des relations internationales, une pareille attitude est interprétée comme la tranquille assurance d'un pouvoir sûr de lui et de son prestige, mais nous pouvons vous assurer que, sur le plan très réel, hélas ! de l'Algérie — car c'est d'elle enfin et de son sort qu'il s'agit — une pareille attitude sera, est déjà interprétée comme un désaveu de tous ceux qui ont lutté pour la France.

Comment ferez-vous admettre à des hommes de simple et rude bon sens qu'un pays sûr de la légitimité de sa cause, convaincu de la valeur de sa civilisation et de sa vieille expérience politique, acceptant, pour prouver sa bonne foi, de remettre au jugement du peuple le soin de décider souverainement de son sort, s'abstienne de proclamer par tous les moyens à sa disposition tous les arguments qui doivent emporter la volonté de ce peuple vers la seule issue digne des efforts et des sacrifices que la France s'est imposés ?

Une pareille attitude serait dangereuse avec un peuple aussi mûr politiquement que le peuple de France. Elle est inconcevable avec un peuple aussi jeune et malléable que le peuple d'Algérie.

Faudra-t-il penser alors que votre Gouvernement, pour je ne sais quelles raisons de haute politique, ou pour des préoccupations beaucoup plus matérielles d'économie financière, ait pensé trouver dans une association la formule qui sauvegarde aux moindres frais la position stratégique et les intérêts pétroliers de la France en Afrique du Nord, sans l'engager dans les efforts et les sacrifices que suppose la fusion progressive et totale de l'Algérie dans la République française ?

Dans ce cas, monsieur le Premier ministre, en pesant encore une fois nos mots et notre responsabilité, nous vous déclarons que la France ne conservera au rabais ni l'Algérie ni ses pétroles.

Pensez-vous que les forces qui, depuis cinq ans, s'appliquent à éliminer la France de l'Algérie encore entièrement soumise à sa souveraineté, doivent miraculeusement s'abstenir d'intervenir dans la mosaïque des territoires, des communautés et des nationalités, dans la multiplicité et la division des pouvoirs, dans les conflits et les rivalités locales que suppose cette création artificielle de l'Algérie fédérale, là où le génie de la France avait, pour la première fois, réussi à créer la conscience d'une unité qui était l'unité française ?

Mais nous ne voulons pas apparaître comme des défaitistes. Nous ne pensons pas que tout soit perdu. Bien plus, nous sommes convaincus que tout peut encore être sauvé, et dans les voies mêmes où nous a engagés une déclaration que nous prenons encore une fois comme un fait accompli.

Que demain votre Gouvernement, ouvertement, clairement, sans réticence ni ambiguïté annonce qu'il considère la solution qu'il a appelée « francisation » comme la seule capable de sauvegarder les intérêts supérieurs de l'Algérie et de la France ; qu'il donne à l'armée et à l'administration la mission de le démontrer par la propagande et par les actes jusqu'au jour du choix ; que l'on accélère jusque-là les efforts pour la promotion matérielle et sociale de la population d'Algérie et nous sommes convaincus que le moment venu ce peuple, dans son choix définitif, optera massivement pour la France.

Mais si vous laissez, par une inconcevable déformation du sens de l'équité, la seule propagande ennemie s'exercer en Algérie, alors que ce peuple abandonné à lui-même se décide, en définitive, à voter pour l'indépendance ou pour l'association, craignez que dans quelques décennies nos manuels d'histoire disent ceci : « Sous la V^e République, née du désespoir et de la révolte du peuple d'Algérie, sous le ministère de M. Michel Debré, le général de Gaulle étant Président de la République, la France a refusé d'entendre et de comprendre le cri de dix millions de ses enfants qui ne demandaient qu'à rester Français et perdu sa dernière chance de demeurer une grande puissance. » (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Belkadi Abdennour.

M. Belkadi Abdennour. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, à l'heure où il nous est demandé non seulement notre opinion, mais encore celle de tous les Algériens que nous avons l'honneur de représenter ici, je me dois d'exprimer le doute profond et la conclusion devant laquelle nous nous trouvons. Nous, qui n'avons jamais cessé de penser que nous étions Français, qui avons lutté de père en fils sous le drapeau de la France, jamais il ne nous était venu à l'idée qu'un gouvernement de la République pourrait convenir que la notion de sécession puisse être envisagée. Ce choix qui nous est offert provoque plus qu'un étonnement, une véritable stupeur car par là on paraissait reconnaître que la rébellion, par ses brutalités, sa terreur et ses destructions, avait pu avoir suffisamment d'influence pour infléchir la volonté de notre pays vers une possible démission.

Fort de la pensée du chef de l'Etat qui l'avait fermement exprimée le 4 juin 1958 à Alger, comme le 6 à Oran et qui reproduisait dans une solennelle affirmation ses déclarations de 1947 à Alger chacun d'entre nous avait retrouvé la confiance qui s'estompait. Le doute avait enfin disparu. Nous savions que maintenant, quelles que soient les fluctuations de la vie et les pressions de l'extérieur, Français nous étions, Français nous demeurerions.

Ouvrant la porte à toutes les pressions, mettant en question la notion même de souveraineté nationale, l'autodétermination ainsi lancée à travers le monde ne peut conduire qu'à un durcissement de la rébellion qui, ayant déjà obtenu une partie de ce qu'elle escomptait, par des pressions tant internationales que par un débordement de terreur, espère rapidement une deuxième étape.

La propagande que fait courir le F. L. N. me permet de l'affirmer et ceci fut dit dernièrement par un rebelle fait prisonnier dans une commune voisine : « Nous tenons la victoire, car la France a reconnu sa défaite en reconnaissant l'autodétermination. Maintenant, nous n'avons qu'à poursuivre notre action et demain nous serons vainqueurs ».

A cette autodétermination, qui bat en brèche l'unité même de la République et met en cause notre devenir, s'ajoute la phrase terrible qui fait que nous en venons à douter de la justice et de la simple morale. « Ils reviendront, quoi qu'ils aient fait ». Est-ce à dire que ceux qui ont égorgé, détruit les biens, semé la terreur, seront sur les mêmes bancs que ceux qui n'ont jamais douté de la France ? Pense-t-on ainsi qu'il est possible d'équilibrer l'avenir puisque, d'après ces textes, le fondement même de la morale, de la justice et de la reconnaissance devient lettre morte ?

C'est au nom des populations que je représente, au nom de mon village des Beni-Mendes, qui n'a jamais cessé un jour de croire en la France, que je m'exprime ici.

Bien d'autres pourraient le faire, mais je crois de mon devoir de vous rappeler à tous que vous êtes garants de l'unité nationale, garants des sacrifices que chacun d'entre nous a consenti dans sa chair et dans ses biens, garants de la morale et de la justice.

Chacun d'entre vous est responsable vis-à-vis de la Nation comme vis-à-vis de mon petit village et, à ce titre, je pense qu'il n'y a qu'une ligne de conduite : l'Algérie est française, elle ne peut être autrement.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que représente au Parlement français un modeste fils du département de la Grande-Kabylie. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Benacer. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. Benacer Salah. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président, mes chers collègues, trouver une solution au problème algérien constitue le centre de nos préoccupations. Trop d'innocentes victimes, dont je salue ici la mémoire, ont fait les frais de cette guerre fratricide.

Il est regrettable de constater qu'au moment où la situation est très favorable à l'établissement d'une paix souhaitée, certaines personnalités algériennes s'agitent et prennent une position franchement hostile à ce projet, créant des difficultés au Gouvernement. Cette attitude irréfléchie, contraire aux intérêts de la population algérienne, ne peut avoir que des suites néfastes et contribuer à l'aggravation de ce douloureux problème.

Il importe que chacun prenne conscience de son rôle et de sa responsabilité et n'aille pas à l'encontre de l'aspiration légitime à la paix.

En dehors de cet aspect important, peut-on rester insensible au cri combien douloureux de l'Algérie souffrante et qui ne recherche que la paix, la liberté et la fraternité ? La population d'Algérie, le peuple français et tous les peuples du monde attachés aux principes démocratiques ont fait confiance au général de Gaulle pour régler ce problème d'une manière définitive.

L'urgence de son règlement ne doit pas avoir une conséquence néfaste et nous amener à une solution facile et hasardeuse qui, à l'image des précédentes, serait à court terme.

La politique des gouvernements qui se sont succédés et les résultats obtenus, qui n'ont pas toujours été ce qu'on pouvait espérer, nous font un devoir de tirer du passé des leçons profitables pour le présent et pour l'avenir.

Les échecs ne doivent pas constituer un épouvantail, mais nous inspirer une nouvelle ligne de conduite. Seule, une rénovation complète de la politique française en Algérie peut aplanir toutes les difficultés, mettre fin à tous ces conflits et édifier une Algérie nouvelle sur des bases solides, conformes aux principes démocratiques de la France. L'effort nécessaire doit être fait dans les domaines politique, économique et social.

Par lui-même et par ses répercussions, le problème algérien constitue un facteur d'une importance capitale dans la vie politique française car de la solution du problème algérien dépendent, non seulement le bien-être de l'Algérie et de la France, mais aussi l'équilibre d'une grande partie du monde et en particulier celui de l'Afrique du Nord.

La situation actuelle, nettement favorable, doit nous inciter à faire tout notre possible pour parvenir à l'établissement de la paix.

Il faut que cesse ce combat fratricide et il faut aussi aboutir à une solution réaliste. Le problème doit être traité dans son ensemble.

L'établissement de la paix ôterait des esprits toute équivoque au sujet de la politique de la France en Algérie. Les extrémistes de tous bords seront mis en échec si la France sait adopter les solutions devenues nécessaires.

L'Algérie de demain doit être édiflée par l'ensemble de ses habitants, sans distinction aucune. Aux défenseurs acharnés d'une quelconque option, je dis : laissons le soin aux Algériens de fixer eux-mêmes leur destin. Ils sont assez grands et connaissent leur intérêt. On ne doit pas leur imposer un choix.

Il ne s'agit plus ici de relations entre un vainqueur et un vaincu, entre un occupant et un occupé, qui provoquent toujours des réactions et des heurts, mais au contraire, entre deux sociétés humaines qui traitent d'égal à égal dans le respect mutuel de leurs civilisations, qui entendent trouver les bases d'une vie commune en vue de former dans l'avenir une société nouvelle. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

La solution envisagée doit tenir compte de toutes les réalités. Les trois races qui cohabitent tant bien que mal sur la terre algérienne sont faites de trois histoires, trois civilisations, trois religions. Elles ont, chacune d'elles, assez de gloire, assez de grandeur d'âme et assez de foi pour trouver des hommes de bonne

volonté qui, se plaçant au-dessus des contingences mesquines et génératrices de haine, sauront créer autour d'eux ce climat sans lequel rien de grand ne saurait se faire, un climat de compréhension, un climat d'amour. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Souhaitons que tous ceux qui ont un pouvoir quelconque pour infléchir le cours désastreux de l'histoire et des choses mesurent leurs responsabilités.

L'indépendance des Etats ne signifie plus de nos jours qu'ils ne dépendent de personne. L'indépendance, c'est la possibilité de choisir librement ses dépendances. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Aucun peuple n'est actuellement indépendant.

Je conclus et je fais appel à tous les hommes de bonne volonté, à tous les meneurs et dirigeants de cette guerre fratricide pour mettre fin à ces événements, pour mettre en œuvre le meilleur d'eux-mêmes au service de la paix afin d'aboutir dans le plus bref délai à un cessez-le-feu en Algérie. Un grand espoir est né depuis le 16 septembre. Je vous en conjure, ne le détruisez pas.

Avant de terminer, je renouvelle ma confiance à M. le Président de la République et à son Gouvernement. J'approuve votre politique algérienne et je vous demande instamment, monsieur le Premier ministre, tant en mon nom qu'en celui de toutes les populations que je représente, de libérer le plus rapidement possible tous les détenus politiques algériens.

Je vous demande d'appliquer dans l'immédiat, sans attendre le résultat de l'autodétermination, toutes les mesures humanitaires, sociales, libérales et fraternelles à l'égard de tous les Algériens. Ce geste fera accomplir à la France un grand pas dans la politique algérienne. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Je suis sûr que, quand les armes se seront tuées, une nouvelle compréhension et une nouvelle fraternité jailliront des masses populaires.

C'est dans cet esprit que, pour terminer mon intervention, je vous demande la permission de vous donner lecture de la motion qui vient d'être adoptée par de très nombreux sénateurs algériens, les vrais sénateurs d'Algérie. (*Sourires et applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. Tous les sénateurs ici sont de vrais sénateurs. Ils ont tous été élus !...

M. Benacer Salah. Excusez-moi, il y a les Algériens et les autres.

M. le président. Je vous l'ai rappelé sans acrimonie.

M. Benacer Salah. Permettez-moi donc de vous lire cette motion, qui a été signée par les sénateurs d'Algérie et du Sahara. La voici :

« Après avoir examiné la situation politique résultant de la déclaration du 16 septembre 1959 du général de Gaulle, président de la République, les sénateurs soussignés approuvent sans réserve cette déclaration dont l'effet salutaire est incontestable, tant en Algérie et en France qu'à l'étranger.

« Convaincus, comme l'a souligné cette déclaration, de l'inutilité des combats, souhaitent la fin du drame et de la guerre fratricide que connaissent les populations algériennes depuis cinq ans et que l'ensemble des voies et moyens nécessaires, sans en exclure aucun, soit utilisé pour aboutir rapidement à un cessez-le-feu, condition indispensable à l'exercice de l'autodétermination et, partant, au libre choix d'une solution définitive, conformément à la lettre et à l'esprit de la déclaration du 16 septembre 1959. » (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. Raymond Pinchard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président, vous avez rappelé très justement qu'il n'y avait ici que de vrais sénateurs.

M. le président. Naturellement !

M. Raymond Pinchard. Je me permets de faire observer à nos collègues qu'il y a au moins un sénateur de la Communauté qui, ici, n'est pas un vrai sénateur, c'est M. Benacer. Il était au groupe des indépendants lorsqu'il a été élu sénateur de la Communauté. Il m'avait promis de rendre son mandat. J'attends toujours qu'il le fasse. (*Applaudissements sur divers bancs à droite. — Exclamations au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Bertaud, dernier orateur inscrit.

M. Jean Bertaud. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'avais été chargé par mes amis de l'Union pour la nouvelle République de définir notre position au regard des problèmes auxquels se rattachent les questions posées par les représentants de trois groupes différents de cette assemblée.

Le fait que quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé, notamment M. Sadi, aient traité le sujet mieux que je ne pouvais le faire moi-même m'incite à retrancher de mon intervention tout ce qui pourrait passer pour des répétitions et je m'excuse si, en dépit de cet effort, il y en a tout de même quelques-unes.

Pour préciser cependant notre pensée, nous affirmerons tout d'abord, au nom de l'Union pour la nouvelle République, et cela ne surprendra personne, que nous sommes absolument d'accord avec la déclaration du général de Gaulle parce qu'elle nous paraît contenir dans une forme concise l'essentiel de nos préoccupations, sans s'écarter en quoi que ce soit dans ses propositions de ce qui a toujours constitué, pour lui comme pour nous, la seule ligne de conduite à suivre, c'est-à-dire tout à la fois conforme à l'idéal national et interprétative des intérêts et des idéaux propres à chaque individu comme à chaque groupe ethnique.

Nous pensons donc que celui-là commet une erreur qui essaye de donner à ses paroles un sens ou une interprétation qui pourrait prêter à équivoque ou seulement laisse supposer qu'il pourrait ne pas être sincère en lançant un appel qui ne peut laisser personne insensible ou indifférent.

Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir, en effet, sur la valeur des sentiments que peuvent éprouver les autres nations à notre égard et quel que soit le désir que nous ayons de régler entre nous nos affaires de famille, nous ne devons pas oublier que la solidarité internationale n'est pas un vain mot et que nous ne devons rien négliger pour faire admettre sans réserve ni discussion que la France, forte mais généreuse, met tout en œuvre pour ne devoir son prestige et l'attachement que l'on peut avoir pour elle moins à l'emploi accru de la force qu'au respect qu'elle a toujours eu de la personne humaine et des principes essentiels qui définissent toute véritable démocratie.

Nous aurions désiré que l'on comprenne davantage la position prise par le chef de l'Etat et son gouvernement et qu'aux critiques des juristes, certes très éminents, soit substituée cette incontestable approbation populaire métropolitaine ou algérienne, dont on ne peut négliger ni la signification, ni l'ampleur.

Il eût peut-être convenu, pour donner aux termes de cette déclaration plus de poids et pour aider aussi dans sa tâche l'homme qui désire réaliser les nouvelles espérances qui ont été mises en lui, que l'unanimité des nationaux se fasse autour de cette déclaration sans en discuter la forme, ni en critiquer le fond comme elle devrait se faire aussi autour d'un gouvernement dont notre Premier ministre, Michel Debré, dirige les présentes destinées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit.*) Cette déclaration doit pour l'instant se suffire à elle-même puisqu'elle a pour but essentiel de mettre fin au combat, qu'elle laisse à chacun d'entre nous le soin de choisir la solution qui lui semble la plus conforme à ses désirs et qu'elle fait surtout comprendre que notre confiance en l'avenir est telle qu'il ne nous paraît pas possible que le pire ou le moins bon puisse sortir de consultations nouvelles.

C'est sur la nécessité d'avoir cette confiance que je voudrais insister. C'est elle qui nous a permis de tenir au moment où la France semblait devoir disparaître de la carte du monde. C'est elle qui a aidé le plus à notre redressement.

Cette confiance dans l'avenir de l'Algérie, ceux-là devraient l'avoir plus que tous autres qui, en contact permanent depuis des générations avec leurs frères algériens, savent plus que quiconque la valeur de l'œuvre accomplie et devraient être persuadés que celle-ci, constamment bénéfique, ne peut qu'aider à la réalisation de ce qu'ils désirent.

Cette confiance, ceux-là aussi devraient l'avoir qui connaissent le rude labeur, le courage et l'héroïsme de nos soldats musulmans et métropolitains auxquels, à mon tour, je tiens à rendre ici un solennel hommage de reconnaissance, et qui savent bien qu'aucun des sacrifices ainsi consentis ne peut l'avoir été en vain.

Cette confiance, ceux-là encore devraient l'avoir qui, considérant que rien n'est valable qui ne s'appuie sur l'expression de la volonté populaire, ont la possibilité d'agir au mieux pour que se réaffirme cette volonté de choisir la solution la meilleure pour l'Algérie et pour la métropole.

Peut-être eût-on pu faire un autre choix que celui auquel le général de Gaulle et son gouvernement se sont arrêtés pour obtenir enfin le cessez-le-feu. Mais ce qui était possible il y a quelques années ne l'est plus maintenant, et il serait vain de vouloir régler seulement avec des regrets tardifs les questions brûlantes actuelles.

Une succession d'incompréhensions, de fautes et d'erreurs dont la responsabilité remonte à une époque antérieure à la mise en place des institutions nouvelles n'est certainement pas étran-

gère aux difficultés rencontrées par l'homme chargé de liquider le passif et de trouver à un problème difficile une solution susceptible de donner satisfaction à tous.

Les positions que le chef de l'Etat a été appelé à prendre, qu'il a demandé à son Gouvernement et qu'il lui demande toujours de défendre, lui ont été dictées plus par les conditions dans lesquelles il a été appelé à agir, plus par les circonstances, plus aussi par le souci de défendre tout ce qui méritait d'être défendu que par le désir ou l'obligation qu'il aurait pu avoir de satisfaire tels individus, tel clan, telle classe ou tel parti.

De même qu'il serait malhonnête pour ceux qui l'ont appelé à grands cris de lui reprocher d'avoir créé ou aggravé une situation qu'on déplore, de même il serait injuste que ceux à l'appel desquels il a répondu se refusent à l'aider ou contestent la valeur des moyens qu'il emploie pour aboutir au résultat cherché.

Nous avons une préoccupation commune, celle que la paix ne recule pas sans cesse l'heure du rendez-vous que nous attendons qu'elle nous fixe. A ceux qui ont fait de l'Algérie une terre sanglante de comprendre et d'apprécier l'offre de la mère patrie. S'ils persistent à vouloir se battre, ils porteront la responsabilité, devant le monde comme devant leurs frères musulmans, du nouveau sang versé.

Ils démontreront aussi que l'essentiel de ce que peuvent contenir les grands principes démocratiques et républicains leur échappe et qu'ils s'apparentent davantage aux tortionnaires des régimes dictatoriaux qu'aux champions de la liberté fraternelle.

Je terminerai cette intervention — qui a été plus longue que je ne le désirais, ce dont vous voudrez bien m'excuser — sur cet espoir dans l'avenir qu'exprime si parfaitement cette expression « si Dieu le veut » employée par le chef de l'Etat. Elle rejoint le « Inch Allah » de nos frères musulmans, cité par notre collègue M. Belhabich. Cependant, contrairement à ce que certains pensent, l'une et l'autre ne signifient pas attente, résignation, passivité, mais au contraire appel à la bonne volonté de tous, croyants et incroyants, pour qu'ils aident le ciel à donner la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté afin de permettre à la France métropolitaine et aux Algériens, quelle que soit la nature des liens qui les unissent à la France — nous souhaitons, bien entendu, que ce soient les plus solides — de continuer ensemble une œuvre pacifique et humaine dont les générations à venir devront tirer le meilleur profit.

Nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, ainsi qu'à votre gouvernement et au général de Gaulle pour que nous puissions ensemble aboutir au résultat cherché par tous. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre et sur les bancs supérieurs de la gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, j'avais souhaité que plusieurs semaines s'écoulent entre le débat de l'Assemblée et un débat au Sénat. Des interpellateurs ont posé des questions. Au cours des années passées, j'ai trop souvent souffert des hésitations gouvernementales à répondre à des questions orales (*Sourires.*) pour ne pas me ranger, sans tarder, à la demande des interpellateurs.

Dans quelques jours d'ailleurs, je reviendrai. Vous aurez à discuter, en effet, un projet de loi sur la promotion sociale en Algérie. Vous aurez sans doute, après le vote de l'Assemblée nationale, à discuter des deux projets sur la réforme de la justice en Algérie et vous aurez encore, avant la fin de l'année, à voter le budget de l'Algérie conformément à la loi qui a été approuvée par le Parlement au mois de juillet dernier. Je reviendrai donc vous demander votre vote et je marquerai aussi, par ma présence dans les débats et par les propos que j'y tiendrai, que le Premier ministre est chargé de l'Algérie et qu'il est toujours présent dans tous les débats où ce problème essentiel de notre politique est discuté.

Je vous ai entendus, messieurs les interpellateurs. J'ai entendu les orateurs. Voici ce que, fort des réalités et des nécessités tant de la France tout entière que de l'Algérie en particulier, je puis vous répondre. Je souhaite pouvoir le faire avec une telle force de conviction que les contradicteurs soient tenus, pour le moins, de réexaminer leurs positions et leurs arguments. Si ma conviction ne vous entraîne pas, vous aurez du moins le tableau sincère d'une politique, de ses raisons et de ses objectifs.

Si je me reporte à l'année 1958, c'est-à-dire à l'année cruciale où la situation en Algérie a provoqué le mouvement décisif que vous savez, quatre batailles étaient à gagner, quatre batailles dures, quatre batailles dont l'origine se trouvait sans doute dans un mouvement très général de transformation du monde méditerranéen et africain, aggravé, déformé par les influences mondiales de plusieurs mouvements de subversion, mais dont l'origine se trouvait aussi dans certaines erreurs de la politique française, erreurs jointaines, plus récentes ou immédiates.

Ces quatre batailles, quelles étaient-elles ? La bataille militaire, la bataille de l'évolution politique intérieure, la bataille de nos rapports avec les deux anciens Etats sous protectorat, devenus indépendants, de la Tunisie et du Maroc, enfin la bataille internationale.

Ces quatre batailles n'ont pas une égale importance. Longtemps, la bataille militaire l'a emporté ; mais ces quatre batailles comptent toutes au point qu'il faut les gagner toutes les quatre, car un seul échec mettrait en cause tous les succès. C'est ce que je voudrais vous faire comprendre en précisant où nous en sommes de ces quatre batailles.

Dabord, la lutte militaire. La rébellion a commencé voici cinq ans. Les premiers mois n'ont apporté que des actions limitées, mais dès la fin de l'année 1955, le doute n'était plus permis. Des hauts et des bas ont marqué les années 1956, 1957 et 1958.

Je ne reviendrai pas sur les efforts accomplis, sur les succès remportés dans le courant de l'année 1958. La rébellion se trouvait bien contenue, mais l'inquiétude demeurait quasi générale. Des morceaux du territoire étaient pratiquement abandonnés à l'insécurité. Enfin, aucun plan, systématique et général à la fois, de répression de la rébellion n'avait pu être mis sur pied ou réalisé. L'effort ne pouvait avoir d'autre objectif que de porter remède à cette déficience.

Un plan systématique et général a été établi. Le combat a été porté là où il ne l'avait jamais été pour que l'insécurité, à son tour, soit dans le camp des rebelles afin de pacifier en profondeur.

M. le sénateur Barrachin évoquait son voyage en Kabylie. Il peut retourner en Kabylie et aucun général ne lui montrera à la lunette ce qu'il avait vu quand il y était, c'est-à-dire des villages où des troupes françaises ne pouvaient pas séjourner. La Kabylie, siège longtemps de l'insécurité pour les Français et les musulmans fidèles, est aujourd'hui le bastion de l'insécurité pour les rebelles.

Cette politique, mûrie dans les derniers mois de l'année 1958, a été appliquée depuis le début de l'année 1959. Aujourd'hui le commandement en chef peut présenter un bilan impressionnant : des parties de territoires connaissent en effet maintenant une pacification réelle et profonde. D'autres parties où l'on ne séjournerait plus, tant était grande l'insécurité, sont maintenant incertaines pour la rébellion.

Nous ne ralentirons pas cet effort, bien au contraire. Je répète devant vous ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale et qu'aucun orateur critique n'a relevé : vous verrez dans le budget de 1960 que nous avons maintenu pour toute l'année les effectifs à leur niveau le plus élevé et il faut bien peser ce que cela comporte du point de vue financier comme du point de vue national. En fait, le maintien du service militaire de vingt-sept mois, compte tenu de l'effort que nous avons fait pour diminuer nos effectifs en Algérie, pour augmenter les possibilités de recrutement et pour accueillir, ce qu'il faut noter, un nombre grandissant de musulmans à nos côtés, doit nous permettre, pour la poursuite de la pacification, de donner au commandant en chef toutes les possibilités de gagner cette première bataille désormais si bien engagée.

Il y a des annexes à cette bataille militaire. Il y a d'abord la surveillance de la contrebande. Savez-vous que ce qui a été arrêté en Algérie ou en métropole, ou encore par la marine correspond — pour les trois dernières années — à près de quatre milliards de francs d'armes ? Il est maintenant à peu près impossible d'envoyer des armes d'Europe en Afrique du Nord. Le seul ravitaillement vient des pays de l'Est ou du Proche-Orient.

A cette surveillance de la contrebande, s'ajoute la surveillance en métropole. On parle parfois de l'effort de terrorisme que, à différents moments, la rébellion a voulu porter sur le territoire. Mais là où la rébellion a été dangereuse, c'est beaucoup plus par son effort d'encadrer les musulmans qui viennent travailler en France et de les obliger à cotiser. C'est là un combat de tous les jours qui porte ses fruits. Nous le complétons d'ailleurs par une meilleure politique d'accueil. C'est ainsi que je peux passer de la bataille militaire à la seconde bataille, la bataille de la politique intérieure.

Nul ne doit se dissimuler que la rébellion avait tenté de réussir à établir une grave et profond fossé entre la Communauté européenne et la communauté musulmane. La communauté européenne avait, certes, commis des erreurs, mais la rébellion avait fait de ces erreurs un emploi insensé et inadmissible et — disons-le d'ailleurs bien haut — le fossé n'a jamais été profond. Nous avons toujours eu à nos côtés, et dans les heures les plus difficiles, la majorité des musulmans. D'autre part, le sentiment que la sécurité est liée à l'autorité de la France est un sentiment très général.

Cependant il fallait réagir en donnant aux Algériens, aux musulmans avant tout, le sentiment d'être des citoyens à part entière. C'est le sens de la journée du 16 mai à Alger dont il faut garder le bénéfice en travaillant dans la grande voie de l'égalité, non seulement de droit, mais de fait.

Je ne prétends pas, bien au contraire, que les gouvernements précédents n'avaient rien tenté : l'effort économique, notamment du point de vue rural, un premier effort de scolarisation, et un assisté au développement de cet esprit de réformes, à sa systématiquement impossible de réaliser en fait les réformes décidées.

Depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle, nous avons assisté au développement de cet esprit de réformes, à sa systématisation et surtout à sa mise en application.

Je vais à l'instant le répéter, car le répéter est nécessaire, étant donné ce qui a été dit cet après-midi et ce soir : la liberté politique a été donnée depuis le mois de mai 1958. On a pu refaire des élections aux Assemblées parlementaires. On a créé pour la première fois des municipalités généralisées sur tout le territoire, municipalités dont la plupart sont à majorité musulmane. C'est un grand succès en perspective et, pour ceux qui en doutent, c'est la première manifestation de ce qu'apporte l'auto-détermination.

L'effort économique a été présenté par le plan de Constantine, systématisé, accéléré, enfin surtout réalisé. Personne à cette tribune, parlant de la politique, n'a évoqué l'effort financier qui a été fait et qui va être fait d'ici la fin de 1959. La caisse d'équipement d'Algérie dépense cette année, dans ce pays, 190 milliards et, l'an prochain, dépensera 260 milliards. La métropole fournit approximativement la moitié de ces deux chiffres. Cela ne s'est peut-être pas encore fait sentir car les premiers investissements exigent sept, huit ou dix mois pour la réalisation économique et sociale qui en dépend, mais, à partir de l'an prochain, vous en verrez l'effet cumulatif car s'y ajoutera l'effet de l'arrivée du pétrole à la côte méditerranéenne, comme l'application des décisions en ce qui concerne le complexe sidérurgique de Bône.

A cet effort politique, à cet effort économique s'ajoute un effort social. Personne ici ne semble avoir parlé de la rénovation de l'Algérie par la transformation du statut de la femme musulmane dont on avait dit qu'elle se heurterait à l'opposition et dont je peux dire, parlant devant Mlle Sid Cara, qu'elle est un succès déjà accepté. Vous aurez dans quelques semaines à voter une réforme de la justice dont on vous dira également qu'elle est difficile, alors que nous savons à l'avance qu'elle sera acceptée et marquera ce que la France peut apporter de progrès.

Vous parlerai-je de l'effort continu de scolarisation qui se montre dans les chiffres : 100.000 enfants supplémentaires en 1959, près de 150.000 pour l'année 1960, ce qui portera le nombre des enfants scolarisés aux environs de 800.000.

J'ajoute tout ce qui a été fait pour la promotion : vous allez recevoir un projet de loi, déposé devant vous pour la première lecture, qui concernera le développement professionnel et social pour les trois années à venir.

Je reviens sur ce tableau, car il est à mettre en parallèle avec l'effort militaire. J'ai entendu répéter ici que ce qui avait été dit et que ce qui avait été fait l'avait été avec des arrière-pensées comportant une idée d'abandon ou de laisser-aller. Jamais un tel effort militaire n'a été accompli. Jamais un tel effort financier n'a été accompli, jamais un tel effort politique n'a été accompli, jamais un tel effort social n'a été réalisé. En d'autres termes, jamais désir de faire en sorte que le destin commun de l'Algérie et de la France soit lié n'a été ainsi manifesté ! (Applaudissements au centre.)

Quand j'entends M. Paulian et M. Marcellin déclarer que la V^e République s'apprête à tout abandonner, je leur répète que jamais autant n'a été fait, jamais autant ne sera fait. Quand l'un et l'autre doutent du chef de l'Etat, je leur demande de se souvenir que sans le chef de l'Etat, il n'y aurait pas de parlementaires d'Algérie et ils ne seraient ni l'un ni l'autre sénateurs. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.)

Le résultat de cette politique, c'est la confiance profonde des masses musulmanes, confiance profonde dans la France et dans le général de Gaulle. Ce ne sont pas les sénateurs musulmans qui sont venus à cette tribune qui me démentiront, ni les autres. Ce sentiment de confiance ne peut que croître, à condition que les succès militaires se développent en même temps que l'effort civil du Gouvernement et de l'administration se continue et que, je répète ce que j'ai déclaré à l'Assemblée nationale, l'attitude des deux communautés, l'une vis-à-vis de l'autre et, particulièrement, de la communauté européenne, marque que la bataille de la politique française n'est pas seulement le fait des fonctionnaires et du Gouvernement, mais de tous ceux qui vivent en Algérie et qu'une unanimité se manifeste sur l'option à adopter.

Sur ce terrain, je dois signaler que depuis quelques mois, je sens ici et là quelques résistances à la promotion musulmane dans la fonction publique, je sens des résistances à la réalisation de l'égalité de droit et de fait. Il y a une amélioration, mais j'ai dû récemment répéter, et le délégué général également, des directives très précises et menacer parfois de sanctions. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Si cet effort est continu et s'il est suivi de la participation de tous, les succès continueront, car ils ne peuvent pas ne pas venir quand ils sont voulus avec une telle volonté.

La troisième bataille nous était, et dans une certaine mesure, nous est toujours imposée. Il s'agit de la bataille aux frontières. Cette bataille a un double aspect, militaire et politique. L'évolution de nos rapports avec la Tunisie et avec le Maroc a été ce que nous savons. Nos deux anciens protectorats sont désormais des Etats dont la souveraineté est reconnue et qui siègent à l'Organisation des Nations Unies.

Pressée par la pacification, reçue avec amitié au cours des années passées, la rébellion a installé, depuis 1956, un soutien logistique et politique tant en Tunisie qu'au Maroc. Cette situation exige de nous une double attitude : d'abord nous défendre contre les incursions, et ensuite faire la preuve à ces deux Etats, que, leur avenir étant lié à celui de l'Algérie, leurs chefs responsables ont, en fin de compte, intérêt à faire d'abord confiance à la politique de la France.

Il faut se défendre d'abord contre les incursions. C'est un travail de chaque jour et beaucoup d'entre vous sans doute connaissent ces fameux barrages, leur garde, leur système d'alerte. Différents de la bataille militaire, ils n'en constituent pas moins une responsabilité pour le commandement. Sur ce point, a été poursuivi en l'améliorant et en le systématisant l'effort commencé en 1956. C'est une tâche difficile car la frontière est longue, elle traverse des territoires difficiles et débouche sur le désert. Les résultats ne sont pas bons ; ils sont excellents. De récentes améliorations vont, pour l'hiver prochain, les développer encore, tant à l'est qu'à l'ouest.

Cependant, là non plus, la bataille militaire ne se conçoit pas sans une action politique. Je sais bien qu'on a parlé parfois de porter la bataille sur le territoire de ces Etats. Je pense que ceux qui évoquent cette hypothèse se rendent bien compte de ce qu'elle exige comme mesures à prendre et comme conséquences.

Il peut arriver, si la situation devait se prolonger, que, d'un côté ou de l'autre, les Gouvernements légitimes voisins éprouvent un jour le sentiment que les irréguliers rebelles massés sur leurs frontières sont en vérité la cause fondamentale de l'insécurité, non seulement en Algérie, mais dans toute l'Afrique du Nord. Présentement et en attendant que ce sentiment se développe, notre action est politique : veiller à la défense des Français de Tunisie et du Maroc, montrer que nous sommes prêts à l'amélioration durable de nos rapports sur la base de la loyauté réciproque et que nous sommes même ouverts à la négociation sur les problèmes urgents. Nous avons établi, nous avons affirmé et confirmé que nous étions prêts à discuter de la participation commune au développement des richesses du Sahara, que nous étions prêts à la défense commune, que nous étions prêts à envisager l'aide à long terme et même la coopération politique. Je crois, maintenant, qu'il est entendu aux yeux de ceux qui, en fin de compte, sont responsables du destin de l'un et de l'autre de ces Etats, que la paix et la prospérité dans toute l'Afrique du Nord sont inséparables de l'autorité française en Algérie.

Je n'ai pas besoin de vous dire la difficulté de cette bataille, la difficulté de cette politique. Il me semble cependant que l'évolution des esprits est notable depuis quelques mois. La fermeté de notre position, le prestige du général de Gaulle, la stabilité de nos institutions, tout cela compte et pèse dans la balance, mois après mois.

Le résultat, d'ailleurs, est largement fonction des succès dans les autres batailles et notamment dans la quatrième, celle que j'appellerai « la bataille extérieure ».

Vous savez quelle était la position de la France au cours des dernières années. La France était proprement accusée de troubler la paix du monde par sa prétendue incompréhension. Pourquoi ? D'abord parce que la France apparaissait faible. Ainsi est faite la morale internationale. Est respecté qui se fait respecter. S'il est un monde hypocrite, c'est bien celui, en effet, de la politique internationale. Ensuite, parce que, de cette faiblesse, le monde entier profitait pour battre sa coulpe sur notre poitrine. C'est la France qui troublait le monde, parce qu'elle voulait faire sa politique chez elle.

L'atmosphère de dépit à l'égard de la France avait de graves conséquences. La rébellion était soutenue ouvertement, la rébellion était soutenue clandestinement et M. Pisani a eu raison de dire qu'il n'y avait pas de victoire définitive dans un monde

tout entier hostile. Et la discussion à l'Organisation des Nations Unies n'est qu'un petit aspect d'un problème plus vaste.

Je vous redirai ce soir ce que je disais comme sénateur, ce que je répétais comme chef de gouvernement : l'alliance de la France n'est pas compatible avec une neutralité à l'égard de la rébellion. Etre neutre, en effet, c'est vouloir faire la balance égale et c'est, en réalité, peser du côté de la rébellion en lui donnant un caractère politique. Il ne peut pas y avoir avec la France d'alliance totale, d'amitié profonde et de solidarité sans faille si la politique de la France n'est pas totalement soutenue par nos alliés.

Pour obtenir ce soutien, non seulement en paroles mais également en actes, ni la pacification, ni l'évolution politique et sociale ne peuvent suffire. Il fallait non pas affirmer les objectifs de notre politique, il fallait les faire comprendre ; il fallait non pas créer une novation dans nos objectifs, mais les déterminer avec éclat et préciser clairement les modalités d'accès.

C'est ce qu'a fait le général de Gaulle le 16 septembre. Il le pouvait après un an de pacification militaire réussie ; il le pouvait après un an de retour progressif de l'Algérie à une vie politique normale ; il le pouvait après un an de mise en place lente mais sûre et continue de réformes sociales et d'investissements économiques.

Et j'ose le dire, seul le général de Gaulle pouvait le faire.

Je n'ai pas besoin de relire tous les discours que j'ai prononcés ici sur l'Afrique du Nord et sur l'Algérie. (*Exclamations à gauche.*) Si je le pouvais, j'évoquerais l'un des derniers, celui d'avril 1958. Le Gouvernement d'alors venait d'accepter la mission d'un diplomate américain et quand j'ai prononcé ces mots : « Le problème sera résolu ou par M. Murphy ou par le général de Gaulle », des mouvements divers ont accueilli alors cette formule. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*) : pourtant cela est vrai.

Où l'étranger intervient ou il existe à la tête de la France une personnalité assez forte, une autorité assez grande, un prestige assez incontesté, une capacité suffisante de confiance et de volonté de renouvellement pour qu'au lieu de l'étranger ce soit la France qui fasse la solution.

La situation demeure. Je veux dire où le général de Gaulle ou l'étranger. Six ans de politique agitée en Afrique du Nord nous ont mené là. Je n'ai aucun désir d'ouvrir quelque procès que ce soit et encore moins le souci d'apparaître comme un partisan. Pourquoi ce dilemme ? Parce que la solution ne peut être trouvée dans la seule force. Je vous le répète : nous sommes en présence de quatre batailles : militaire, politique intérieure, politique et militaire aux frontières, internationale. Aucune de ces batailles ne doit être perdue, sinon aucune n'est gagnée.

Il faut, par conséquent, politiquement, à la fois l'adhésion de la majorité des Algériens, donc de la majorité des musulmans, et il faut en même temps que cesse cette sorte de complot international contre la politique française. Pour obtenir cette adhésion, pour obtenir la fin de ce complot, il faut une autorité que ne peuvent donner uniquement des institutions. Il faut aussi un homme, je le dis comme je le pense et surtout comme cela est.

Cette politique définie par le Président de la République, soutenue et appliquée par le Gouvernement, quelle est-elle ? Elle est de dire aux Algériens, à tous les habitants, à tous les citoyens de l'Algérie : Vous avez déjà eu la parole, mais un jour, de nouveau, vous l'aurez solennellement. Sans doute faut-il un délai qui est d'abord nécessaire à l'apaisement, mais un délai qui est aussi nécessaire pour prouver que la France et ceux qui veulent la France ne font pas seulement un effort pour vaincre la rébellion, ni pour rétablir la situation en Algérie comme elle était, mais aussi, une fois la paix revenue, pour assurer la transformation définitive et durable de l'Algérie et en faire une vraie terre identique à la terre française par la liberté et le progrès. (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.*)

Il n'y a pas dans la déclaration du 16 septembre que l'affirmation de l'autodétermination. Il y a aussi l'affirmation d'une politique orientée vers l'antisécession, non seulement pour la France, mais aussi, mais d'abord pour l'Algérie. Telle est la directive, telle est notre loi, non pas nouvelle, mais précisée, et je n'en vois pas d'autre, et il n'en est pas proposé d'autre.

Nous manquons de données, disait tout à l'heure M. Barrachin. En tout cas, si vous en manquez, vous pouvez — et vous l'avez d'ailleurs fait à la tribune — les reconstituer : effort militaire, effort économique, social et politique intérieur, effort politique et diplomatique à l'égard des Etats voisins, effort de redressement international. Il faut réussir l'ensemble de cette politique et c'est là l'essentiel.

On dit, j'ai entendu dire : Mais c'est l'abandon. S'il y a une opinion que je n'ai pas comprise — dont on ne comprend pas qu'elle puisse s'exprimer — c'est bien celle qu'au nom, paraît-il, de quelques sénateurs, M. Paulian a exprimée à cette tribune.

D'abord, il y a des choses qui sont retirées de toute discussion dans cette déclaration : ce qui touche les intérêts stratégiques, politiques et économiques, les intérêts fondamentaux de la nation française n'est pas soumis à l'autodétermination. D'autre part, il a été dit que tous ceux qui veulent être Français sont assurés de le rester, de le demeurer, et que la qualification de citoyen français ne peut être enlevée à personne. Cela a été dit, a été précisé et a été confirmé.

Mais ensuite peut-on garder le reste sans adhésion ? Nous sommes en démocratie, nous entendons le rester ; c'est la justification, c'est la légitimité de l'Occident. Qui dit démocratie dit adhésion et cette adhésion nous l'aurons.

L'option offerte est avant tout avec ou sans la France. Le devoir du Gouvernement, le devoir de l'administration, le devoir de chacun en Algérie est de faire ce qu'il faut pour que, librement, l'Algérie se prononce avec la France. (*Applaudissements au centre droit.*)

Si on ne dit pas « abandon », alors, on dit « risque ». D'abord, on ne propose aucune solution sans risque. Ensuite, on ne dit pas que ce risque ne doit pas être tel pour la France que la rébellion, elle, n'ose pas le prendre pour elle. La rébellion veut son succès par la violence ou par la conspiration internationale. Elle doute de l'obtenir par la liberté alors que nous, nous avons dans les mains les armes du succès par la liberté.

J'entends bien alors un autre reproche. Nous vous suivons, nous dit-on, à condition... A condition que vous disiez « francisation », c'est-à-dire que vous fassiez le choix, non pas dans l'action fondamentale, mais dans l'une des modalités. Ou bien, à condition que vous négociez avec la rébellion, directement ou indirectement.

A l'une et à l'autre de ces exigences, la même réponse doit être faite : on ne peut à la fois vouloir une politique et vouloir les moyens contraires de cette politique. Il y a un choix fondamental qui est offert aux Algériens, une fois la paix revenue, avec ou sans la France. Pour ce choix fondamental, il est normal, il est indispensable, il est de l'intérêt de tous qu'un effort soit fait, un immense effort ; mais il ne faut pas exiger davantage, sinon c'est la politique elle-même qui est atteinte.

Comme elle serait atteinte sans retour si l'on envisageait une négociation à caractère politique. C'est le point que je me permets de trouver obscur dans le discours de M. Defferre. Ce serait justifier la rébellion que de la reconnaître politiquement comme un partenaire du Gouvernement français. Ce serait en même temps aller à l'encontre de l'autodétermination. Je le répéterai, puisqu'il faut le répéter : les seuls rapports avec la rébellion peuvent être ceux qui ont été définis en octobre 1958 par le général de Gaulle, alors chef du Gouvernement, rappelés, confirmés et précisés depuis lors. Ces rapports sont ceux qui ont trait au cessez-le-feu, c'est-à-dire la discussion qui porte sur le sort des combattants, le sort de leurs armes ou le sort de leur organisation.

La politique qui a été définie conduira alors le Gouvernement à préciser les garanties immédiates comme les garanties futures, inspirées les unes et les autres par le double souci de l'apaisement et, après le temps d'épreuve, de la libre consultation qui suivra.

Nous souhaitons le cessez-le-feu, mais nous ne sortirons pas du cadre tracé. Je veux dire que, faute de cessez-le-feu, l'effort de pacification continuera, étant bien entendu que, dans un cas comme dans l'autre, la politique finale demeure inchangée dans ses objectifs, dans ses modalités, dans ses étapes.

Vous m'avez dit, monsieur de Maupeou, que tout cela était contraire à la Constitution et vous m'avez posé trois questions. Je vais vous répondre.

Les articles 5 et suivants de la Constitution donnent au Président de la République une responsabilité éminente et M. Pisani, sur ce point, a exprimé un point de vue que je partage. Le sentiment des exigences de l'indépendance nationale, dont le Président de la République est le garant, lui imposent de déterminer dans une affaire dramatique où se joue le destin de l'Etat une solution qu'il est à la fois le seul à pouvoir faire comprendre et le seul à pouvoir mener à bien.

Si je n'ai pas répondu plus longuement à vos amis de l'autre Assemblée, c'est que cette question trouvait sa réponse dans les déclarations que j'avais faites le 13 octobre. Au temps où nous sommes, ai-je dit, en face d'institutions nouvelles, la situation est différente et la présence d'un Président aux attributions constitutionnelles conformes aux exigences nationales est un atout capital au service de la République. En raison des devoirs qui lui sont imposés, des pouvoirs qui lui sont attribués et de la situation qui lui est faite par la Constitution — et en même temps par un référendum et par la confiance populaire — le général de Gaulle fait face constitutionnellement à ses responsabilités.

Le Parlement, d'autre part, sera saisi des mesures légales qui seraient nécessaires, par exemple l'amnistie et les modalités du référendum, en respectant les exigences de la Constitution.

Je rappelle enfin que le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale et qu'il l'a montré en faisant usage pour la première fois des dispositions de l'article 49 de cette Constitution.

Monsieur Defferre, je suis garant de cette Constitution comme chef de l'administration civile et militaire. Des excès ont été commis. Des poursuites et des perquisitions ont été ordonnées. Je ne sache pas qu'entre la décision d'ordonner ces perquisitions dimanche soir et la manière dont elles ont été faites lundi à la première heure, il y ait eu des fuites. Ce que nous avons trouvé montre en tout cas que les fuites n'avaient pas été généralisées, bien au contraire, et je ne crois pas au surplus qu'il y en ait eu une seule.

Si je ne peux vous suivre sur d'autres terrains où vous vous êtes engagé, je puis vous déclarer que le Gouvernement est décidé à faire que les choses soient et demeurent dans l'ordre. Il est possible que certains aient souhaité, il est probable que certains souhaitent encore le renversement du Gouvernement. Constitutionnellement, c'est leur droit. Cela est-il si difficile en V^e République qu'il faille chercher une aide extérieure ? Si cela était vrai, ce serait une assez bonne garantie de stabilité ministérielle. (*Sourires. Applaudissements au centre droit.*)

Je n'en dirai pas plus car il n'y a présentement pas plus à en dire, si ce n'est que, comme tous ceux qui ont souhaité pour la France une nouvelle république, je n'accepterai pas que, contre la France, cette République soit brisée ni bafouée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Gaston Defferre. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Defferre, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Gaston Defferre. Il est très remarquable que l'opposition dont vous venez de faire état ne vienne pas des rangs de l'opposition parlementaire et que nous qui, dans certains domaines, critiquons votre politique n'avons pas participé au fameux complot que j'ai évoqué cet après-midi.

M. le Premier ministre. J'en étais sûr ! (*Rires.*)

M. Gaston Defferre. Pas plus d'ailleurs qu'à d'autres où nous aurions rencontré certains de vos amis qui ne sont pas très loin d'ici !

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, que les perquisitions avaient donné des résultats intéressants. Il serait utile, je pense, que le Parlement soit informé avec un peu plus de détails de leurs résultats. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Premier ministre. Ces perquisitions, vous le savez, sont ordonnées par décision de justice et les services administratifs ne font qu'exécuter les mandats décidés par les tribunaux. Dans ces conditions c'est à la justice, et pour une part d'ailleurs à une justice étrangère, que les premiers renseignements sont fournis. Je m'explique : une partie de ces réquisitions a été faite à la demande de la justice belge à la suite des événements que vous savez.

Je viens d'établir devant vous, mesdames, messieurs, un exposé sincère de notre politique. Je ne dis pas, contrairement à un des orateurs de cet après-midi, que c'est une politique facile. Quand on ne veut pas s'enfermer dans des mots, quand on veut, d'autre part, résister aux formules d'abandon la tâche n'est jamais aisée, mais c'est la seule politique — je n'en ai d'ailleurs entendu formuler aucune autre — qui débouche, si nous acceptons de la suivre avec fermeté, sur une solution à la fois durable et conforme aux liens séculaires qui ont été tissés entre la France et l'Algérie et que nous devons non seulement maintenir mais renforcer.

Le monde est saisi d'un vaste et fort mouvement. Ce mouvement, vous le savez, emploie le mot « liberté » à contresens : la liberté de la sécession, la liberté de fabriquer une nation sans garanties pour les individus. Ce mouvement reçoit des grandes puissances du monde un encouragement qui est moins doctrinal qu'intéressé car cette indépendance fallacieuse conduit fréquemment aux pires des subordinations.

Etre la proie de ce mouvement serait pour les Français, en métropole et en Algérie, pour la France tout entière et pour l'Algérie, une catastrophe inouïe. C'est en parlant au nom de la vraie liberté que la France peut et doit éviter cette catastrophe. C'est en nous inspirant de cette liberté que nous défendrons à la fois, monsieur de Maupeou, la légitimité et la souveraineté. Ni l'une ni l'autre ne sont, en démocratie, des mots qu'on peut

accrocher à des formes juridiques, elles-mêmes expression de la seule force. Oui, certes, la force est nécessaire dans notre monde, dans notre temps, plus que jamais. Rien ne s'échafaude, rien ne se maintient sur la faiblesse. Mais — c'est la gloire de l'Occident et ce doit être la gloire de la France — au-delà de la force, la légitimité et la souveraineté reposent sur la liberté. A la France de convaincre, d'éduquer, de promouvoir, en d'autres termes de prouver l'éminente valeur de son autorité. Ceux qui m'ont attaqué sur ce point de la souveraineté ont, au cours des années passées, plus souvent que moi-même soutenu des gouvernements qui ne pouvaient pas, du fait des institutions, défendre ni la souveraineté ni les droits de la France et se trouvaient parfois, de ce fait, amenés à certains abandons.

En ce qui me concerne, aussi attentif qu'on peut l'être au patrimoine matériel et moral de la Nation, aussi décidé qu'on peut l'être à assurer à la France et sa place, et sa mission, et son honneur et la liberté de ses enfants, européens ou musulmans, je suis persuadé que, sur le chemin tracé au nom de la France par le chef de l'Etat, qui a conscience de la responsabilité historique une fois de plus la sienne, nous trouverons le succès, c'est-à-dire la fin de la guerre civile, la pacification, mais aussi le renouvellement de l'Algérie, une exemplaire compréhension des communautés, et enfin, dernière qualité mais non la moindre, l'union discutée de terres et de populations qui ne peuvent être dissociées et qui ne le seront pas. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

On m'a cité ce soir. On me pardonnera de me citer moi-même. Le 29 mai 1956 — j'étais à ce moment-là l'auteur d'une question orale avec débat (*sourires*) — j'ai prononcé un long discours que chacun d'entre vous peut relire, et j'y trouve cette phrase : « Je ne dis pas : l'Algérie c'est la France, ce qui est une formule vague, politiquement, et plus encore sociologiquement, mais je dis qu'en Algérie se joue le destin de la France, ce qui est à la fois plus grave et plus important. »

Tout ce qui a été fait, tout ce qui est fait, tout ce qui sera fait, je le répète, c'est pour le meilleur destin commun de l'Algérie et de la France. (*Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Le débat est clos.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Martial Brousse, Joseph Beaujannot, René Blondelle, Georges Bonnet, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Louis Courroy, Jean Deguise, Hector Dubois, Charles Durand, Robert Gravier, Marcel Lemaire, Pierre-René Mathey, François Patenôtre, Gabriel Tellier, une proposition de loi tendant à rendre la communauté des chasseurs en forêt collectivement responsable des dégâts causés par les sangliers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 14, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale (*Assentiment*).

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique précédemment fixée au jeudi 29 octobre, à quinze heures :

Prestation de serment devant le Sénat par trois juges titulaires et par un juge suppléant de la Haute Cour de justice ;

Scrutin pour l'élection des membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant dans les départements algériens un régime de publicité foncière applicable dans certains périmètres et complétant l'ordonnance n° 59-41 du 3 janvier 1959.

(*Ce scrutin aura lieu dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement du Sénat. Il sera ouvert pendant une heure.*)

Suite de la discussion du projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux. (N°s 23 [1958-1959] et 6 [1959-1960]. — M. Pierre Marcihacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

(Conformément à la décision prise par le Sénat, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable depuis le mardi 27 octobre 1959, à douze heures.)

Discussion du projet de loi modifiant les articles 442 et 577 nouveaux du code de commerce concernant la procédure de la faillite et du règlement judiciaire et la résolution du concordat. (N°s 118 [1958-1959] et 12 [1959-1960]. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

Discussion du projet de loi relatif au régime des immeubles présumés vacants et sans maître. (N° 119 [1958-1959]. — M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant l'ordonnance n° 59-24 du 3 janvier 1959 instituant en matière de loyers diverses mesures de protection en faveur des fonctionnaires affectés ou détachés hors du territoire européen de la France en application de la loi n° 57-871 du 1^{er} août 1957 et de certains militaires. (N°s 111 [1958-1959] et 11 [1959-1960]. — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement. (N°s 110 [1958-1959] et 13 [1959-1960]. — M. Georges Boulanger, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,

HENRY FLEURY.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT, LE 27 OCTOBRE 1959
Application des articles 69 à 71 du règlement.

91. — 23 octobre 1959. — **M. Bernard Chochoy** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les graves sinistres que nous avons connus au cours de l'été dernier commandent aux maires des communes centres de secours ou non centres de secours des services d'incendie de doter au maximum leur corps de sapeurs-pompiers d'un matériel moderne; qu'il est indispensable pour donner au matériel toute son efficacité que le personnel soit logé en caserne; qu'il est souhaitable, par ailleurs, que le matériel de lutte contre l'incendie, mis à la disposition des sapeurs-pompiers, soit placé dans des locaux suffisants pour en permettre le contrôle régulier et le bon entretien. Il lui signale que la suppression de la subvention accordée, dans les années antérieures, au titre de l'acquisition de matériel, a amené quantité de communes considérant les dépenses trop élevées à différer à des dates ultérieures l'achat d'un équipement ou d'un armement pourtant nécessaires. Il lui indique, en même temps, que la participation financière de l'Etat dans les dépenses intéressant la construction de locaux pour le matériel ou le logement du personnel ayant été ramenée à 10 p. 100, cette mesure a causé une amère déception et entraîné, dans bien des cas, les maires à abandonner la réalisation de projets envisagés. Il lui demande, 1° s'il ne lui paraît pas contradictoire d'intensifier la propagande en vue de la protection civile et, au même moment, de priver les collectivités d'une aide indispensable; 2° les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux administrateurs locaux de développer normalement tous les moyens qui concourent à ladite protection civile.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT, LE 27 OCTOBRE 1959

Application des articles 67 et 68 du règlement ainsi conçus:

« Art. 67. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

399. — 27 octobre 1959. — **M. René Tinant** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le fait que la prime exceptionnelle de calamité de 687 francs, ajoutée cette année au prix de la betterave en raison de la mauvaise récolte, étant payée à la tonne, les planteurs de betteraves toucheront cette prime d'une manière inversement proportionnelle à leurs pertes. C'est ainsi qu'un planteur n'ayant pas pu récolter de betteraves, celles-ci ne payant pas les frais d'arrachage, ne touchera absolument rien. Tandis que dans quelques régions, très localisées d'ailleurs, qui ont bénéficié d'orages accompagnés de pluies sustancielles à une époque favorable, où la récolte est ou approche de la normale, les planteurs bénéficieront de la prime au maximum. Devant cette injustice, il lui demande s'il lui est possible d'envisager un autre mode de répartition de la prime de calamité attribuée aux planteurs de betteraves.

400. — 27 octobre 1959. — **M. Antoine Courrière** expose à **M. le Premier ministre** que le décret n° 59-483 du 2 avril 1959 a prévu toute une série d'avantages pour les affaires se créant ou se transportant dans certaines régions connaissant des difficultés économiques et comprenant une main-d'œuvre menacée de chômage; que les dispositions dudit décret ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 1959; que les études, enquêtes, recherches, démarches, dossiers que doivent faire les entreprises intéressées par ce décret et les collectivités se trouvant dans les conditions prévues par ce texte sont souvent longues; qu'en conséquence le délai qui expire le 31 décembre paraît trop court; il lui demande s'il ne serait pas possible de proroger ce délai au-delà du 1^{er} janvier 1960.

401. — 27 octobre 1959. — **M. Marcel Boulangé** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** s'il n'estime pas opportun d'envisager de faire modifier la réglementation applicable aux centres d'appareillage afin que le ministère des anciens combattants et victimes de guerre puisse prendre en charge la fourniture, l'entretien, la réparation et le renouvellement de tous les appareils ou accessoires susceptibles de remédier à la mutilation ou à l'infirmité ayant ouvert droit à pension en la personne du mutilé et sur les véhicules particuliers qu'il peut utiliser.

402. — 27 octobre 1959. — **M. Robert Liot** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en exécution de l'article 8 de la loi du 11 mars 1942, les droits d'enregistrement des donations entre vifs sont perçus selon les quotités et suivant les modalités fixées pour la perception des droits de mutation par décès. Ce même article 8 prévoit également que les droits, liquidés conformément aux dispositions qui précèdent, sont réduits de 25 p. 100 en cas de donation par contrat de mariage ou de donation-partage faite conformément aux dispositions de l'article 1075 du code civil. Que l'intention du législateur a bien été d'assimiler purement et simplement le tarif des donations à celui des mutations par décès. En effet

on ne comprendrait pas qu'on ait décidé un abattement de 25 p. 100 en cas de donation-partage si, par ailleurs, on devait rejeter, pour la perception des droits, la déduction du passif qui est admise en cas de mutation par décès. Il lui demande si ce n'est pas par erreur que l'administration de l'enregistrement refuse la déduction du passif imposé aux donataires, dans un acte de donation-partage, notamment quand il y a, à la fois, donation-partage par un époux survivant à ses enfants, des biens de communauté et de ses biens propres, l'administration n'admettant dans ce cas que la déduction de la part du passif incombant à la succession de l'époux prédécédé et refusant la déduction de la part de ce passif incombant au donateur. Il rappelle que l'article 1^{er} de ladite loi prévoit bien que la valeur des biens est déterminée par la déclaration des parties sans déduction des charges, mais qu'il ne peut s'agir que des charges imposées par le donateur à son profit, telle que rente viagère ou obligation de nourrir et entretenir et non du passif réel dû aux tiers, mis à la charge des donataires. Toute autre interprétation aurait pour résultat de rendre, dans certains cas, les droits perçus sur une donation-partage plus onéreux que ceux qui auraient été dus en cas de décès, alors qu'au contraire un abattement de 25 p. 100 a été prévu pour favoriser les donations-partages.

403. — 27 octobre 1959. — **M. Maurice Coutrot** à l'honneur d'attirer l'attention de **M. le ministre des travaux publics et des transports** sur la situation particulièrement injuste faite aux petits transporteurs routiers. En effet, un décret du 31 décembre 1958 élimine de l'attribution des droits de « zone longue » les petites entreprises familiales dont l'activité est freinée par la limitation du nombre des A.T.G.D. (autorisations de transports à grande distance) qui leur sont attribuées. Ces restrictions les obligent à confier une partie de leurs travaux à des collègues plus favorisés. Elles pourraient aussi les inciter à enfreindre les règlements. De plus, la mesure qui frappe cette catégorie de transporteurs routiers est aggravée par l'obligation toute récente de justifier d'un parcours annuel sur routes de 15.000 km en charge pour prétendre à l'attribution de la carte permanente de « zone longue ». Si l'on sait que les petits transporteurs ne peuvent exercer pleinement leur activité en raison du nombre insuffisant d'A.T.G.D. qui leur est délivré, on s'aperçoit qu'il y a contradiction entre les conditions à remplir pour obtenir la carte permanente et le décret du 31 décembre 1958 qui restreint les possibilités de transports pour les petites entreprises. En conséquence, il lui demande de bien vouloir étudier un aménagement des dispositions du décret susdésigné de façon à permettre aux artisans transporteurs de bénéficier des avantages accordés aux grosses entreprises et, pour ce faire, s'il serait possible de ramener à 10.000 km annuellement la distance exigée pour l'attribution de la carte permanente et, dans l'attente de cette modification, d'ordonner d'urgence la délivrance, aux petites entreprises, d'A.T.G.D. sans limitation de nombre.

404. — 27 octobre 1959. — **M. Francis Le Basser** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** que l'installation du téléphone automatique présente, pour les usagers, certes de grands avantages, mais aussi un certain nombre de petits inconvénients; en particulier, les abonnés n'ont plus la possibilité de contrôler efficacement la durée des communications, et certains d'entre eux qui désirent se faire rembourser par leurs clients (les hôtels en particulier) sont extrêmement gênés. Il demande si, en payant un certain supplément, les abonnés à qui l'administration des postes demande d'établir directement leurs communications inter-urbaines à longue distance par l'automatique (Paris, vers la province, par exemple) ne pourraient obtenir sur leur demande des tickets avec indication de durée comme dans l'ancien système manuel.

405. — 27 octobre 1959. — **M. Fernand Verdeille** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de lui faire connaître, année par année, depuis la création du fonds d'investissement routier, c'est-à-dire pour les années 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958 (et les prévisions pour l'année 1959): 1° quel a été le revenu total de l'ensemble des taxes sur les carburants (taxes et surtaxes diverses), y compris la part du fonds d'investissement routier; 2° les sommes effectivement versées chaque année au fonds d'investissement routier: a) au total; b) pour chacune des tranches du fonds d'investissement routier: tranche nationale, tranche départementale, tranche vicinale, tranche rurale, tranche urbaine.

406. — 27 octobre 1959. — **M. Gaston Pams** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, dans la réforme du B. E. P. C., adoptée par le conseil supérieur de l'enseignement du premier degré, les épreuves orales sont supprimées. Or, le B. E. P. C., tel qu'il était organisé, donnait aux candidats le droit à option pour une épreuve technique (industrielle ou commerciale) à Poral, qui orientait les candidats vers les collèges techniques. Il lui demande s'il n'estime pas utile de maintenir cette option technique et par conséquent de prévoir pour cet examen, comme pour l'épreuve d'éducation physique (sans toutefois qu'elle puisse se cumuler avec elle), une épreuve technique à option facultative. Il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour rétablir cette épreuve dont la suppression risque d'entraver le développement des sections techniques des cours complémentaires.

407. — 27 octobre 1959. — **M. Léon Messaud** expose à **M. le ministre du travail** que les ramasseurs de lait de la Haute-Garonne, régulièrement inscrits au registre des métiers, ont, depuis la création des caisses de retraite, versé, pour la grande majorité d'entre

eux, le montant de leur cotisation à la caisse artisanale d'assurance vieillesse de la Haute-Garonne; que cette caisse a été récemment avisée d'avoir à procéder à la radiation des ramasseurs de lait sur ses contrôles et à effectuer le remboursement des cotisations versées au motif que les ramasseurs de lait de la Haute-Garonne exerceraient une activité commerciale consistant dans une entreprise de transports, que les ramasseurs de lait n'achetant et ne revendant rien ne peuvent être considérés comme exerçant une activité commerciale; qu'ils possèdent une carte professionnelle de « ramasseurs de lait » délivrée par les pouvoirs publics; qu'ils ne peuvent transporter exclusivement que du lait; qu'ils sont considérés comme des artisans sur le plan fiscal aux termes du code des impôts; que leur rémunération consiste dans une « marge » au litre de lait collecté, fixée par arrêté préfectoral; que, travaillant seuls, en utilisant leur véhicule personnel, ils réunissent les conditions juridiques définissant l'artisanat; que leur affiliation à la caisse d'assurance vieillesse de la Haute-Garonne est contestée après huit années de versements de cotisations. Aussi, il lui demande: 1° que la qualité artisanale soit définitivement reconnue aux ramasseurs de lait de la Haute-Garonne; 2° que la profession de ramasseur de lait figure sur la liste des professions artisanales établie par le ministère; 3° qu'un statut définitif soit accordé aux ramasseurs de lait de la Haute-Garonne.

403. — 27 octobre 1959. — **M. Yves Estève** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles sont les conditions à remplir par un centre d'abattage intercantonal pour être classé comme abattoir industriel d'exportations.

409. — 27 octobre 1959. — **M. Etienne Rabouin** demande à **M. le ministre des armées** de bien vouloir indiquer exactement les pièces et renseignements à fournir par les bénéficiaires du décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959, relatif à la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur des anciens combattants de la guerre 1914-1918, titulaires de la médaille militaire et ayant au moins cinq titres de guerre.

410. — 27 octobre 1959. — **M. Guy de la Vasselais** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si, en raison de la sécheresse, qui a été une véritable calamité agricole pour les apiculteurs, en particulier dans certains régions de production et notamment le Thimerais, il ne serait pas possible de sauver cette richesse nationale qu'est l'apiculture française en accordant la détaxe sur les quantités de sucre qui sont nécessaires pour la reconstitution des ruchers.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

338. — **M. Marcel Bregègere** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles sont les conditions requises pour exercer la profession d'horticulteur et notamment: 1° si pour l'exercice de cette fonction au sein d'une administration le *C. A. P.* est exigé; 2° dans l'affirmative, quelles sont les autorités compétentes pour la délivrance du diplôme exigé et les conditions requises pour se présenter au concours. (*Question du 25 septembre 1959.*)

Réponse — La profession d'horticulteur est libre et peut être exercée sans conditions de titres. Les administrations appelées à utiliser les services d'un horticulteur restent libres, par contre, d'exiger certains titres des candidats aux emplois qu'elles offrent. Il n'existe pas actuellement de certificat d'aptitude à la profession horticole. Mais, en application de la législation de l'apprentissage agricole, le ministère de l'agriculture délivre un brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle agricole qui peut être assorti de mentions de caractère horticole: aptitude professionnelle aux travaux horticoles, aptitude professionnelle aux travaux de maraîchage, aptitude professionnelle aux travaux de floriculture, aptitude professionnelle aux travaux d'arboriculture fruitière, aptitude professionnelle aux travaux de pépinières, ces quatre dernières qualifications correspondant à des spécialisations. Ces brevets sont délivrés après un examen subi par les apprentis âgés de 17 au moins et ayant achevé leur apprentissage. Une session d'examen est organisée chaque année dans les départements. Les inscriptions sont reçues par les directions des services agricoles qui peuvent fournir toutes indications utiles aux candidats éventuels.

CONSTRUCTION

M. le ministre de la construction fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 333 posée le 22 septembre 1959 par **M. Louis Namy**.

334. — **M. Louis Namy** expose à **M. le ministre de la construction** que certains locataires-attributaires de logements H. L. M. construits par des sociétés coopératives d'H. L. M. ont parfois certains différends avec ces sociétés, tant pour des malfaçons dans la construction que pour des demandes d'apports complémentaires qui sont présentés

par les sociétés et qui leur sont annoncées, bien souvent, plusieurs mois après leur entrée dans les lieux. Il lui demande: 1° si la législation régissant les sociétés coopératives d'H. L. M. permet la constitution, dans chaque groupe de logements, de comités ou commissions de surveillance élus par les intéressés et, dans l'affirmative, quelle est la référence législative ou réglementaire; 2° si les locataires-attributaires ont le droit, en se faisant assister d'un expert comptable, ou seuls, de vérifier diverses pièces de la société se rapportant à la justification de ces hausses; cahier des charges, planning relatif au respect par les entrepreneurs de la durée et du rythme des travaux, pénalités infligées aux entrepreneurs pour manquement aux obligations du planning conformément des factures avec le devis initial et factures révisées avec les justifications, cahiers des rapports de chantiers, etc. Dans l'affirmative, quelle est la référence législative ou réglementaire; 3° si un membre du conseil d'administration d'une société coopérative d'H. L. M. peut se faire assister d'un expert comptable pour examiner ces documents et, dans l'affirmative, quelle est la référence législative ou réglementaire; 4° à la charge de qui sont les malfaçons dans la construction et les non-conformités au devis initial et comment un locataire-attributaire peut faire déduire de son apport le montant de ces malfaçons ou de ces non-conformités; 5° quels sont les éléments qui peuvent légalement justifier, de la part d'une société, une demande de hausse de l'apport personnel, intervenant plusieurs mois après l'entrée dans les lieux et après que les locataires-attributaires aient acquitté, en totalité, l'apport personnel qui leur avait été demandé en fonction des adjudications passées entre les entrepreneurs et la société (*Question du 22 septembre 1959.*)

Réponse — 1° La législation applicable aux sociétés coopératives d'H. L. M. ne prévoit pas la constitution dans chaque groupe de logements de comité ou commission de surveillance élue par les locataires-attributaires. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui doit être obligatoirement convoquée dans le courant du premier semestre de chaque année, est le moyen d'expression normal des coopérateurs. L'assemblée nomme et révoque les administrateurs chargés de gérer la société. Elle désigne également les commissaires-vérificateurs qui peuvent se faire présenter à tout instant les livres et pièces comptables de la société et, en cas de besoin, faire convoquer une assemblée générale lorsqu'il leur paraît que les intérêts des coopérateurs ne sont pas sauvegardés. Les groupements qui pourraient constituer les locataires-attributaires d'un même immeuble ou groupe d'immeubles, sous la forme par exemple d'association régie par la loi de 1901, n'ont aucun droit d'intervention dans la marche d'une société coopérative. 2° Les locataires-attributaires, auxquels incombe la charge de toute la fraction des dépenses de construction qui excèdent le montant de l'aide financière accordée par l'Etat ou par le Crédit foncier de France à la coopérative, sont, de ce fait, fondés à demander des précisions sur le prix de revient du logement qui leur est destiné, notamment en cas de majoration des prévisions de dépenses portées à leur connaissance préalablement à l'engagement qu'ils ont souscrit pour devenir locataires-attributaires. Mais ils n'ont en rien la qualité de maîtres de l'ouvrage qui est réservée à la coopérative elle-même. Il appartient au conseil d'administration de passer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises et d'en contrôler l'exécution dans le respect de la réglementation en vigueur. C'est donc en principe devant l'assemblée générale ordinaire annuelle ou à l'occasion d'une session spécialement convoquée à la demande d'un groupe de coopérateurs, en conformité des statuts, que des justifications peuvent être demandées au conseil d'administration sur sa gestion, et notamment sur les clauses introduites dans les marchés et sur leur application. Aux termes de l'article 22 des statuts-types, tout actionnaire peut prendre connaissance ou copie au siège social, à toute époque de l'année, soit par lui-même soit par un mandataire, de tous les documents qui ont été soumis aux assemblées générales durant les trois dernières années et des procès-verbaux de ces assemblées; 3° un membre du conseil d'administration ne pourrait se faire assister par un expert qu'avec l'accord exprès des autres membres du conseil; 4° La réparation des malfaçons incombe aux entrepreneurs. Toutefois, le conseil d'administration peut juger opportun, dans certains cas, de ne pas exiger la réfection des ouvrages, à charge pour l'entreprise de payer une indemnité compensatrice. Sa responsabilité est engagée, de ce fait, à l'égard des coopérateurs, comme elle le serait en cas de non-conformité au devis ayant servi de base aux engagements pris par les futurs locataires-attributaires. 5° Les demandes de majoration de l'apport personnel des locataires-attributaires formulées après l'entrée dans les lieux sont généralement la conséquence des clauses de révision de prix ou d'indemnités pour imprévus réclamées par les entreprises, dont le montant exact n'est connu qu'après la réception définitive. Celle-ci intervient, en règle générale, un an après la réception provisoire qui a lieu à peu près au moment où les immeubles sont devenus habitables. Le prix de revient des immeubles indiqué aux locataires-attributaires, aussitôt après les adjudications, ne peut évidemment tenir compte du montant des revalorisations, qui dépendra de la cadence d'exécution des travaux et de l'évolution du niveau des prix.

FINANCES ET AFFAIRES ETRANGERES

(Secrétariat d'Etat aux affaires économiques.)

341. — **M. François Schleiter** a l'honneur de demander à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** de bien vouloir lui préciser si, dans la réglementation des prix limités de location des appartements meublés, la « pièce principale » désigne bien, comme dans toute la terminologie de la construction, la salle de séjour ou

salle à manger. Il apparaît exclu, en effet, que puisse être désignée comme pièce principale la chambre à coucher et il serait reconnaissant à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques de bien vouloir le lui confirmer. (*Question du 25 septembre 1959.*)

Réponse. — En ce qui concerne la réglementation des prix de location des appartements meublés, la désignation de pièce principale s'applique à toutes les pièces qui ne sont pas considérées comme des locaux secondaires : tels que cuisines indépendantes, cabinets de toilette indépendants, salle de bain, etc., ainsi que le précise l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 21-402 du 9 février 1951. En conséquence, un appartement meublé composé, à titre d'exemple, d'une salle à manger, d'une chambre à coucher, d'un salon, d'une cuisine indépendante et d'une salle de bain particulière, représente, au regard de la réglementation des prix, trois pièces principales et deux locaux secondaires.

352. — M. Paul Ribeyre expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un effort sensible a été fait par les éleveurs et les responsables séréricoles pour que la campagne 1959 apporte une récolte accrue et de meilleure qualité. Cependant, un grave problème subsiste qui met en émoi les producteurs du Bas-Vivarais et risque de compromettre d'une manière extrêmement grave la production séréricole de l'Ardèche. En effet, un premier acompte est habituellement versé à la fin du mois de juin et le solde dès que le prix national est fixé. Or, les cocons livrés pour la campagne 1959 n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement. Cet appoint de revenus étant indispensable pour cette région qui, par ailleurs, est de celles qui comprennent le nombre de communes économiquement faible le plus élevé, il demande que soit effectué sans plus tarder ce règlement tant attendu par les éleveurs. (*Question du 2 octobre 1959.*)

Réponse du secrétaire d'Etat aux affaires économiques. — La production séréricole est subventionnée par les pouvoirs publics. Le prix d'achat des cocons frais aux sérériculteurs, de même que le montant de l'acompte à verser sur ce prix ne peuvent donc être fixés qu'après que les sommes nécessaires ont été dégagées sur les crédits ouverts au fonds d'encouragement à la production textile. Pour l'exercice 1959, la répartition de ces crédits est intervenue avec un certain retard du fait des aménagements qu'il a été indispensable d'apporter à la procédure suivie antérieurement. L'arrêté n° 24-281 qui permet le versement immédiat de l'acompte a été publié au *Bulletin officiel des services des prix* n° 31 du 15 octobre 1959.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

364. — M. Michel Champeboux expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que les pupilles de l'assistance publique ne bénéficient pas des prestations de la sécurité sociale. Les pupilles qui fréquentent les établissements scolaires sont affiliés en général aux mutuelles accidents des écoles publiques, qui sont des mutuelles complémentaires. Il en résulte pour ces mutuelles, en cas d'accident, des frais importants sans rapport avec le faible montant des cotisations. Il demande s'il ne serait pas normal que l'Etat, qui exige de ses fonctionnaires, employés, ouvriers, l'adhésion à la sécurité sociale, fasse adhérer à cet organisme les pupilles de l'assistance publique fréquentant les établissements scolaires. (*Question du 6 octobre 1959.*)

Réponse. — L'extension du bénéfice des remboursements ou prises en charge de la sécurité sociale aux enfants d'un assuré social a pour objet, dans le cadre d'ensemble des mesures de compensation familiale, de prémunir celui-ci contre les risques divers — maladie, invalidité, etc. — auxquels sont exposés lesdits enfants, en lui procurant les moyens de leur donner les soins nécessaires par leur état. Le problème se pose différemment en ce qui concerne les pupilles de l'Etat; ces mineurs sont affiliés aux assurances sociales lorsqu'ils occupent un emploi salarié, du fait même de cette activité, conformément aux dispositions légales. Mais tant qu'il ne sont pas en âge ou en situation de travailler, le service de l'aide sociale à l'enfance chargé de leur tutelle supporte intégralement les frais de maladie des intéressés qui, à aucun titre, ne paraissent susceptibles d'être immatriculés à la sécurité sociale. La solution préconisée par l'honorable parlementaire mettrait en cause les principes de base qui régissent cette institution, et il semble bien que le remède aux difficultés rencontrées par les mutuelles d'assurances accidents des écoles publiques — difficultés qui, d'ailleurs, ne sont pas seulement provoquées par la situation particulière des pupilles de l'Etat, mais qui ne sauraient manquer d'être constatées toutes les fois qu'il y a lieu de verser une indemnité à un enfant dont les parents n'ont pas la qualité d'assurés sociaux (commerçants, personnes exerçant une profession libérale, etc.) — ne puisse être recherché que dans le cadre du fonctionnement de ces organismes à qui il appartient de percevoir des cotisations calculées en fonction de l'importance variable selon les catégories d'adhérents de la réparation du risque dont ils garantissent la couverture.

285. — M. Antoine Courrière appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur les graves conséquences résultant de la non-observation de la législation sociale prévue pour les travailleurs des industries du verre, du caoutchouc, de la chimie, du pétrole; lui signale,

notamment, que malgré les dispositions incluses dans la loi du 11 février 1950, les services du ministère du travail ont constamment refusé de réunir les commissions nationales paritaires; qu'il en est de même en ce qui concerne la commission nationale de conciliation habilitée à résoudre le conflit existant dans l'industrie du caoutchouc; que la non-désignation de médiateurs dans les conflits qui surgissent aggrave cette situation, et lui demande: 1° les raisons pour lesquelles il se refuse systématiquement à appliquer les dispositions en vigueur concernant la législation sociale en faveur de ces travailleurs; 2° quelles sont ses intentions pour mettre fin à une telle situation génératrice de difficultés qui sont les causes essentielles des conflits en cours. (*Question du 21 juillet 1959.*)

Réponse. — Le principe fondamental de la libre discussion des salaires et des conditions de travail, qui a été consacré par la loi du 11 février 1950 (chapitre IV du titre II du livre Ier du code du travail) n'a jamais été remis en cause par le Gouvernement. Cette libre négociation des salaires et des conditions de travail implique la recherche d'un équilibre propre à chacune des branches d'activités considérées. A un moment où il importe de ne pas compromettre le redressement économique et monétaire dont dépend, en définitive, le niveau de vie effectif des travailleurs, les pouvoirs publics ne manquent pas d'examiner, pour chaque branche d'activité, si les réunions de commissions mixtes peuvent s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'un tel équilibre. C'est ainsi que depuis le début de l'année 1959, le ministre du travail en application des dispositions de l'article 31 f du livre Ier du code du travail, a déjà provoqué la réunion de plusieurs commissions mixtes. En outre, un certain nombre d'autres convocations de commissions mixtes viennent d'être décidées, notamment en ce qui concerne l'industrie du caoutchouc.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

343. — M. Jacques Marette attire l'attention de **M. le ministre des travaux publics et des transports** sur le danger que présentent pour la circulation routière, tout particulièrement les dimanches, jours de fêtes, et pendant la période des congés payés, les vieux véhicules dont beaucoup n'offrent pas, au point de vue de la sécurité (freins notamment), les garanties désirables; certains pays ayant introduit l'obligation d'une visite annuelle par les services de sécurité routière des véhicules sortis d'usine depuis plus de dix ou quinze ans, il lui demande s'il n'a pas été envisagé d'édicter en France une réglementation semblable et pour quelle raison il n'y a pas été donné suite. (*Question du 26 septembre 1959.*)

Réponse. — Les visites techniques périodiques sont actuellement imposées en application des articles R. 118 et R. 119 du code de la route aux véhicules de transports en commun de personnes, aux véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est égal ou supérieur à 3 tonnes et aux véhicules remorqués de plus de 7 tonnes. Il est envisagé d'étendre très prochainement l'obligation de ces visites techniques à tous les véhicules de poids lourds ainsi qu'aux véhicules anciens.

372. — M. Jacques de Maupeou demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il juge d'une grande utilité le maintien des bornes hectométriques, et s'il ne pense pas que les crédits dépensés pour leur entretien et leur déplacement des bornes sur les talus ne pourraient pas être plus utilement employés. (*Question du 8 octobre 1959.*)

Réponse. — L'administration des travaux publics ayant la seule charge de la voirie nationale, la présente réponse ne concerne que les bornes situées en bordure des routes nationales. La principale utilité de ces bornes est de permettre le repérage des sections, pour l'exécution des travaux à effectuer sur les routes. Ce bornage donne aux ingénieurs le moyen de préciser les détails du service, notamment les ordres aux cantonniers ou au personnel des entreprises chargées des travaux. Il facilite en outre l'indication du point exact où ont pu survenir des incidents sur la route considérée. Etant donné l'utilité de ces bornes, il est nécessaire qu'elles soient convenablement entretenues. Leurs frais d'entretien varient d'une région à l'autre et sont parfois nuis, suivant la nature du matériau constitutif employé; ceux de déplacement, quand celui-ci s'impose, sont relativement minimes. La suppression de ces bornes, si elle pouvait être envisagée, n'entraînerait que des économies très peu importantes.

Erratum

au compte rendu intégral des débats du 6 octobre 1959.

(*Journal officiel* du 7 octobre 1959, débats parlementaires, Sénat).

Page 738, 2^e colonne, au lieu de: **Réponse.** — Ainsi qu'il a été indiqué par M. le ministre de l'information dans la réponse insérée au *Journal officiel* du 21 juillet 1959, page 535, les services de la radiodiffusion-télévision française sont tenus d'exiger, etc..., lire: **Réponse.** — Les services de la radiodiffusion-télévision française sont tenus d'exiger... (le reste sans changement.)